

# AUX FRONTIÈRES DU DEVELOPPEMENT

*Réappropriations locales d'un projet de  
reforestation et d'agroforesterie dans un contexte de  
colonisation agraire.*



**Mémoire de Master en socio-anthropologie du développement**

**Directrice du mémoire : Prof. Marion Fresia**

**Experte : Prof. Ellen Hertz**

**Université de Neuchâtel**

**Institut d'Ethnologie**

**Septembre 2014**

**Réalisé par Laure Sandoz**

**[laure.sandoz@unine.ch](mailto:laure.sandoz@unine.ch)**



## Remerciements

A chaque étape de ce travail, j'ai eu la chance d'être entourée par des personnes qui m'ont aidées à aller de l'avant. J'aimerais profiter de cette page pour en remercier quelques-unes en particulier, tout en sachant qu'elles ne sont de loin pas les seules à m'avoir soutenues.

Pierre et François, merci d'avoir cru en moi. Ce projet n'aurait jamais vu le jour sans vous.

Edwin, te agradezco por tu paciencia y por todos los buenos momentos que pasamos juntos.

Erika, Jhimmy, Pablo y Jhessica, gracias por acogernos, Fabian y yo, como si fuéramos miembros de la familia.

Felix y Elva, gracias también por recibirme y hacerme descubrir el Alto Beni.

Rita, nunca olvidare la fiesta en Popoy y los días contigo en Chushuara.

Elvita, gracias por tu disponibilidad y tu generosidad.

Esther et Valentine, merci d'avoir pris le temps de relire ce mémoire. Votre soutien et vos conseils ont beaucoup compté pour moi.

Je te remercie Fabian pour ta présence au quotidien, tant dans mes moments de doute que dans ceux d'enthousiasme.

Ellen, tu as accepté de tenir le rôle d'experte de ce mémoire. Marion, tu m'as aiguillée tout au long de ma recherche. Merci de m'avoir fait confiance, et merci aussi d'avoir contribué à rendre aussi enrichissantes ces cinq dernières années passées à Neuchâtel.



***La recherche, c'est peut-être l'art de se créer des difficultés fécondes – et d'en créer aux autres. Là où il y avait des choses simples, on fait apparaître des problèmes.***

**Pierre Bourdieu (2002), *Questions de sociologie*. Paris, Les éditions de minuit, p. 58.**



## Table des matières

|   |     |
|---|-----|
| INTRODUCTION.....   | 9   |
| I. PROBLEMATIQUE – Du développement à la frontière.....       | 11  |
| II. POSTURE METHODOLOGIQUE – Une anthropologie impliquée..... | 19  |
| III. LES ACTEURS.....   | 31  |
| 1. L'Association Bourgeon.....                                | 31  |
| 2. La Cooperativa El Paraiso.....                             | 41  |
| 3. La Comunidad Chushuara.....                                | 47  |
| 4. Les scientifiques.....                                     | 58  |
| 5. Conclusion intermédiaire.....                              | 63  |
| IV. LE CONTEXTE – La région de l'Alto Beni en Bolivie.....    | 65  |
| V. ANALYSE.....   | 75  |
| 1. La construction juridique de la frontière.....             | 82  |
| 2. La stabilisation de la population.....                     | 92  |
| 3. Frontières identitaires et symboliques.....                | 105 |
| 4. Le rôle de l'Etat.....                                     | 112 |
| CONCLUSION.....   | 119 |
| BIBLIOGRAPHIE.....  | 121 |



## **INTRODUCTION**

Ce mémoire part d'un projet de développement – plus précisément d'un projet de reforestation et d'agroforesterie en Bolivie tropicale – pour s'intéresser à des questions de droits fonciers et de construction de frontières dans un contexte fortement marqué par des projets de colonisation agraire. Il y est beaucoup question de mobilité, en relation avec la manière dont certains *entrepreneurs de la frontière* (Kopytoff 1987) tentent de stabiliser un ensemble de population à l'intérieur d'un espace qu'ils souhaitent s'approprier.

J'analyse en particulier la manière dont le projet de développement avec lequel j'ai eu l'occasion de collaborer est réapproprié au niveau de sa région d'intervention, et comment il fournit à certains acteurs locaux de nouveaux outils pour consolider leur capacité à acquérir un droit d'existence et de gestion sur un territoire particulier.

Dans le premier chapitre, je développe ma problématique en montrant comment j'en suis venue à passer de la thématique du développement à celle de la *frontière interne* empruntée à Igor Kopytoff.

Dans le deuxième chapitre, je réfléchis à ma propre posture d'ethnologue réalisant une recherche dans le cadre de ses études universitaires tout en s'impliquant aux côtés d'une ONG suisse qui cherche à mettre en place un projet de développement en Bolivie.

Dans le troisième chapitre, je présente les différentes protagonistes de mon analyse. Il s'agit 1) de l'association suisse à l'origine du projet de reforestation et d'agroforesterie, 2) de la coopérative agricole bolivienne qui constitue son principal partenaire et intermédiaire dans la région d'intervention, 3) d'un groupe de migrants qui cherche à s'approprier le territoire sur lequel l'ONG souhaite réaliser son projet, et enfin 4) d'un ensemble de personnes dont le travail sur le plan scientifique contribue à légitimer les actions entreprises par l'association en Bolivie.

Dans le quatrième chapitre, je fournis davantage d'informations au sujet du contexte dans lequel se déroule mon analyse. Je commence par présenter la région d'intervention du projet avant d'introduire quelques éléments de politique bolivienne, notamment au sujet de la relation entre catégories ethniques et droits fonciers dans ce pays.

Le cinquième chapitre constitue le cœur de mon analyse. Il commence par reprendre plusieurs des éléments déjà exposés pour montrer en quoi les activités liées au projet de développement de l'association suisse dans sa région d'intervention a favorisé une plus forte présence du groupe de migrants au sein de l'espace que ces derniers souhaitent s'approprier. Dans un deuxième temps, je développe la question de la construction de frontières d'un point de vue juridique à partir d'une étude de cas. Plus précisément, je m'intéresse aux stratégies qui ont permis au groupe de migrants de maintenir son autonomie politique par rapport à un territoire autochtone voisin dans le cadre d'un procès. J'analyse également différentes actions entreprises dans le but d'encourager la stabilisation d'une population sur le territoire revendiqué. Enfin, j'étudie dans quelle mesure la formation d'un groupe autour d'un tel espace implique également la construction de frontières sur le plan symbolique. Dans un troisième temps, j'élargis le cadre de mon

analyse pour m'interroger sur le rôle de l'Etat bolivien dans cette affaire, plus précisément sur la manière dont il parvient à structurer le processus d'autonomisation sociale et politique étudié.

Le résultat principal de ce travail est de montrer que la formation de groupes ne va pas de soi. Elle implique au contraire un important travail de mobilisation qui peut toucher à des enjeux juridiques, politiques, sociaux, mais aussi économiques et psychologiques. De plus, elle implique des processus de catégorisation internes et externes qui mettent en jeu la légitimité que le groupe en tant que groupe est capable de construire.

Un deuxième résultat consiste à montrer qu'un projet de développement ne peut être simplement considéré comme un ensemble d'objectifs soigneusement planifiés puis appliqués à un contexte particulier. La mise en place d'un tel projet nécessite au contraire un incessant travail de négociation, d'adaptation et de ré-élaboration en fonction des différentes contraintes et opportunités qui apparaissent tout au long de son cycle de vie. De plus, ses conséquences d'un point de vue local sont souvent sans grand rapport avec ses objectifs initiaux – cela indépendamment du fait que ces derniers aient été remplis ou non. En passant de personne en personne et de contexte en contexte, le projet est investi de nouvelles significations. Il en vient donc à servir non plus un seul mais une quantité de buts, transformant ainsi *le* projet en *plusieurs* projets.

## **I. PROBLEMATIQUE – Du développement à la frontière**

La thématique du développement constitue le point de départ de ma problématique de mémoire. Un séminaire à l'Université de Neuchâtel m'avait rendue familière avec ce terme fortement polysémique qui sert à qualifier des types d'intervention variés et qui peut être utilisé pour promouvoir des modèles de société parfois totalement différents les uns des autres. Difficile en effet de faire le lien entre les actions de grosses organisations internationales telles que le Fonds monétaire international ou la Banque Mondiale et des projets à plus petite échelle menés, par exemple, par des militants de gauche.

Dans le dictionnaire Larousse, le mot développement est défini comme le « fait pour quelque chose de progresser, de s'accroître, de prendre de l'importance » (Larousse 2013). Cette définition renvoie au terme « aide au développement », défini comme les « transferts de ressources effectués par les pays disposant d'une économie avancée, en faveur des pays en voie de développement ».

Plusieurs anthropologues ont cherché à définir ce terme, notamment en utilisant les idées de croissance, de transferts de ressource et d'action extérieure évoquées par le Larousse. Par exemple, Ferguson (1994:15) distingue entre deux significations du mot développement, l'une impliquant une directionnalité historique et l'autre une directionnalité morale :

On the one hand, « development » is used to mean the process of transition or transformation toward a modern, capitalist, industrial economy [...]. The second meaning [...] defines itself in terms of « quality of life » and « standard of living », and refers to the reduction or amelioration of poverty and material want.

On voit que la deuxième signification comporte une dimension normative forte, puisqu'elle implique une idée d'« amélioration ». La première signification laisse quant à elle deviner une conception évolutionniste de l'histoire, également normative dans la mesure où l'on suppose qu'une société moderne, capitaliste et industrialisée est un modèle désirable.

Si cette définition du mot « développement » est à prendre en compte dans la mesure où elle nous renseigne sur le sens *emic* du terme – c'est-à-dire le sens le plus souvent utilisé par les acteurs sociaux pour parler de leur réalité – elle me semble impliquer un biais normatif qui rend problématique son utilisation en tant que concept de recherche *etic* – c'est-à-dire en tant qu'outil d'analyse scientifique. Pour pallier ce biais, Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995:7) propose de définir le développement d'une manière plus descriptive comme :

*L'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs.*

Considéré sous cet angle, le développement est avant tout un ensemble de processus sociaux qui produisent du changement. Si, comme le suggère Ferguson, la transformation

souhaitée par les acteurs impliqués se fonde sur un modèle de société idéal, la définition d'Olivier de Sardan ne se prononce pas au sujet du modèle en question, ce qui lui confère une certaine neutralité. Dans ce sens, la définition ouvre la porte à la recherche dans la mesure où elle ne sous-entend plus comme question « le développement, c'est bien ou mal ? » ou « le développement, ça fonctionne ou pas ? » mais plutôt « le développement, comment ça marche et qu'est-ce que ça produit ? ». Dans la suite de ce mémoire, c'est dans ce sens descriptif que j'utiliserai le mot « développement ».

Ma thématique de recherche à présent définie, qu'en est-il de mon choix de terrain ?

Je dois dire qu'il s'est imposé très tôt puisqu'avant même de commencer le Master, je m'étais engagée à travailler pour le compte d'une petite association suisse désireuse de soutenir un projet de recherche appliquée en agroforesterie ayant pour cadre une région tropicale de la Bolivie. Selon les membres de l'association, le projet satisfaisait aux trois piliers économique, écologique et social du développement durable, tels qu'ils ont été définis dans le rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies en 1987. Par mon travail, ils espéraient y intégrer une dimension « culturelle » qui leur tenait à cœur au même titre que les trois piliers mentionnés.

Il est vrai que je ne savais pas exactement dans quoi je m'engageais au moment de commencer ce mémoire ; ou plutôt, j'allais rapidement me rendre compte que ce dans quoi je m'engageais était assez différent de ce que j'imaginai. Une première rencontre avec les partenaires suisses du projet lors d'une séance de travail en décembre 2010 m'avait laissé penser qu'un projet d'envergure allait se mettre en place au cours des quatre années à venir, rassemblant un large éventail d'acteurs et impliquant des moyens financiers importants. Pourtant, la somme nécessaire au démarrage du projet tel qu'il avait été pensé à l'origine n'a à ce jour toujours pas pu être rassemblée pour diverses raisons sur lesquelles je ne vais pas m'étendre ici. Cela m'a d'abord inquiétée au point que je me suis investie personnellement dans la recherche de fonds pour permettre à « mon » projet – c'est-à-dire mon terrain – d'avoir lieu. Puis je me suis rendue compte que même si, de l'extérieur, on pouvait avoir l'impression que rien ne se passait faute d'argent, diverses activités étaient initiées en Suisse comme en Bolivie en lien plus ou moins direct avec le projet prévu.

C'est ainsi que je me suis retrouvée une première fois en Bolivie durant l'été qui suivait la fin de mon Bachelor, puis une deuxième fois l'année suivante en 2013, chaque fois avec la mission de « préparer le projet », « maintenir les contacts sur place », « faire patienter les partenaires boliviens » et – presque un peu accessoirement, du moins pour l'association qui m'employait – étudier le contexte social d'intervention du projet ainsi que ses impacts au niveau local. Je me demandais plus précisément quels étaient les décalages et les tensions qui pouvaient exister entre le projet tel qu'il était perçu et organisé depuis la Suisse et sa réception sur place par les « bénéficiaires » supposés. Une telle question de départ me semblait correspondre à ce que Lavigne Delville (2007) nomme un « objet d'interface », c'est-à-dire un questionnement qui répond à des préoccupations de type anthropologique tout en faisant partie de l'univers de pensée des personnes engagées dans l'opération de développement. Dans mon cas, cette approche me semblait avoir le mérite de permettre d'étudier une variété de phénomènes sociaux propres aux projets de développement, tout en me rendant apte à fournir aux praticiens des outils pour identifier de possibles « dysfonctionnements », voire y remédier.

Mes séjours sur place m'ont menée à m'intéresser à des sujets forts éloignés de ce que j'aurais pu prévoir en démarrant ma recherche. Dans ce sens, j'ai pu mesurer toute la portée de l'approche d'Olivier de Sardan (2001:731) qui voit dans le développement une porte d'entrée pour étudier des phénomènes sociaux plus larges :

*Le thème du développement n'est qu'un thème parmi beaucoup d'autres, mais qui offre quelques particularités : pour les pays du Sud [...], il est omniprésent et « incontournable, il est constitutif d'enjeux sociaux importants au niveau local comme au niveau national, et il est tissé d'interactions entre des acteurs relevant de mondes sociaux et professionnels particulièrement hétérogènes.*

Dans mon cas, m'intéresser à la mise en place d'un projet de développement m'a conduit à me pencher sur des logiques territoriales de construction de frontière dans un contexte de colonisation agraire. Je m'explique.

Comme nous le verrons plus loin, la région d'intervention du projet qui m'intéresse a fait l'objet, au cours des années 1960 et 1970, d'un important programme de « colonisation » interne supervisé par le gouvernement bolivien, avec le soutien des Etats-Unis qui y voyaient un moyen de développer l'économie du pays. La finalité de ce projet était d'encourager le peuplement des zones tropicales de la Bolivie afin de diversifier l'économie nationale, rendre plus accessible l'intérieur du pays et redistribuer la population concentrée dans les régions situées en altitude.

De nos jours, la région dans laquelle j'ai effectué mon terrain est majoritairement peuplée par des personnes originaires de la partie andine du pays (*Altiplano*) vivant d'une agriculture à petite échelle. La première langue de la région est l'espagnol (*castellano*) suivie de l'aymara et du quechua, deux langues originaires des Andes. Depuis l'arrivée des premiers migrants, cinquante ans plus tôt, le sol tropical acide, soumis à des pratiques agricoles souvent peu adaptées, s'est épuisé autour des villes et villages. Les générations montantes ont donc recours à différentes stratégies pour s'approprier de nouvelles terres.

C'est dans ce cadre que certains des partenaires boliviens du projet que j'étudie se sont trouvés impliqués dans une entreprise qui vise à revendiquer un territoire situé dans une région difficile d'accès et en marge de la zone de peuplement actuelle. Ce territoire intéresse également les acteurs suisses du projet dans la mesure où il consiste en une étendue de forêt tropicale humide encore très peu exploitée, propice à la recherche et à l'expérimentation de nouvelles techniques en agroforesterie. J'ai pu observer que les activités déjà engagées sur place en préparation du projet suisse ont eu une incidence sur le processus en cours d'appropriation foncière : par exemple les visites du lieu par plusieurs collaborateurs du projet ont contribué à rendre le territoire visé plus accessible en régularisant la fréquence des transports et en encourageant la construction de certaines infrastructures. De plus, la perspective d'un projet venu de l'étranger a fourni des outils aux acteurs locaux pour légitimer, vis-à-vis de l'extérieur, l'établissement d'une nouvelle entité politique et sociale sur les terres qu'ils revendiquent.

Pour comprendre ce phénomène, le concept de « frontière interne » développé par Kopytoff en 1987 dans son livre *The African Frontier* me semble extrêmement utile. Si ce concept, inspiré du travail de Frederick Jackson Turner (1893) sur les Etats-Unis, a été utilisé à l'origine pour analyser un processus historique de formation des sociétés

africaines, plusieurs des mécanismes qu'il sert à décrire me paraissent faire sens pour ma propre recherche.

Le concept de frontière interne est utilisé par Kopytoff pour décrire un processus de colonisation d'espaces situés en marge de ce qu'il nomme les « métropoles », c'est-à-dire des entités socio-politiques déjà constituées. Selon sa propre définition (p. 25) :

*The essence of the frontier as a historical phenomenon lies in this: once outsiders have defined an area as a frontier and have intruded into it in order to settle in it, there begins a process of social construction that, if successful, brings into being a new society.*

Selon l'auteur, les migrants utilisent généralement une rhétorique du vide pour légitimer leur droit à coloniser des espaces qui échappent au contrôle de la société dont ils sont originaires. Si les zones de frontière sont rarement complètement inhabitées, Kopytoff argumente qu'elles constituent bel et bien un « vide institutionnel » dans la mesure où elles ouvrent la possibilité aux migrants de construire un nouvel « ordre social » perçu comme désirable. Pour ce faire, ils mobilisent des structures sociales similaires à celles de leur milieu d'origine, ce qui leur permet de légitimer les fondements de la nouvelle société en construction. Ces emprunts culturels ont cependant tendance à instaurer une relation ambiguë vis-à-vis de la métropole dont les migrants cherchent à s'émanciper tout en maintenant certains liens de dépendance. Kopytoff ajoute que ces emprunts aident à comprendre pourquoi les « sociétés de la frontière » se révèlent souvent très conservatrices (p. 33) :

*Most often, the impulse that carries people to the frontier is culturally (if not necessarily politically) a conservative one – to secure a way of life that is culturally legitimate and desirable but that is, for some reason, unattainable at home.*

Évidemment, tous les migrants qui partent s'établir en marge de leur société ne parviennent pas à fonder une nouvelle entité politique. Encore faut-il qu'ils parviennent à consolider leur autonomie et qu'ils soient en mesure de recruter des membres qui acceptent de se soumettre aux règles qu'ils ont définies. Les « entrepreneurs de la frontière » jouent alors un rôle essentiel pour stabiliser et institutionnaliser ces nouvelles entités. C'est eux qui, au moyen de diverses stratégies que je ne détaillerai pas ici, créent les conditions nécessaires pour attirer des adhérents utiles au reste du groupe, tout en prenant garde à ce que ces derniers ne mettent pas en danger l'ordre social établi (p. 42) :

*The group preferred to pull in the more productive and to push out the less productive members; but the more productive for their part preferred to become more autonomous, while the less productive insisted on their rights to the group's resources.*

Comme Kopytoff le souligne lui-même, il n'est pas rare qu'un groupe nouvellement établi sur la frontière ne se divise peu de temps après s'être formé pour des raisons semblables à celles qui l'ont, à l'origine, poussé à quitter la métropole.

L'approche de Kopytoff a avant tout pour but d'interpréter l'histoire des sociétés africaines précoloniales. Il considère en effet que le processus toujours recommencé de colonisation de frontières internes dans un contexte de forte mobilité est constitutif de l'ordre social africain. Le cas bolivien que j'étudie présente évidemment un certain nombre de particularités qui n'entrent pas dans le cadre de l'analyse proposée par Kopytoff. Par

exemple, l'auteur ne mentionne pas de cas où l'Etat aurait au départ lui-même encouragé la colonisation d'une partie de son territoire donnant ainsi lieu à de nouvelles dynamiques qu'il peine à contrôler. Par ailleurs, Kopytoff insiste surtout sur l'aspect politique de la construction des frontières internes, laissant de côté d'autres enjeux d'ordre économique, productif ou agricole (voir Chauveau et al. 2004).

Dans un numéro des Cahiers des sciences humaines de 1986, soit antérieur d'un an au livre de Kopytoff, le concept de frontière est exploré en lien avec des cas sud-américains. Le chapitre d'introduction de la revue (Aubertin et Léna 1986) traite notamment du lien entre frontières et Etat. En effet, dans la plupart des situations exposées, ce dernier est responsable à des degrés divers des mouvements de population vers les zones de frontière. Les deux auteurs insistent donc sur la dimension idéologique du processus de frontière qui renvoie à la relation des sociétés avec leur espace. Pour l'Etat, l'idéologie de la frontière devient ainsi un moyen de se décharger de certains conflits et problèmes sociaux vers la périphérie, tout en donnant l'impression d'ouvrir de nouvelles perspectives. Les auteurs soulignent cependant que bien souvent, faute de moyens, l'Etat n'est pas complètement en mesure de contrôler la structuration des espaces conquis, ce qui le force à s'en remettre à divers degrés aux dynamiques locales pour construire le nouvel ordre social. Dans ce cas, il peut arriver que certaines des fonctions normalement remplies par l'Etat soient reprises par des organismes étrangers ou internationaux. Toutefois, l'Etat va chercher à assurer sa légitimité et étendre sa souveraineté en manipulant l'espace (ouverture de routes, découpages administratifs, etc.) et, dans la mesure du possible, en sélectionnant selon ses intérêts ceux qui bénéficieront en premier lieu des nouveaux espaces.

Par ailleurs, tout comme Kopytoff, Aubertin et Léna soulignent le caractère cyclique du processus de frontière (p. 266) :

*Car la frontière ne peut exister qu'à partir d'une autre frontière : le lieu d'origine des migrants qui n'ont pu se maintenir sur leurs terres dans une économie en mutation ou qui cherchent de meilleures conditions d'existence toujours plus loin. Une frontière chasse l'autre.*

Dans leurs différents écrits, tant Aubertin et Léna que Kopytoff nous rappellent un élément qui me semble essentiel pour ma propre recherche (1986 :11) : « The frontier is above all a political fact, a matter of a political definition of geographical space ». Qui plus est, leurs analyses permettent de considérer la mobilité et l'instabilité comme point de départ toujours reproduit de sociétés qui peu à peu s'institutionnalisent sans pourtant se figer.

Ces approches peuvent être mises en relation avec la théorie que Barth a développée en 1969 sur l'ethnicité, dans laquelle le concept de frontière (*ethnic boundary*) joue un rôle central. Pour cet auteur, la construction de frontières symboliques permet d'expliquer comment les individus créent et reproduisent des différences entre ceux qu'ils considèrent comme faisant partie de leur groupe et ceux qui en sont exclus. Dans cette optique, l'ethnicité est définie comme un processus qui dépend d'une part de la manière dont les individus se définissent eux-mêmes, en tant que membres d'un groupe donné (identification), et d'autre part de la manière dont d'autres individus les définissent, en lien avec leur qualité de membre d'un groupe (catégorisation). En mettant en avant certaines différences entre des ensembles de population particuliers, les individus participent ainsi à construire puis maintenir des frontières qui, à force d'être réaffirmées, en viennent à

sembler fixes et naturelles.

Dans le cas de la frontière interne, il me semble logique de penser que le processus de construction de frontières physique s'accompagne également d'un aspect identitaire qui vise à distinguer le groupe social nouvellement formé d'autres groupes, comme par exemple ses voisins ou sa société d'origine. A nouveau apparaît l'aspect dynamique de ces processus qui casse avec certaines approches de l'ethnicité courantes en Amérique du Sud selon lesquelles l'appartenance à un groupe ethnique serait donnée et stable dans le temps.

Lors de ma propre recherche, j'ai commencé par m'intéresser à la manière dont les personnes que je rencontrais en Bolivie parlaient du projet suisse et ce qu'elles en attendaient. Je voulais notamment comprendre ce que les activités initiées par l'association dans la région où je me trouvais impliquaient pour les personnes qui y vivaient. Comme je l'ai déjà dit, le projet n'avait pas encore commencé du point de vue de ses partenaires. Je me suis cependant assez vite rendu compte qu'il avait déjà eu un impact conséquent, bien que dans un domaine sans rapport avec l'agroforesterie ou le développement durable : lorsque l'association est entrée en contact avec le groupe de migrants<sup>1</sup> qui allait devenir l'un de ses partenaires locaux privilégiés, ce dernier se trouvait impliqué dans un conflit juridique au sujet de l'une des frontières du territoire qu'il souhaitait exploiter. Durant cette même période, l'association a versé une somme d'argent relativement importante aux responsables de ce groupe afin d'acquérir un terrain au sein de la zone qu'ils occupaient. Grâce à ces nouvelles ressources, le groupe de migrants a pu financer un avocat, ce qui a contribué à sa victoire lors du procès.

Suite à cette découverte, je me suis mise à m'intéresser de plus près au fonctionnement de ce groupe et aux enjeux liés à son territoire. Je le faisais au départ surtout dans le but d'informer l'association au sujet de ce qui préoccupait ses partenaires boliviens, afin qu'ils puissent le prendre en compte dans la suite du projet. Au fur et à mesure que je rassemblais des informations sur le sujet, j'ai néanmoins réalisé que l'impact de l'association dans la région d'intervention ne se limitait pas à l'aide financière apportée lors du procès. D'une manière plus large, ses activités contribuaient à renforcer indirectement et à différents niveaux la capacité du groupe de migrants à contrôler le territoire qu'ils avaient commencé à exploiter.

Sur cette base, et en m'inspirant des théories exposées précédemment, j'ai reformulé ma question de recherche de la manière suivante :

### **De quelle manière un projet de reforestation et d'agroforesterie élaboré en Suisse s'insère-t-il dans un processus de construction de frontières au niveau de sa région d'intervention en Bolivie tropicale ?**

---

1 Tout au long de ce travail, j'utiliserai le terme « migrant » pour me référer au groupe de personnes – majoritairement des agriculteurs – qui cherche à s'installer dans la région d'intervention du projet que j'étudie. Il s'agit cependant d'un cas de migration *interne* à la Bolivie, voire même interne à une région particulière (si l'on ne tient pas compte de la première vague de migration qui, cinquante ans plus tôt, a permis à la plupart des personnes concernées de s'installer dans cette région des basses terres). Le terme de « mobilité » serait sans doute plus approprié que celui de « migration » pour décrire le phénomène étudié, dans la mesure où les personnes dont il est question circulent constamment entre différents lieux de vie et de travail, sans nécessairement s'y fixer. Dans la mesure où je ne trouve pas de terme plus satisfaisant que « migrant » pour qualifier une personne mobile, je m'en contenterai pour ce mémoire.

Ou, plus précisément :

**En quoi ce projet participe-t-il à stabiliser – ou déstabiliser – de nouvelles entités politiques et sociales au niveau local ?**

Pour répondre à cette question, j'ai défini quatre axes de recherche qui me permettent d'appréhender le phénomène étudié sous différentes dimensions :

- Premièrement, je montrerai comment le projet que j'étudie s'insère dans la tentative d'autonomisation politique d'un groupe de migrants qui cherche à acquérir des droits sur un territoire donné. Pour cela, je m'intéresserai à la manière dont les frontières sont négociées sur le plan juridique et territorial.
- Deuxièmement, je me pencherai sur la manière dont ce groupe de migrants cherche à stabiliser son occupation du territoire concerné, d'une part en attirant de nouveaux adhérents et en encourageant la participation des membres déjà acquis, d'autres part en établissant des normes pour consolider l'ordre social en construction.
- Troisièmement, j'analyserai la manière dont le projet suisse s'insère dans des dynamiques d'ordre plutôt symboliques et identitaires, notamment en fournissant des outils aux migrants pour encourager la cohésion du groupe et pour légitimer le processus de construction politique en cours vis-à-vis de l'extérieur.
- Quatrièmement, je chercherai à comprendre comment ces différentes dynamiques locales s'insèrent dans un cadre national plus large et, plus particulièrement, comment elles sont structurées par le pouvoir étatique.

Une telle approche me permettra d'élargir la théorie de Kopytoff à un contexte sud-américain de colonisation agraire, tout en me donnant des outils pour mieux comprendre certaines dynamiques d'appropriation foncière dans le cas d'un groupe particulier de migrants près de cinquante ans après qu'une première vague de colonisation dirigée ait participé à intégrer la région concernée au reste du pays. Je remarque en effet que, si beaucoup d'études sur les effets de la colonisation ont été menées au cours des années 1980 en Bolivie, de tels travaux sont beaucoup plus rares aujourd'hui, ce qui ne permet pas d'évaluer le phénomène sur la durée.

Par ailleurs, en analysant comment un projet de développement s'insère dans des dynamiques locales de construction de frontière, je souhaite mettre en lumière la manière dont les acteurs qu'il vise s'emparent du projet afin de redéfinir ses objectifs en fonction de circonstances et de préoccupations locales particulières, tout en ne négligeant pas la portée des contraintes, notamment institutionnelles, qui limitent leur marge de manœuvre.



## **II. POSTURE METHODOLOGIQUE – Une anthropologie impliquée**

Dans ce chapitre, j'illustrerai le thème de la relation entre le chercheur et son terrain en montrant le cheminement qui a été le mien tout au long de ce travail. Pour cela, je vais présenter certaines des théories anthropologiques qui m'ont inspirée dans ma recherche, tout en m'interrogeant sur mon rôle à différentes étapes de cette aventure.

Le thème du développement a longtemps été dédaigné par les anthropologues. Leur retenue peut s'expliquer en partie par une volonté de se distancier de l'héritage colonial de l'anthropologie et de critiquer les thèses évolutionnistes, trop souvent présentes en arrières-fonds des idéologies de l'aide au développement. Pourtant, entre la fin des années 1970 et les années 1980, la forte remise en question que subit le monde du développement pousse certains professionnels à se tourner vers l'anthropologie et à impliquer des anthropologues dans des projets de développement (Atlani-Duault 2009). Une scission va alors se former entre d'une part, des « anthropologues appliqués », qui collaborent avec les agents du développement international dans le cadre de projets spécifiques, et d'autre part, des « anthropologues fondamentaux », souvent fortement critiques envers leurs collègues appliqués<sup>2</sup>.

Cette méfiance des chercheurs vis-à-vis du monde de l'aide internationale me paraît, du moins en partie, liée à deux ambiguïtés constitutives du domaine de l'anthropologie du développement : d'une part, la distinction parfois trouble entre anthropologie appliquée et anthropologie fondamentale renvoie au problème récurrent de l'implication du chercheur dans son objet d'étude, c'est-à-dire à la question de la compatibilité entre engagement et distance critique. D'autre part, le flou qui entoure le terme « développement » et le fait qu'il soit si souvent défini de manière normative biaise l'analyse et renvoie, une fois encore, à la question de l'engagement du chercheur par rapport à son terrain.

Dans mon cas, cette question de l'engagement et de l'implication vis-à-vis de ma recherche s'est posée à maintes reprises. Tout au long de ce mémoire, j'ai en effet porté la double casquette de chercheuse et de collaboratrice au sein de l'association qui m'employait. Comme on peut s'en douter, cette posture n'a pas toujours été facile à assumer.

Lorsque j'ai commencé à m'intéresser au projet qui visait à définir puis implémenter un modèle d'agroforesterie durable et économiquement rentable en Bolivie tropicale, il était clair pour les membres de l'association avec qui j'allais travailler que je n'impliquerais activement dans leur projet<sup>3</sup>. Cela ne me posait pas de problème particulier dans la mesure où je me sentais en accord avec leurs objectifs et où j'estimais qu'une participation active serait plus intéressante pour moi, tout en me permettant d'accéder à une plus riche

---

2 Notons cependant que cette scission n'est pas totalement nouvelle, puisque déjà durant la période coloniale, on peut distinguer différentes écoles de pensées plus ou moins favorables à l'implication des anthropologues dans le projet colonial. Je fais ici plutôt remonter (très symboliquement, il est vrai) la naissance d'un développement international et institutionnalisé au discours d'investiture du président Truman en 1949 (voir notamment Cooper et Packard 1997 ; Rist 1996), tout en ne niant pas ses prémisses coloniales et religieuses.

3 Il convient de préciser qu'en-dehors des billets d'avion, de l'encadrement sur place et de quelques outils destinés à faciliter mon travail (un ordinateur portable d'occasion et un disque dur externe), je n'ai pas été rémunérée par l'association.

variété d'information. Toutefois, si ma contribution d'ethnologue était souhaitée par l'association, je n'ai jamais reçu de message très clair quant à ce qui était attendu de moi.

Afin de mieux comprendre ce qui a pu pousser une petite association suisse à impliquer une étudiante en ethnologie dans ses projets, il convient de revenir un peu en arrière sur son passé. A ses débuts, l'association a eu l'occasion de travailler à plusieurs reprises avec des musiciens latino-américains, notamment en organisant des concerts en Suisse ainsi que des animations dans des écoles pour mettre des élèves en contact avec des musiciens. En lien avec ces activités, plusieurs amitiés entre individus aux arrière-plans divers ont vu le jour. Elles ont conduit les personnes impliquées à s'intéresser davantage à des questions touchant au développement durable, pour finalement réorienter les buts de l'association vers une plus grande prise en compte de ces problématiques. Une passion commune pour la musique, plus précisément pour la musique « traditionnelle et populaire » latino-américaine, est donc à l'origine des préoccupations de l'association pour des questions d'ordre culturel et écologique.

De cet intérêt pour la musique découle également une réflexion autour de la notion de « culture » au sens large, qui joue un rôle important au niveau du fonctionnement de l'association. Selon la plupart de ses membres, la culture serait un outil qui permet de créer du lien social et qui facilite la communication entre les individus. Le président de l'association, me l'a expliqué de la manière suivante lors d'un entretien filmé :

*C'est tellement important d'arriver à communiquer avec les gens, d'abord, et ça c'est à travers la culture. Il faut d'abord se connaître, s'apprécier, à travers ces manifestations culturelles qui sont la nourriture, qui sont la manière de réagir, qui sont tout ce qu'on peut imaginer, qui sont la somme de tout ce qui façonne la vie chez tout le monde ; et une fois qu'on a réussi à s'entendre et à se comprendre à ce niveau-là, se comprendre sur nos différences, aussi, c'est ça qui est intéressant, alors on peut aborder les questions qui sont communes.*

Pour le vice-président de l'association, si la culture favorise la communication, c'est aussi par sa capacité à faire appel aux sentiments :

*C'est important d'intégrer la culture, c'est-à-dire des éléments culturels, dans cette manière de fonctionner, de présenter des projets, de réaliser des projets. Parce que c'est via la culture, via le cœur en fait, que les choses restent dans l'esprit des gens.*

Ainsi, la culture serait une garante de durabilité, dans la mesure où les individus se sentiraient davantage concernés par les messages véhiculés par le biais d'« éléments culturels » ; d'où l'intérêt de la prendre en compte dans le cadre de projets de développement durable... et donc, d'engager une ethnologue, spécialiste par excellence des questions culturelles<sup>4</sup> !

4 Je précise ici que j'ai rencontré le président de l'association durant un cours d'Espagnol que nous avons suivi ensemble alors que je me préparais à séjourner huit mois en Equateur – c'était durant l'année qui a précédé mon entrée à l'université – et qu'il s'apprêtait à passer quelques semaines en Bolivie. Nous avons sympathisé et sommes restés en contact par e-mail, jusqu'à ce qu'il m'invite, un an et demi plus tard, à assister à la séance de préparation du projet sur lequel j'ai travaillé, juste après avoir obtenu un financement pour construire une infrastructure dans la zone d'intervention en Bolivie. Le fait que je maîtrise l'Espagnol et que j'ai vécu durant six mois dans une région d'Equateur similaire à de nombreux égards à celle où devait se dérouler le projet expliquent également l'intérêt que François avait à m'impliquer dans cette entreprise.

Au départ, je ne voyais pas très bien comment répondre à ces attentes. Inspirée par la lecture du livre de Jean-Pierre Olivier de Sardan, *Anthropologie et développement* (2001) – qui traite notamment du décalage fréquent entre ce que les agents de développement attendent des populations cibles et les réactions effectives de ces dernières – ma première stratégie a été de me proposer comme médiatrice entre l'*ici* et le *là-bas*, chargée de comprendre le point de vue et la situation des différents partenaires du projet afin d'identifier les besoins de chacun, ainsi que les possibles malentendus. Mon offre a été plutôt bien reçue au point que, dans la version écrite actuelle du projet, j'apparaisse comme responsable « d'évaluations ponctuelles sous l'angle socio-anthropologique et pédagogique qui auront pour but la mise en place d'une stratégie de communication efficace et respectueuse de chacun ». De spécialiste de la culture, je suis devenue spécialiste de la communication.

C'est dans ce rôle que je me suis rendue une première fois en Bolivie durant l'été 2012 pour un séjour d'un mois. A cette époque, le projet était déjà passablement en retard par rapport au planning de départ en raison des difficultés de l'association à décrocher les fonds nécessaires à sa mise en route. Nous espérions cependant obtenir une somme importante d'argent d'ici à la fin de l'année, ce qui implique que mon voyage avait pour but principal de raviver les collaborations et, dans la mesure du possible, d'en créer de nouvelles, tout en « tâtant le terrain » pour évaluer l'attitude des partenaires boliviens vis-à-vis du projet à venir.

Je disposais de très peu d'information sur le contexte local au moment de m'y rendre. Je savais vaguement que j'allais rencontrer les membres d'une coopératives productrice de jus d'orange qui eux-mêmes étaient en contact avec une « communauté » de « colons » établis depuis peu dans la zone où devait avoir lieu le projet. Un procès avait semble-t-il opposé peu de temps auparavant cette « communauté » à un autre groupe de la région au sujet de la délimitation de leurs territoires respectifs. On m'avait expliqué que les « colons » vivaient dans la forêt, dans une région uniquement accessible par bateau et extrêmement riche au niveau de la biodiversité. Cette biodiversité était pourtant menacée, car leur usage de l'agriculture sur brûlis les conduisait à détruire d'énormes quantités de bois qu'ils n'avaient pas les moyens de revendre, faute de débouchés commerciaux. Malgré tout, on m'assurait qu'ils étaient motivés à changer de mode de vie. Pour preuve, ils avaient proposé à l'association une concession de plusieurs hectares de leur territoire pour qu'elle puisse y mener des recherches, grâce à la collaboration d'universitaires suisses et boliviens. Saisissant cette occasion inespérée, l'association avait alors fait construire une « base de vie » à proximité de la concession pour y recevoir les chercheurs et autres collaborateurs qui prendraient en charge la suite du projet. Ces derniers auraient pour but de développer un modèle d'agroforesterie qui permettrait de remplacer l'agriculture sur brûlis par des techniques plus respectueuses de l'environnement desquelles découleraient également de nouvelles perspectives économiques. L'objectif final était donc de permettre aux populations locales de vivre de la forêt sans la détruire, tout en ouvrant la voie à d'autres initiatives du même genre sur l'ensemble de la « ceinture tropicale » de la planète.

Je me doutais bien que ce récit fondateur du projet risquait de se révéler problématique à certains égards, d'autant plus que les personnes qui me l'avaient raconté, même si elles s'étaient déjà rendues plusieurs fois sur place, ignoraient la plupart des détails qui auraient pu m'aider à le contextualiser<sup>5</sup>. Une grande partie de mon travail en Bolivie a donc

<sup>5</sup> Le président et le vice-président de l'association se sont rendus plusieurs fois dans la région d'intervention,

consisté à essayer d'en savoir plus à ce sujet, non seulement pour ma propre recherche mais aussi dans l'intention de fournir aux membres de l'association restés en Suisse des outils pour mieux comprendre le milieu sur lequel ils cherchaient à agir.

Durant mon premier séjour, j'ai d'abord été prise en charge par le vice-président de l'association, un Suisse d'origine qui vit depuis peu en Bolivie, puis par les associés de la coopérative productrice de jus d'orange établis dans la région d'intervention. Ces différentes personnes, qui constituent les partenaires locaux principaux de l'association, semblent avoir plutôt bien compris ma démarche : elles se sont montrées très coopératives et ont toujours répondu avec bonne volonté à mes questions. Je dois ajouter que j'ai été très touchée par leur accueil. Dans la mesure où les associés de la coopérative me considéraient comme un membre de l'association et donc que les informations qu'ils me fournissaient risquaient de remonter jusqu'à son président et vice-président, il est probable qu'ils aient cherché à me présenter certaines situations selon l'angle qui les arrangeait le mieux. Je ne crois cependant pas qu'ils aient jamais essayé de me mentir ou qu'ils m'aient activement caché des informations. De mon côté, j'ai autant que possible cherché à croiser les points de vue en accompagnant ces personnes dans plusieurs de leurs activités quotidiennes et en assistant à toutes sortes de discussions et séances impliquant des personnages variés.

Ma venue a cependant aussi rempli d'autres fonctions que je n'avais pas prévues. Durant mon premier séjour en Bolivie, les associés de la coopérative qui m'avaient prise en charge ont organisé de nombreuses rencontres avec toutes sortes d'individus influents à différents niveaux dans la région d'intervention afin d'exposer la teneur des activités que nous prévoyions. En général, on ne me laissait pas dire grand-chose durant ces réunions, ce qui me donnait tout loisir d'observer et de prendre des notes. Il m'est cependant apparu que c'était bien ma présence *en soi* qui était importante et non pas ma participation aux échanges. Je pense qu'on me faisait tenir le rôle de preuve vivante du fait qu'un projet venu de Suisse était bien en cours de préparation. Ma présence donnait ainsi un certain poids aux propos des personnes que j'accompagnais, tout en leur permettant de se faire connaître d'individus qu'elles pourraient être appelées à recontacter par la suite. Mes accompagnateurs ne manquaient en effet jamais de présenter leur propre coopérative avant d'aborder le sujet qui justifiait notre venue.

Une position moins confortable pour moi consistait à être la cible de toutes sortes de requêtes de la part des personnes que je fréquentais. Ces dernières m'expliquaient la situation difficile dans laquelle les plaçaient les retards dans la mise en œuvre du projet, ils m'exposaient leurs nécessités, me faisaient part de leurs espoirs et attentes, etc. En tant que pure information, ces conversations étaient évidemment très intéressantes. En tant que demandes formulées par des personnes qui s'étaient jusque-là montrées extrêmement aimables et serviables envers moi, elles étaient plus difficiles à gérer. Je m'en suis en général tirée en expliquant que les prises de décision relatives au projet n'étaient pas de mon ressort, mais que je me chargeais de transmettre les différentes requêtes aux membres de l'association qui pourraient y répondre. D'une manière plus large, cette posture d'intermédiaire me permettait de justifier le fait que je pose tant de questions puisqu'aux yeux de mes interlocuteurs, les données que j'enregistrais avaient

---

accompagnés d'un ami bolivien qui leur servait d'interprète. Ils y sont cependant rarement restés plus que quelques jours et ne maîtrisaient que très peu l'espagnol lors des premiers voyages qui ont permis de mettre en place le projet. Je tiens tout de même à remarquer qu'ils ont malgré tout développés de très bonnes relations avec leurs partenaires locaux et qu'ils ont sincèrement à cœur de mener le projet sur la base de collaborations horizontales.

pour but d'aider l'association qui m'employait à faire des choix en leur faveur le moment venu.

De mon côté, j'ai activement cherché à éviter de créer de faux espoirs par rapport aux objectifs et aux chances de succès du projet, notamment en renseignant mes contacts boliviens au sujet de la situation en Suisse. Sur beaucoup de points, ces derniers étaient en effet très peu informés de ce qui se tramait du côté de l'association. En ce sens, je pense avoir réellement joué un rôle important au niveau de la communication entre les différents acteurs du projet, et ce de manière multidirectionnelle. J'ai cependant conscience du fait que ma simple présence sur place permettait à l'association de signaler à ses partenaires locaux que le projet se poursuivait malgré les retards, ce qui ne pouvait manquer de susciter attentes et espoirs.

Ce premier voyage m'a permis de faire une découverte intéressante mais néanmoins déroutante pour moi. J'imaginai au départ que je pourrais séjourner quelques temps au sein de la communauté de migrants avec laquelle l'association souhaitait travailler. En arrivant au lieu où les activités liées au projet étaient censées se dérouler, je me suis pourtant rendue compte que presque personne n'y habitait. Alors que les membres de l'association pensaient qu'un village était établi non loin de l'infrastructure qu'ils avaient faite construire, j'ai découvert que l'occupation du territoire se limitait à quelques plantations de cacao et de fruits et de cabanes provisoires qui servaient à loger les agriculteurs lorsqu'ils séjournaient sur place<sup>6</sup>. Par chance, mes contacts boliviens avaient fait en sorte que ma visite du site coïncide avec une réunion rassemblant la plupart des membres du groupe de migrants concerné par le projet de l'association, ce qui m'a permis d'entrer en relation avec plusieurs d'entre eux. Cette découverte m'a cependant forcé à revoir ma stratégie de recherche en me poussant à prendre en compte de manière plus large la relation entre cet endroit particulier et d'autres lieux situés dans un rayon d'action encore à définir. Plus précisément, elle m'a permis de prendre conscience de l'importance de la mobilité dans cette région de la Bolivie. J'ai en effet rapidement remarqué que la plupart des personnes que je fréquentais possédaient plusieurs parcelles de terrain à différents endroits et circulaient régulièrement entre leurs différentes propriétés, tout en gardant un certain ancrage, généralement dans une ville ou village mieux fourni en termes d'infrastructure et d'accessibilité. Je m'y suis adaptée en me déplaçant moi aussi bien plus souvent que je ne l'avais prévu.

De retour en Suisse, j'ai commencé mon Master, notamment en participant à un séminaire de socio-anthropologie du développement proposé par ma directrice de mémoire la professeure Marion Fresia. Dans le cadre de cet enseignement, j'ai été confrontée à plusieurs approches qui m'ont conduite à remettre en question certains aspects du projet et de mon travail au sein de l'association.

En particulier, la lecture d'auteurs tels qu'Arturo Escobar, James Ferguson ou Gilbert Rist m'a familiarisée avec les approches discursives ou déconstructionnistes du développement. Fortement ancrées dans la critique post-coloniale, ces approches se focalisent sur le discours qu'il s'agit de déconstruire pour comprendre comment, en

<sup>6</sup> Je me suis un moment demandé si les associés de la coopérative avaient consciemment induit les membres de l'association en erreur quant à l'existence de ce village. J'ai cependant l'impression qu'il s'agissait plutôt d'un malentendu, même s'il est tout à fait possible que certains partenaires du projet aient parfois exagéré les faits en évoquant l'état de peuplement du site. Du moment où j'ai commencé à poser des questions à ce sujet, je n'ai en tous cas pas eu de peine à obtenir des réponses qui coïncidaient avec ce que j'ai pu observer par la suite.

imposant ses catégories, il produit des effets de domination. L'enjeu est donc de mettre en lumière les implicites du discours et de montrer comment ils permettent de construire des « vérités » qui légitiment un pouvoir. Selon Escobar (1995:53):

*The coherence of effects that the development discourse achieved is the key to its success as a hegemonic form of representation: the construction of the poor and underdeveloped as universal, preconstituted subjects, based on the privilege of the representers; the exercise of power over the Third World made possible by this discursive homogenization [...]; and the colonization and domination of the natural and human ecologies and economies of the Third-World.*

De tels points de vues, qui mettent en avant les rapports de domination Nord-Sud sous-jacents aux projets de développement, n'ont pas manqué de créer un certain malaise en moi. Si je trouve que les défenseurs de l'approche déconstructionniste, et Escobar en particulier, manquent parfois de nuance – notamment parce qu'ils prennent le plus souvent comme base d'analyse des discours officiels, ce qui ne leur permet pas de tenir compte de la multiplicité et de la complexité des logiques et des actions des acteurs impliqués dans les projets de développement – je ne peux m'empêcher de reconnaître la pertinence de leur démarche sur un certain nombre de points.

Ils nous rendent notamment attentifs au fait que toute action de développement tire sa légitimité d'un ensemble de présupposés parfois difficiles à déceler tant ils semblent aller de soi. Comme le dit Bourdieu (2002:83), « le plus caché, c'est ce sur quoi tout le monde est d'accord, tellement d'accord qu'on n'en parle même pas ». C'est le cas par exemple des notions de « pauvreté » et de « sous-développement » (ou de « non-industrialisés », « en voie de développement », etc.) qui permettent de diviser le monde entre des pays riches, et donc développés, et des pays pauvres, c'est-à-dire sous-développés<sup>7</sup>. En fait, ce n'est pas tant l'idée qu'il puisse y avoir des pauvres et des riches qui est ici remise en question, mais plutôt le fait que la pauvreté en soit venue à être considérée dans nos sociétés comme un problème majeur auquel il est impératif de remédier. Dans la mesure où les discours sur le développement tendent à expliquer la pauvreté par des manques technologiques et scientifiques, les pays plus « avancés » sur le plan industriel sont légitimés à intervenir dans ceux qui le sont moins, et ce au moyen d'une diversité d'actions qui, si elles peuvent toutes être catégorisées comme relevant du « développement », ont des conséquences très variables et remplissent des objectifs parallèles qui n'ont parfois plus grand-chose d'altruiste. De plus, cette tendance à limiter la pauvreté à des composantes surtout techniques a pour conséquence de la dépolitiser, dans le sens où ses causes sociales et historiques – comme par exemple les effets de la colonisation et de l'esclavage – ne sont pas prises en compte. Implicitement, un tel tableau de la situation suggère que les peuples « pauvres » sont seuls responsables de leur pauvreté, tandis que des dynamiques sous-jacentes plus globales ne sont pas prises en compte.

De telles lectures m'ont conduit à m'interroger sur certains des fondements du projet que j'étudiais. Le fait, par exemple, que l'agriculture sur brûlis soit pointée du doigt comme cause principale, non seulement de la déforestation, mais aussi de la pauvreté des populations ciblées, a commencé à me sembler problématique. A en croire la version écrite du projet, l'introduction de pratiques agroforestières économiquement rentables

---

<sup>7</sup> Durant la guerre froide, cette division comprenait d'un côté les états développés et capitalistes, d'un autre côté les états communistes et pour finir les pays non-développés, c'est-à-dire le tiers-monde.

aurait comme conséquence quasi-automatique un « abandon progressif de la déforestation *pour survivre* issue de la pauvreté au profit d'une activité économique associée à la reforestation en vue d'une gestion durable de la forêt ». Mon propre séjour sur place et mes études d'ethnologie me laissaient cependant pressentir que la situation était plus complexe que cela.

Tout d'abord, il ne me semblait pas aller de soi que la cause majeure de la destruction de la forêt dans la région soit liée à l'agriculture sur brûlis, qui d'ailleurs est un terme très large regroupant un ensemble multiple de pratiques qui toutes ne sont pas forcément dommageables pour l'environnement (Bahuchet et Betsch 2012). Je ne cherche pas ici à juger du bien-fondé de l'agriculture sur brûlis, je souligne simplement que l'association n'a, à ma connaissance, mené aucune recherche sur le sujet qui soit suffisante pour appuyer son propos.

Ensuite, j'étais gênée par la confiance que les instigateurs du projet plaçaient dans la science. Selon l'association avec laquelle je collaborais, le modèle agroforestier développé grâce à la recherche menée par des biologistes, géologues et autres universitaires suisses et boliviens garantirait une utilisation optimale de la forêt en termes à la fois sociaux, économiques et écologiques. J'en venais cependant à me demander dans quelle mesure ce rôle de décideur et d'expert accordé aux universitaires risquait d'entrer en conflit avec d'autres types de revendications et de logiques provenant des acteurs locaux.

Je m'explique : le document de présentation du projet agroforestier annonce que son objectif principal est de permettre aux populations locales d'améliorer leur niveau de vie tout en préservant leur environnement, grâce à l'introduction de nouvelles technologies. Dans ce cas, la pratique de l'agriculture sur brûlis, qu'il s'agit de combattre, est pensée comme le résultat d'un manque d'alternative : les agriculteurs boliviens brûlent leur environnement parce qu'ils n'ont pas la possibilité de faire autrement. D'un autre côté, l'efficacité du modèle agroforestier à développer est supposée *a priori* du fait que ce dernier sera développé à partir de connaissances scientifiques visant à l'optimisation des ressources. En conséquence, du point de vue des instigateurs du projet il va de soi que les populations locales s'empresseront d'adopter le nouveau modèle du moment qu'elles auront pris conscience de ses avantages. L'idée est donc de donner le *choix* aux agriculteurs de modifier leurs pratiques en leur proposant un nouveau type d'agriculture. Mais en même temps, ce choix n'en est pas vraiment un puisque le modèle alternatif proposé est dès l'origine présenté comme étant *Le Meilleur*. Dans ces conditions, celui qui refusera de l'adopter sera forcément dans son tort, ce qui laisse peu d'espace pour le dialogue et la remise en question.

Néanmoins, plus le temps passait et plus j'en venais à douter que le projet, tel qu'il avait été planifié sur le papier en termes d'activités, d'objectifs et de résultats mesurables, aurait bien lieu. La lecture d'auteurs tels que Jean-Pierre Olivier de Sardan ou Norman Long m'a accompagnée dans cette prise de conscience. Leurs travaux encouragent en effet à partir de cas concrets afin de saisir dans le détail et sur le terrain la complexité des faits de développement. Pour Olivier de Sardan (2001:742), cette approche renvoie à une posture méthodologique qu'il qualifie lui-même d'interactionnisme méthodologique et qu'il définit de la manière suivante:

*L'interactionnisme méthodologique désignera ici les analyses qui prennent les interactions sociales comme une « entrée » empirique privilégiée tout en se refusant à en faire un*

*objet en soi, autrement dit sans s'y limiter ou s'y emprisonner.*

L'analyse se concentre donc sur le point de vue des acteurs et sur la manière dont leurs différentes représentations, logiques et stratégies interagissent et s'imbriquent les unes dans les autres. Long (2001:13) définit ainsi le postulat de base :

*The different patterns of social organisation that emerge result from the interactions, negotiations, and social struggles that take place between several kinds of actor, not only those present in given face-to-face encounters but also those who are absent yet nevertheless influence the situation, affecting actions and outcomes.*

Plusieurs travaux s'inscrivant dans cette démarche soulignent notamment les décalages qui existent fréquemment entre les discours et les pratiques des professionnels de l'aide, de même que les parcours tortueux et parfois très éloignés des programmes d'origine que suivent la plupart des tentatives de mise en application de projets de développement.

Je me rendais ainsi peu à peu compte que « mon projet » n'était pas cet enchaînement harmonieux d'événements qui avait été posé par écrit dans le but de récolter des fonds : le projet concret, celui qui laisserait des traces dans la vie des individus impliqués avait bel et bien commencé, malgré le manque d'argent, sous la forme d'un ensemble d'interactions qui impliquaient des négociations structurées par des rapports de forces qui ne pouvaient être limités à une simple polarisation Nord-Sud. D'un point de vue méthodologique, cela signifie que je devais m'intéresser non pas seulement aux discours des acteurs mais également à l'espace dans lequel ils agissaient, à la structure de leurs négociations, aux différentes positions qu'ils occupaient, à la division de leurs rôles et aux techniques qu'ils employaient, notamment pour communiquer. Il ne me fallait pas perdre de vue que, dans la pratique, le projet était composé d'individus aux points de vues très divers dont je faisais d'ailleurs moi-même partie. De ce fait, la contradiction évoquée plus haut entre prétentions scientifiques qui laisseraient peu de choix aux agriculteurs boliviens et désir de l'association de travailler avec et pour les populations locales risquait, dans les faits, de prendre plutôt la forme de tout un ensemble de négociations formelles et informelles entre les différents acteurs impliqués, et cela en fonction de rapports de force en présence sur le terrain. Pour tirer des conclusions sur les conséquences du projet, mieux valait donc analyser concrètement la situation en cours plutôt que le programme rédigé par l'association dont la réalisation – si elle avait un jour lieu – impliquerait de toute manière beaucoup d'adaptations.

La prise en compte d'approches plus interactionnistes du développement avait également l'avantage de me libérer de ce que je ressentais comme le devoir de prendre parti. Il ne s'agissait plus pour moi de cautionner ou de dénoncer les activités en cours, mais plutôt d'observer, décrire et comprendre. Par ailleurs, il me semblait que, dans la mesure où je tenais ce rôle vis-à-vis de l'association également, le problème de la tension entre anthropologie fondamentale et appliquée ne se posait plus de la même manière : certes, je restais fortement impliquée dans le projet. Je souhaitais cependant que cette implication consiste davantage à proposer des outils d'analyse de la situation en cours et poser des questions.

J'ai négocié dans ce sens mes responsabilités lors du deuxième voyage que j'ai effectué en Bolivie. J'ai commencé par écrire un petit texte qui proposait une analyse préliminaire des données de l'année précédente et qui posait un ensemble de questions comme base

de mon programme de recherche pour le séjour à venir. Après avoir retravaillé ce texte avec l'aide de ma directrice de mémoire, je l'ai soumis aux responsables de l'association qui l'ont approuvé sans y ajouter de commentaires particuliers. Cette fois-ci, mon voyage entrait dans le cadre d'un stage qui me permettrait de compléter mon cursus universitaire. Selon le contrat signé entre l'association, l'université et moi, le contenu de ce stage consisterait en un travail de suivi-évaluation des activités déjà réalisées par l'association en Bolivie et prendrait la forme finale d'un rapport détaillé visant à favoriser la compréhension des enjeux pertinents pour le projet.

Cependant tant pour les membres de l'association que pour leurs partenaires boliviens, mon voyage restait avant tout un moyen, d'une part, de maintenir une relation entre les différents acteurs du projet et, d'autre part, de rassembler des informations qui, dans l'immédiat, permettraient de poursuivre la recherche de fonds en montrant aux potentiels bailleurs que l'association se préoccupait de la situation des populations cibles du projet. J'ai donc conscience que le rôle que l'on m'attribuait ne se limitait pas à celui de chercheuse et échappait à mon contrôle. Il m'est moi-même arrivé de légitimer ma recherche en affirmant qu'elle aiderait le projet à « démarrer », ce qui montre que j'ai aussi participé à co-construire ce statut quelque peu ambigu.

Mon deuxième séjour en Bolivie a duré deux mois. J'y ai retrouvé la plupart des personnes dont j'avais fait la connaissance l'année précédente et, de nouveau, j'ai été prise en charge par les associés de la coopérative qui m'avaient accueillie la première fois. L'argent espéré pour poursuivre les activités prévues par l'association n'avait finalement pas pu être obtenu, ce qui avait contribué à attiser certaines tensions entre les partenaires locaux du projet. Je craignais pour ma part que mes interlocuteurs ne profitent de ma présence sur place pour me faire sentir leur mécontentement vis-à-vis de l'association, ce qui n'a heureusement été que très peu le cas. J'ai tâché d'expliquer que cette fois-ci, le but de mon séjour était d'écrire un rapport qui aiderait l'association à mieux comprendre la situation locale. Je me suis également davantage présentée comme étudiante réalisant son Master à l'Université de Neuchâtel plutôt que comme membre de l'association à part entière.

J'estime avoir eu beaucoup de chance lors de ce deuxième voyage, car l'une des personnes avec qui je m'étais bien entendue l'année précédente a été entre-temps nommée à un poste de dirigeant au sein de la communauté de migrants avec laquelle l'association prévoyait de travailler. Faire connaître les difficultés des personnes qu'il représentait était important pour lui. En conséquence, il m'a fourni énormément d'informations et m'a laissé l'accompagner dans la plupart de ses activités. Avec lui, j'ai notamment rencontré le maire de la municipalité dont dépend le territoire concerné par le projet, ainsi que d'autres figures politiques importantes dans la région. Nous nous sommes également rendus à La Paz pour y négocier auprès d'autorités départementales la réalisation d'un cadastrage officiel de ce territoire au profit du groupe de migrants qui l'occupe. Enfin, j'ai pu m'entretenir avec plusieurs des membres de ce groupe et assister à leurs réunions officielles. De nouveau, je me demande dans quelle mesure ma présence en tant que telle jouait un rôle pour mon accompagnateur. Il est probable que lors de ses démarches officielles, mon statut d'étrangère participait à rehausser son influence et à lui fournir un prestige dont il n'aurait pas pu se prévaloir en tant que simple représentant d'une petite communauté rurale.

Il est clair que les informations que me fournissait cette personne n'étaient pas

« objectives » dans le sens où elles m'étaient transmises dans l'espoir d'obtenir un soutien. D'un autre côté, je pense que la triangulation entre ces informations, mes propres observations, mes lectures et la prise en compte d'autres points de vue m'a permis d'arriver à un certain nombre de résultats intéressants sur le plan scientifique. J'avais conscience durant mon séjour du biais que pouvait représenter le fait de n'avoir qu'un seul informateur privilégié. J'ai donc cherché à nouer des contacts qui m'ont aidé à me distancier de son point de vue. Il est cependant clair qu'étant donné la durée relativement courte de mon travail de terrain, cette distanciation n'a pu être que limitée.

Je tiens encore à souligner l'avantage qu'a constitué, selon moi, le fait de découper mes enquêtes en deux séjours espacés d'une année. Par exemple, entre mon premier et mon deuxième voyage, les changements opérés sur le territoire revendiqué par la communauté de migrants étaient frappant en termes d'implication des membres et d'occupation de la zone. Ce contraste m'a aidé à mieux évaluer le processus de changement en cours, malgré le peu de temps que j'ai au total passé sur place. L'aller-retour entre la Suisse et la Bolivie m'a également été très utile pour vérifier, contraster et compléter mes informations au sujet du projet, de l'association et du contexte socio-historique de la région qui m'intéressait.

Comme prévu, les résultats de ma recherche ont fait l'objet d'un premier rapport d'une soixantaine de pages qui a été très bien reçu par les membres de l'association qui l'ont lu. Ce mémoire vise à présent à élargir mon propos au-delà des enjeux locaux pour y introduire une problématique de type plus anthropologique. En ce qui concerne les méthodes, nous avons vu que j'ai beaucoup utilisé l'observation participante, complétée par des entretiens en Suisse et en Bolivie avec plusieurs partenaires du projet et quelques spécialistes des domaines qui m'intéressaient. Je me suis aussi directement impliquée au sein de l'association qui m'employait, notamment au niveau de la recherche de fonds et de la création d'un site web. J'ai par ailleurs réalisé un petit film dans lequel j'ai interviewé le président et le vice-président de l'association au sujet des motivations qui les ont poussés à s'engager dans des projets en Bolivie. Enfin, j'ai analysé toutes sortes de documents tels que les statuts des différentes institutions impliquées dans le projet, des procès-verbaux de réunions, des descriptifs de projet, etc. Mes propres recherches ont été enrichies par d'autres travaux menés en Bolivie ou ailleurs sur des thèmes similaires.

Tout au long de ce travail, j'ai maintenu et été maintenue dans une position ambiguë qui n'était pas uniquement celle de chercheuse mais qui me permettait malgré tout de garder une certaine autonomie par rapport au projet. Dans ce sens, le qualificatif d'« anthropologue impliquée », par opposition à la dichotomie classique entre anthropologie fondamentale et appliquée me semble adapté à ma situation. Je ne peux pas prétendre être restée « neutre » par rapport aux situations auxquelles j'ai été confrontée. J'ai dû prendre parfois parti et je me suis moi-même posée quantité de questions d'ordre morale et éthique. Par ailleurs, mon implication a eu des conséquences concrètes sur le déroulement du projet, ce qui fait que j'ai dans une large mesure contribué à modifier ce que je cherchais à étudier. Sur le terrain, j'ai cependant tâché de croiser autant que possible les informations que j'enregistrais. J'ai également essayé de faire preuve d'empathie envers mes interlocuteurs de manière à éviter de prendre parti dans le cadre de certains conflits et de maintenir une distance critique par rapport à mes propres sentiments.

Au niveau de mon travail d'analyse, j'ai avant tout cherché à décrire et à comprendre sans

poser de jugements de valeur ou sur-interpréter. Il est évident que je ne maîtrise pas tout et que, parfois, je n'ai pas été capable de voir certaines choses qui auraient pu influencer mon analyse de la situation. Si c'est le cas, je pense pourtant qu'il s'agit plus d'un manque de rigueur méthodologique de ma part que d'un problème inhérent à ma position particulière d'engagement au sein de l'association. Je suis en effet convaincue que toute recherche de terrain engage sur le plan personnel celui ou celle qui la mène et le pousse à prendre position. La qualité d'un travail dépend donc moins du degré d'implication personnelle du chercheur qui en est l'auteur que de la manière dont ce dernier aura réussi à se distancier – grâce à un mélange de rigueur, d'honnêteté et de réflexivité – de ses propres prises de positions normatives. Au lecteur de juger si j'y suis parvenue !



### **III. LES ACTEURS**

Le moment est venu de présenter à mes lecteurs les différents protagonistes de mon analyse<sup>8</sup>. C'est en effet en partant des acteurs que je souhaite introduire le projet sur lequel j'ai eu l'occasion de travailler. J'aimerais de cette manière mettre en lumière les dynamiques qui émergent de l'interaction entre différentes catégories d'individus, tout en gardant à l'esprit que ces acteurs sont constamment soumis à des choix dont l'étendue dépend des contraintes et des opportunités que leur milieu social leur impose ou met à leur disposition. L'article de Norman Long (2001), *The case for an actor-oriented sociology of development*, m'a beaucoup aidée à définir ma propre approche méthodologique, ainsi que la manière dont j'allais présenter mes données. L'auteur plaide en effet pour une plus grande prise en compte de l'agencité des acteurs sociaux (*agency* en anglais) qui ne peut toutefois être comprise sans considérer le fait que tout un ensemble de facteurs limite – sans toutefois supprimer – notre capacité individuelle à développer des stratégies d'action. Selon l'auteur (ibid.:13) :

*A more dynamic approach to the understanding of social change is therefore needed which stresses the interplay and mutual determination of « internal » and « external » factors and relationships, and which recognises the central role played by human action and consciousness.*

Les approches de type institutionnel (voir par exemple Neale 1998) m'ont également rendue attentive au fait que tout, dans le comportement des acteurs sociaux, n'est pas stratégique et réfléchi : beaucoup de nos actions sont réglées par l'habitude et par les procédures instituées – de manière formelle ou informelle – auxquelles nous nous conformons sans les remettre en question.

Je vais donc commencer par introduire les différentes catégories d'acteurs impliqués dans le projet qui m'intéresse ainsi que les types de relations entre ces acteurs qui ont permis au projet d'émerger. Dans un deuxième temps, je présenterai le contexte géographique, historique, politique et social de la région dans lequel la plupart de ces interactions ont eu lieu de manière à rendre compte des facteurs « externes » avec lesquels les individus ont dû composer pour diriger leur action.

#### **1. L'Association Bourgeon**

Il s'agit de l'association avec laquelle j'ai travaillé dans le cadre de ma recherche. Principale instigatrice du projet qui nous intéresse dans ce travail, ses activités ont rendu possible l'établissement d'un réseau de collaboration entre la Suisse et la Bolivie.

##### *a) Les débuts du projet Arbres*

L'Association Bourgeon a été fondée vers le milieu des années 1980 en Suisse. Elle était

<sup>8</sup> Pour des raisons de confidentialité, les noms de certaines institutions ont été modifiés.

composée à l'origine de musiciens suisses et latino-américains passionnés par les musiques andines qui avaient envie de promouvoir ce qu'ils qualifiaient eux-mêmes de « musiques traditionnelles et populaires ».

François, l'un des membres fondateurs de l'Association qui en assure la présidence depuis de nombreuses années, définit ce type de musique de la manière suivante :

*Ce sont toutes des musiques qui étaient des musiques à danser, des musiques de tradition orale – par opposition justement à tout ce qui est super construit, etc. – et qui véhiculaient surtout une identité sociale, différentes cultures.*

Plus loin il ajoute :

*C'est une musique collective. Dans une forme collective comme celle-là, il n'y a pas de soliste, c'est tout le groupe qui joue. Et le résultat final exprime quelque-chose de la relation des gens entre eux. C'est quelque-chose de très important, de très fondamental dans les sociétés. En Europe, c'était la même chose.*

L'Association défend donc une idéologie selon laquelle les « musiques traditionnelles et populaires » seraient porteuses d'un ensemble de valeurs qui renverraient à la solidarité, à la cohésion sociale, à une identité culturelle que nous aurions en partie perdues *ici* et qu'il s'agirait de faire revivre grâce au partage, notamment de la musique, plus largement de la « culture ».

François est un membre central de l'Association Bourgeon et l'évolution de cette dernière ne peut être comprise sans prendre en compte son propre parcours. Je partirai donc de ce personnage particulier pour montrer comment le projet dans lequel j'ai eu l'occasion de travailler s'est peu à peu formé.

François a l'occasion de se rendre une première fois en Bolivie dans les années 1990, alors qu'il accompagne la tournée d'un groupe de musiciens boliviens dont certains font également partie de l'Association Bourgeon. Il convient ici de préciser que plusieurs des membres boliviens de l'Association, en plus d'être musiciens, ont également été des étudiants au bénéfice de bourses fournies par la Fondation Patiño<sup>9</sup> et ont de cette manière complété en Suisse des formations de type universitaire. François est lui-même ingénieur constructeur et il travaille dans le domaine des énergies renouvelables. Il a par ailleurs contribué à la création d'un parti écologiste.

Son premier voyage en Bolivie va le toucher profondément, au point qu'il y retourne à plusieurs reprises entre 2004 et 2011. Il maintient également plusieurs contacts avec des étudiants boliviens rentrés dans leur pays et promus à des postes influents. Ces relations ouvrent la voie à une réorientation de l'Association vers le développement durable, officialisée en 2006. Sur sa charte éthique on peut désormais lire :

*A l'image de la plus petite plante, nourrie par ses racines, qui assurent à la fois sa croissance, son ancrage dans le sol, explorent ce dernier, entretiennent des relations à bénéfice mutuel avec les organismes qui la peuplent (symbiose) et participent au maintien*

<sup>9</sup> Simon I. Patiño était un industriel bolivien qui a fait fortune grâce à l'étain. La fondation à son nom offre des bourses à de jeunes boliviennes et boliviens pour qu'ils puissent étudier en Suisse, en Europe, au Costa Rica ou en Bolivie. Elle mène également plusieurs projets culturels, notamment littéraires.

*de sa fertilité, de sa cohésion et de sa stabilité... L'humanité, dans sa quête de développement durable, devra puiser dans toute sa diversité pour réconcilier ses dimensions sociales, économiques, environnementales et, osons le rappeler, culturelles.*

Cette réorientation est plus particulièrement liée au travail de l'un des membres de l'Association qui est professeur et chercheur en microbiologie. Il connaît François depuis de nombreuses années et a déjà eu l'occasion de travailler avec lui sur les énergies renouvelables. Avec un collègue géologue, il a découvert en Côte d'Ivoire un phénomène particulier qui concerne différentes espèces d'arbres tropicaux capables de transformer – le terme technique est « biominéraliser » – le carbone contenu dans le gaz carbonique atmosphérique en une composante minérale stable, tout en modifiant les propriétés chimiques du sol environnant. Les recherches déjà effectuées laissent supposer que la compréhension de ce mécanisme permettrait d'améliorer la connaissance actuelle sur la capacité des forêts tropicales à stocker le dioxyde de carbone responsable de l'effet de serre. Plusieurs perspectives d'application de ces recherches sont envisagées, notamment en lien avec la reforestation, la création de puits de carbone naturels et le développement de modèles agroforestiers bénéficiant de l'interaction positive entre les arbres étudiés et d'autres plantes destinées à la commercialisation.

Lorsque des troubles politiques éclatent en Côte d'Ivoire, l'idée de lancer une expédition de terrain en Bolivie germe au sein de l'Association Bourgeon. Son but serait de vérifier si le phénomène découvert en Afrique est observable également dans les régions tropicales d'Amérique du Sud.

Une première mission soutenue par l'Association Bourgeon part pour la Bolivie en 2006. Elle est prise en charge sur place par des contacts boliviens de l'Association Bourgeon. Les résultats positifs de cette première expédition scientifique donnent lieu à une seconde mission en 2009 qui pose les bases d'un projet plus ambitieux. Ce dernier, baptisé « projet Arbres », serait coordonné par l'Association Bourgeon, en collaboration avec les universités suisses qui ont soutenu les deux premières expéditions. Il viserait à poursuivre la recherche fondamentale de terrain tout en favorisant la mise en application des connaissances acquises sur la végétation locale dans le domaine de l'agroforesterie et de la reforestation. Les membres de l'Association espèrent que la recherche permettra de mesurer de manière plus précise la quantité de carbone que sont capables de stocker les différentes espèces d'arbres biominéralisateurs – c'est-à-dire les arbres impliqués dans le processus étudié – de manière à valoriser économiquement le travail de reforestation grâce à la vente de services écosystémiques via le marché du carbone. Ils comptent également sur la capacité observée de ces arbres à réduire l'acidité du sol qui les entoure pour développer un modèle qui combinerait différents types de plantes au sein d'un système qui se voudrait à la fois durable et économiquement rentable.

#### *b) L'agroforesterie et la vente de services écosystémiques*

Afin de bien comprendre les objectifs du projet, il convient de définir plus précisément ce que j'entends par agroforesterie, puis par services écosystémiques ou paiements pour services environnementaux. Selon Altieri et Nicholls (2002:143) :

*Agroforestry is an intensive land-management system that combines trees and/or shrubs with crops and/or livestock on a landscape level to achieve optimum benefits from*

*biological interactions.*

L'idée derrière ce terme relativement général est donc de profiter des interactions bénéfiques entre différentes formes de vie dans un but de production. Idéalement, de tels systèmes seraient moins dommageables pour l'environnement dans la mesure où ils rendraient possible la cohabitation entre agriculture et forêts, tout en favorisant le maintien de l'écologie des sols sur le long-terme. Même si des systèmes correspondant aux critères énoncés ci-dessus ont existé de tous temps, l'engouement pour l'agroforesterie est relativement récent. Il naît de la critique, dans les années 1960-1970, des techniques développées durant la révolution verte, largement basées sur la monoculture et l'usage massif de pesticides et d'engrais. Plusieurs centres de recherches internationaux voient le jour à cette époque, avec pour mission de développer des formes d'agriculture qui soient accessibles aux populations les plus pauvres, tout en étant capable de répondre à la demande contemporaine en termes d'alimentation et de matières premières biologiques (Nair 1993).

Concernant maintenant la notion de paiement pour services environnementaux – ou écosystémiques –, l'économiste Sven Wunder (voir Le Jean 2012:1) la définit comme :

*Une transaction volontaire dans laquelle un service environnemental (ou l'usage du sol procurant ce service) est acheté à un fournisseur de service (communauté ou autorité locale, groupe villageois). Les acheteurs des services environnementaux sont principalement les consommateurs : touristes, entreprises d'eau, entreprises multinationales en quête de RSE<sup>10</sup>, etc. La transaction peut prendre la forme d'incitation financière ou d'appuis techniques.*

Ce type de paiements a émergé dans les années 1990 afin d'inciter les entreprises à intégrer des préoccupations d'ordre écologiques et sociales à leurs politiques économiques dans un but de développement durable. A partir de 2005, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques initie des négociations pour mettre en place un mécanisme qui permettrait de limiter le réchauffement climatique provoqué par les émissions de CO<sub>2</sub> résultant de la dégradation des forêts. En 2008, le programme coordonné par les Nations Unies « Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation » (REDD) est lancé dans ce but. Cette initiative internationale cherche à encourager le soutien économique par les pays industrialisés d'initiatives provenant de pays en voie de développement qui visent à réduire la déforestation et à conserver ou augmenter les stocks de carbone provenant des forêts (Bottazzi et al. 2013). En bref, il s'agirait pour les pays qui polluent le plus de payer pour les services environnementaux que fournissent ceux dont les ressources forestières permettent de limiter l'impact climatique des émissions de gaz à effet de serre.

A l'intérieur de ce système, le fait de planter et conserver des arbres biominéralisateurs – c'est-à-dire des arbres potentiellement aptes à stocker d'importantes quantités de CO<sub>2</sub> – pourrait faire l'objet d'une rémunération qui, dans l'idée du projet Arbres, inciterait les paysans à développer des pratiques agroforestières plus respectueuses de l'environnement.

Le projet de l'Association Bourgeon cherche donc à lutter contre un *problème*, à savoir

<sup>10</sup> RSE est l'acronyme pour « Responsabilité Sociale des Entreprises ». La Commission européenne (2011) définit ce concept comme « the responsibility of enterprises for their impacts on society ».

l'important taux de déforestation en Bolivie et dans le monde. Cette déforestation est pensée comme due avant tout à un manque d'alternative économique de la part des populations locales qui endommagent leur environnement non pas par choix volontaire mais plutôt « pour survivre », parce qu'elles ne peuvent ou ne savent pas faire autrement. La *solution* proposée par l'Association est d'offrir une alternative qui passe d'une part par une optimisation des ressources forestières à disposition, cela grâce à la recherche scientifique, et d'autre part par une reconnaissance financière des services écosystémiques accomplis par les arbres et, par extension, par les personnes qui prennent soin de ces arbres et qui pourraient être financées pour continuer à le faire. Le principe est simple : si on peut gagner plus en conservant les arbres qu'en les coupant, il n'y a pas de raison pour que la déforestation continue. Le projet a donc beau être prévu pour une région particulière, il vise une échelle beaucoup plus large. L'idée défendue par l'Association Bourgeon est en effet que ce qui marche quelque part donnera forcément des idées à d'autres. Pour reprendre les termes de François : « je pense que ça peut progresser un peu comme une contamination. Et c'est peut-être une des dernières chances qu'on ait de changer quelque-chose au plan climatique. C'est-à-dire, que ce soit l'intérêt d'une majorité de gens ». L'impact final et idéal du projet est donc bien de réduire le taux de déforestation au niveau global grâce à la propagation du modèle défini et implémenté dans l'Alto Beni. Peu de détails sont cependant fournis par l'Association pour expliquer comment des individus ou associations d'individus intéressés par le modèle pourront être intégrés au système institutionnalisé de rémunération pour services écosystémiques.

Les objectifs du projet Arbres énoncés ci-dessus – soit la reforestation, la vente de services écosystémiques et l'agroforesterie – aident à mieux situer l'Association Bourgeon au sein du vaste nuage d'organisations qui militent en faveur de l'environnement. Afin d'élargir quelque peu la portée de mon analyse, je propose un petit retour en arrière qui nous aidera à mieux saisir la portée du terme « développement durable » duquel se revendique l'Association.

### *c) La notion de développement durable*

Précisons pour commencer que le lien entre écologie et développement n'est pas nouveau. Lors de la première conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue en 1972 à Stockholm, il s'agissait même d'un enjeu majeur. Keck et Sikkink (1998) rapportent que plusieurs pays en voie de développement, soutenus par la Suède, ont insisté durant cette conférence sur le rapport entre pollution et pauvreté et sur le problème de la mauvaise distribution des ressources au niveau planétaire qui forcerait les plus pauvres à exploiter leur environnement pour survivre.

De là est né le concept d'éco-développement qui, dans la Déclaration de Coyococ de 1974, se réfère à « la nécessité d'aider les populations à s'éduquer et à s'organiser en vue d'une mise en valeur des ressources spécifiques de chaque écosystème pour la satisfaction de leurs besoins fondamentaux » (Sachs 1978:16). Plusieurs pays industrialisés, dont les Etats-Unis, s'opposaient à cette notion et au lien entre sous-développement, pollution et mauvaise gestion des ressources.

En 1980 apparaît le terme de développement durable qui remplace celui d'éco-développement et remporte plus de crédit. En 1987, ce terme est popularisé par le rapport Brundtland qui le définit comme une forme de développement répondant « aux besoins du

présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs » (rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dite commission Brundtland, 1987, cité dans Faucheux et Hue 2013). Il repose sur trois piliers, le social, l'économique et l'écologique, et cherche à promouvoir un développement qui soit à la fois équitable, vivable et viable. Cette notion cherche donc à trouver un point d'équilibre entre développement économique, besoins sociaux et respect de l'environnement.

L'apparition du terme « développement durable » peut également être comprise comme le résultat d'un changement dans la manière de concevoir le rapport entre l'être humain et la nature. Comme le rapporte Guizard (2011), les premiers mouvements écologistes apparus vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle cherchaient avant tout à préserver la nature de toute intervention humaine grâce à la création de réserves fermées. L'action de ces mouvements me semble symptomatique d'une manière particulière de concevoir l'être humain comme une entité nécessairement séparée et même opposée à la nature. Elle repose également sur une vision de la nature comme lieu d'équilibre que l'être humain ne pourrait que perturber.

Dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, l'apparition du concept de « conservation » fait peu à peu évoluer les mouvements écologistes vers une conception plus large de la protection de la nature qui autorise l'« utilisation raisonnable » (ibid.:15) de cette dernière par l'Homme. Cette « utilisation raisonnable » renvoie à « un souci d'efficacité rationnelle, technique, économique » (ibid.) qui ouvre le pas à la prise en compte de critères sociaux et à la notion à venir de développement durable. Ce souci d'efficacité permet aussi de comprendre pourquoi science et protection de la nature sont si souvent associées : d'une part, la connaissance scientifique est très souvent utilisée par les activistes de tous bords pour sensibiliser aux problèmes environnementaux du fait que, comme nous le rappellent Poirot-Delpech et Raineau (2012), l'ampleur du problème global est surtout perceptible par la science. D'autre part, elle sert à proposer et à légitimer des solutions sensées atteindre « 'la' vérité ou les critères optimaux du problème, ce qui fait des experts les preneurs de décision » (Martinez-Iglesias 2012:91).

De nos jours, les approches qui visent à optimiser l'utilisation des écosystèmes – notamment au-travers de la vente de services environnementaux dont la valeur est le plus souvent quantifiée et légitimée au moyen d'outils scientifiques – sont sujettes à un nombre croissant de critiques de la part notamment d'académiciens et d'organisations écologistes. Beaucoup dénoncent un processus de marchandisation de la nature qui permet de légitimer le droit des pays industrialisés à maintenir des modes de consommation insoutenables à long-terme (voir notamment Norgaard 2010). La manière d'évaluer les services environnementaux est également problématique : cette valeur doit-elle être uniquement calculée sur la base de la quantité de carbone que la conservation de certains écosystèmes permet de séquestrer ou faut-il aussi prendre d'autres variables en compte, comme par exemple la perte en termes de revenus que le fait de ne pas exploiter les ressources présentes sur ces espaces occasionne pour les populations locales (voir Skutsch et al. 2011, cité dans Bottazzi et al. 2013) ? Le rapport entre activité humaine et conservation de l'environnement se pose ici directement. Enfin, plusieurs auteurs critiquent la manière dont le terme même de « développement durable » a été réapproprié par le monde économique au point d'être vidé de son sens premier au profit d'une définition qui en vient à concevoir le capital naturel et le capital manufacturé comme interchangeables. Selon Kirsch (2010), la durabilité devient ainsi un simple calcul de capital dont la formule cherche à estimer si la valeur économique du capital manufacturé

issu de la transformation de ressources naturelles est égale ou excède la valeur de ce qui a été consommé ou détruit durant le processus de production. Cette évolution des significations rend ainsi possible l'utilisation de termes tels que « développement durable » ou « durabilité » par certaines entreprises – par exemple minières – pour légitimer des pratiques qui n'ont absolument rien d'écologique.

Actuellement, certains des mouvements militant en faveur de l'écologie s'opposent à la notion même de développement durable parce qu'ils estiment qu'elle permettrait de maintenir et légitimer une croissance ingérable à long-terme. L'Association Bourgeon revendique quant à elle ce terme. Je pense donc pouvoir la situer dans une approche que Guizard (2011) qualifie de « durabilité faible ». L'association ne rejette pas la notion de croissance, mais elle estime qu'une meilleure allocation des ressources est nécessaire au niveau global pour permettre à cette croissance de se poursuivre sur une base tenable sur la durée. Les moyens envisagés pour y parvenir passent par le progrès technique qui devrait permettre le développement de nouvelles énergies et un recyclage plus efficace des déchets. La prise en compte de paramètres socio-culturels et économiques vise quant à elle à garantir que les solutions techniques proposées seront employées d'une manière équitable et adaptée aux situations particulières. Même si les membres de l'Association défendent plutôt des valeurs de gauche fondées sur un idéal de solidarité et d'entraide, ils ne s'opposent pas aux modèles de type néolibéral qui prônent « l'internalisation des externalités » (ibid.:17), comme par exemple le programme REDD (*Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation*) coordonné par les Nations Unies.

#### d) *Nature, culture et science*

En ce qui concerne la conceptualisation du projet Arbres, j'observe au sein de l'Association Bourgeon une tension entre, d'une part, la prise en compte de la nécessité pour les populations paysannes de tirer de leur environnement les ressources nécessaires à leur survie et, d'autre part, le désir de préserver une nature « vierge » de tout contact avec l'Homme. Le président et le vice-président de l'Association m'ont en effet expliqué vouloir mettre en place un système à trois niveaux sur la zone d'intervention en Bolivie : un premier cercle, autour des zones habitées, serait consacré à une agriculture de type biologique destinée au commerce qui permettrait de diversifier l'économie locale. Le deuxième cercle, au-delà des zones cultivées, ferait l'objet d'un programme de reforestation et serait ensuite exploité de manière contrôlée pour son bois et d'autres ressources sylvicoles (plantes médicinales, cacao sauvage, etc.). Enfin, le troisième cercle, le plus éloigné, deviendrait, dans les termes de François, un « sanctuaire » dont les habitants de la région deviendraient les « gardiens » en échange d'une contrepartie financière issue du calcul de la valeur du carbone stocké par la forêt.

Il ne s'agit pas ici pour moi de questionner le caractère réalisable de ce système, mais plutôt d'analyser en quoi il est révélateur d'un certain rapport à la nature. D'un côté, la plupart des personnes actives au sein de l'Association avec qui j'ai eu l'occasion de parler ont mentionné un intérêt pour l'environnement qui s'exprimait par de la curiosité et même une certaine fascination. Par exemple, le vice-président déclare « beaucoup aimer » les plantes médicinales et être « impressionné » par la connaissance pointue de leur environnement qu'ont les « gens qui sont dans la forêt ». Le professeur de biologie à l'origine du projet Arbres explique quant à lui travailler depuis plus de 33 ans sur une molécule particulière qui le « fascine ». Cet intérêt est cependant accompagné d'un

sentiment d'urgence et de danger, comme le signifie très clairement François, le président de l'Association :

*On est dans une course qui est perdante aujourd'hui, par rapport au changement climatique. Pas forcément perdue, mais en tous cas perdante. Probablement qu'il faudrait faire dix fois plus que ce qu'on fait pour arriver à avoir une incidence sur le changement climatique.*

Ce danger pressenti joue un rôle important pour légitimer l'intervention en Bolivie. Toujours selon François, les changements nécessaires seraient plus faciles à atteindre *là-bas* que *chez nous* : d'une part, parce qu'on y partirait « de très bas », ce qui implique que les gens auraient moins à perdre dans la mise en place de nouveaux modèles de société et, d'autre part, parce qu'il y aurait une « prédisposition culturelle importante à respecter la terre, la terre mère ». Cette argumentation implique une construction de *l'autre*, par opposition à *nous*, qui participe à légitimer le bien-fondé du projet et son droit à agir dans la vie de certaines catégories d'individus.

Une opposition est également construite entre nature et science, dans la mesure où le programme officiel du projet Arbres part du présupposé que la nature pourrait être manipulée par la science et même marchandisée. Si l'idéal à atteindre est celui d'un « équilibre » qui soit viable à long-terme, cet équilibre passe par un *contrôle* qui serait possible grâce à la science : contrôle continu du niveau de fertilité des sols, mesures précises de la quantité d'arbres qui peuvent être plantés sur un territoire donné, calcul exact du taux de carbone absorbé par chaque arbre, etc. Encore une fois, l'idée selon laquelle un tel niveau de maîtrise de l'environnement est possible et souhaitable permet de justifier l'intervention auprès de populations qui, ne possédant pas les connaissances techniques nécessaires, sont considérées comme incapables d'exercer ce contrôle par elles-mêmes. L'être humain « moderne » en vient ainsi à être pensé comme séparé de la nature, dans la mesure où il a le pouvoir d'agir sur cette dernière et de l'observer *de l'extérieur* grâce à la science (O'Brien 2002). Il reste toutefois enfermé dans une relation ambiguë qui allie dépendance et maîtrise vis-à-vis de l'environnement. Par opposition, les « gens qui sont dans la forêt » sont perçus comme *plus proches de la nature*, tout en étant incapables de rétablir un équilibre rompu avec cette dernière. Cette situation les rendrait dépendants de l'aide extérieure, ce qui justifie voire même impose moralement qu'on leur porte assistance. Le projet est donc bâti sur un certain nombre de prémisses parmi lesquels on retrouve la dichotomie classique entre nature et culture, la culture étant ici représentée par la science.

#### e) *Des dynamiques multiples*

La prise en compte de ces prémisses permet de comprendre sur quel genre de légitimations se base le projet. Elle peut également se révéler utile pour appréhender certains des rapports de force à l'œuvre entre les différents acteurs impliqués. Cependant, n'oublions pas que dans la pratique, l'Association possède pour le moment une maîtrise très limitée de la situation : elle ne dispose en effet pas des ressources suffisantes pour démarrer le projet tel qu'il a été planifié sur le papier et elle n'a pas non plus les moyens d'imposer des décisions contre l'accord de ses partenaires, qu'ils soient suisses ou boliviens, universitaires ou paysans.

Par ailleurs, tous les membres de l'Association avec qui j'ai été en contact me paraissent animés du désir sincère de travailler pour et avec les populations locales : « notre approche, elle est d'abord centrée sur les gens, sur les personnes et sur l'idée que c'est un partenariat<sup>11</sup> ». Même si l'image qu'ils se font de ces populations peut être sujette à critique, je ne pense pas que le projet Arbres puisse être interprété comme une entreprise qui s'impose depuis l'extérieur. Il devrait à mon sens plutôt être pensé comme un espace donnant continuellement lieu à tout un ensemble de négociations formelles et informelles entre des acteurs variés : chacun cherche à défendre ses intérêts et objectifs en fonction des moyens dont il dispose, ce qui implique l'établissement de rapports de force dynamiques qui ne sauraient être fixés une fois pour toute. La métaphore du jeu d'échec proposée par Bierschenk (1988:146-147) me semble très utile pour appréhender cette situation complexe :

*The image we should have in mind is that of a complex chess game with living chessmen, in which there are many players. Some of them control many more pawns than their competitors are able to put on the board. Some are only allowed a few moves, whereas others can, if necessary, change the rules to their own advantage. The goals of the players vary as much as their stakes and risks. Probably some of the participants play according to rules which the others do not know. They play a game which consists mainly of negotiating about establishing generally accepted rules but where, on the other hand, good tactics and strategy count as well. For resources are dependent upon context and a good player can turn even a catastrophe into an advantage.*

Pour développer la métaphore un peu plus loin, j'ajouterai que chaque acteur joue probablement en parallèle à plusieurs jeux du même type. Celui relatif au projet Arbres n'a donc pas forcément la même importance pour chacun. De plus, le fait que les différents acteurs doivent gérer leur temps en fonction de priorités différentes implique qu'ils n'ont pour la plupart qu'une vision limitée de ce qui est en train de se jouer au niveau du projet et qu'ils n'ont souvent ni le temps ni les moyens de chercher à obtenir les informations qui leurs manquent. Cette situation les oblige à prendre des décisions qui, parfois, sont bien plus basées sur des habitudes ou des impressions que sur une évaluation rationnelle et informée. La prise en compte de ces limitations me permet ainsi de casser avec l'image artificielle que la métaphore ci-dessus pourrait suggérer d'un *Homo oeconomicus* cherchant sans cesse à maximiser ses avantages.

#### *f) Structure de l'Association*

Selon François le rôle de l'Association Bourgeon au sein du projet consiste avant tout à faciliter les contacts entre différents acteurs et institutions dans le but d'initier des collaborations fécondes. Dans ce sens, l'enjeu principal pour l'Association est de faire en sorte que chacun des acteurs impliqués trouve un intérêt à agir dans la direction des objectifs qu'elle s'est fixés. Au cours des quatre dernières années, l'Association a cependant rencontré de grosses difficultés pour décrocher les fonds qui lui auraient permis de financer les activités découlant de telles collaborations (je traiterai de cet aspect plus en détail dans le dernier chapitre de cette partie). Le projet prévu s'est donc retrouvé en situation de pause forcée, tandis que l'Association tentait de conserver les accords conclus et partait à la recherche de nouvelles ressources.

---

11 Interview filmée avec François en 2013.

Le fait que l'Association Bourgeon soit parvenue à mettre en place les bases d'un projet ambitieux, puis qu'elle se soit trouvée bloquée lors de sa réalisation est à mon sens lié à la manière dont cette institution est structurée. Je signale tout d'abord que l'Association est de petite taille et qu'elle dispose de relativement peu de moyens financiers. Tous ces membres s'y impliquent de manière bénévole, à l'exception de quelques personnes qui, dans le cadre de projets particuliers, ont été temporairement salariées pour accomplir des tâches spécialement lourdes. L'Association ne dispose pas de locaux spécifiques et ses membres sont répartis entre plusieurs villes de Suisses et de Bolivie. Il est difficile de chiffrer la quantité de personnes actives au sein de l'Association dans la mesure où l'investissement varie énormément en fonction des périodes et des projets. Pour donner un ordre d'idée, l'assemblée générale qui s'est tenue en 2013 a rassemblé 13 personnes parmi les plus impliquées. En fait, la catégorie de « membre » est passablement floue. Une cotisation annuelle variant entre CHF 20.- et 100.- est en principe demandée aux adhérents, mais elle est dans les faits versée de manière relativement irrégulière. L'essentiel de l'argent dont dispose l'Association provient donc de dons et de contributions obtenues suite au dépôt de demandes pour des projets particuliers. Dans le cadre du projet Arbres, les premières dépenses destinées à la construction d'une infrastructure dans la zone d'intervention du projet ont été financées par le service de solidarité internationale d'un canton suisse. Je signale également que des sommes relativement importantes ont été avancées par des membres de l'Association, sans garantie qu'elles pourraient être un jour remboursées.

L'essentiel du travail administratif est géré depuis 2006 par le président, le vice-président et une comptable bénévole. Le vice-président, Pierre, est un ingénieur chimiste retraité, spécialisé dans le traitement des déchets. Il a rejoint l'Association Bourgeon en 2006 et vit depuis maintenant un peu plus d'une année en Bolivie. Il communique principalement avec le président via Skype et revient régulièrement en Suisse. Il administre les activités de l'Association en Bolivie, tout en proposant de manière parallèle son expertise sur des projets de recyclage dans ce pays.

En-dehors du projet Arbres décrit jusqu'ici, l'Association est actuellement engagée dans une opération de transfert de matériel de laboratoire dont lui ont fait don des industries suisses afin qu'il soit mis au bénéfice d'universités boliviennes. Ponctuellement, il arrive aussi que des concerts soient organisés grâce au soutien de l'Association Bourgeon. Les personnes actuellement impliquées dans l'Association sont cependant plutôt issues du milieu des énergies renouvelables, ce qui est lié à la nature des projets en cours. Je remarque également que la plupart des personnes actives ont atteint l'âge de la retraite ou sont en voie de l'atteindre.

Pour comprendre le fonctionnement de l'Association, la notion de réseau me semble très utile. Les nœuds principaux de ce réseau sont actuellement constitués par le président et le vice-président. Ces derniers sont entre autres en contact avec des artistes, des académiciens, des ingénieurs, des politiciens et des industriels tant en Suisse qu'en Bolivie et dans d'autres pays – une même personne pouvant appartenir à plusieurs de ces catégories. Selon les projets, le réseau est mobilisé en fonction des besoins spécifiques, ce qui explique les degrés d'investissement très variables sur la durée que j'ai pu observer. Dans cette mesure, le fonctionnement de l'Association est extrêmement dépendant de l'implication de ses deux administrateurs principaux – c'est-à-dire son président et vice-président – ce qui constitue parfois pour eux une charge difficile à porter.

Au niveau du projet Arbres, l'Association Bourgeon entend d'une part jouer un rôle d'intermédiaire entre les différentes catégories d'acteurs impliqués, et d'autre part un rôle de gestionnaire des aspects logistiques. En pratique, elle s'est pour le moment chargée de rédiger un projet détaillé, chercher du financement, gérer la construction d'une infrastructure en Bolivie et mettre en contact différents acteurs clés dans le but d'encourager des collaborations. Si la première phase de prise de contact s'est très bien déroulée, l'Association se trouve aujourd'hui confrontée à ses limites institutionnelles. Elle est parvenue à obtenir un premier financement et à faire construire une infrastructure en Bolivie, mais elle peine à convaincre les bailleurs de fonds de lui confier une somme environ dix fois plus élevée pour la suite du projet. Pour dire les choses simplement, jusqu'à présent, l'Association n'a pas eu les moyens de ses ambitions.

Avant de revenir plus en détail sur les questions de financement dans le dernier chapitre, voyons de plus près comment l'Association Bourgeon est entrée en contact avec ses partenaires boliviens principaux dans le cadre du projet Arbres. J'en profiterai pour analyser le rôle de ces différents acteurs et le type de relation qui les unit. Cela permettra à mes lecteurs d'obtenir une meilleure vue d'ensemble de l'« arène » – pour reprendre un terme d'Olivier de Sardan – dans laquelle se déroule le projet.

## 2. La Cooperativa El Paraiso

La Coopérative agricole de produits agro-écologiques El Paraiso est une petite coopérative bolivienne fondée en 2005 et dédiée à la production agroalimentaire biologique. Actuellement composée d'une dizaine d'associés, son activité principale est la production d'eau potable et de jus d'orange qu'elle revend au niveau de sa région. La Coopérative possède à cet effet une usine située en bordure d'une petite ville de l'Alto Beni, soit dans la région où sont prévues les activités liées au projet que j'étudie.

La Coopérative El Paraiso constitue le principal partenaire de l'Association Bourgeon dans la région d'intervention du projet Arbres. Lors de mes deux séjours en Bolivie, certains de ses membres m'ont logée et prise en charge, et ont de ce fait constitué mes principaux contacts sur place.

Afin de comprendre comment une Association de passionnés de musique andine fondée en Suisse en est venue à collaborer avec une coopérative d'agriculteurs située dans une région tropicale relativement difficile d'accès, je me permets un petit retour en arrière sur l'histoire de cette coopérative.

### *a) Premières relations entre l'Association Bourgeon et la Cooperativa El Paraiso*

L'idée même de fonder une coopérative agricole dédiée à la transformation de fruits tropicaux a déjà un lien avec l'Association Bourgeon. Aux dires de mes informateurs boliviens, c'est durant le mois de juin 2005 qu'un « señor » bolivien ayant longtemps vécu en Suisse se présente chez Felix, un agriculteur et entrepreneur prospère de la région. L'homme aurait l'intention de retourner vivre en Bolivie et d'y fonder une coopérative afin

de « faire quelque chose pour développer son pays »<sup>12</sup>. Avec plusieurs amis, il a avant cela cherché à démarrer un projet de séchage de mangues dans une région située plus au sud du pays, mais aurait finalement décidé de vendre le terrain acheté là-bas en raison de troubles sociaux qui mettaient à mal le projet. L'une des personnes du groupe d'entrepreneurs connaissait l'Alto Beni, région plus calme et abondante productrice de fruits, et a donc proposé de tout recommencer là-bas.

L'homme, donc, se trouve chez Felix, accompagné de l'ami déjà familier avec la région. A la demande de Felix, Edwin, un autre habitant de la petite ville, diplômé en agronomie et employé par l'influente coopérative de producteurs de cacao El Ceibo, assiste également à la rencontre. Le « señor » se présente et parle de son projet de transformation de fruits tropicaux destinés à l'exportation. Ce jour-là, il aurait également fait mention de l'Association Bourgeon dont il se présente comme membre. Il est en effet en contact direct avec François, son fondateur et président, qu'il a connu dans le cadre des activités musicales de l'Association. Lui-même, surnommé Luguï, est peintre et musicien.

Quelques mois après cette première rencontre, une dizaine d'agriculteurs établis dans l'Alto Beni se mettent d'accord pour fonder la coopérative agricole de produits agro-écologiques El Paraiso ltd. avec Edwin comme président.

Durant environ une demi-année, aucune nouvelle ne parvient du « señor » artiste Luguï. Pendant ce temps, Internet est pour la première fois installé dans la petite ville et Edwin en profite pour reprendre contact avec l'homme par e-mail. Ce dernier est de retour en Suisse pour quelque temps et a entendu parler du projet de recherche universitaire sur l'Iroko – le fameux arbre biominéralisateur étudié en Côte d'Ivoire – au-travers du professeur de biologie également membre de l'Association Bourgeon. C'est donc par cet intermédiaire que germe l'idée de monter une expédition de recherche en Bolivie. Selon les membres de la Coopérative, Luguï aurait été impressionné par la biodiversité qu'il a pu observer dans l'Alto Beni et aurait proposé d'y orienter le travail de terrain.

Luguï écrit à Edwin pour lui demander si la toute nouvelle Coopérative serait d'accord de prendre en charge l'accueil et l'accompagnement des chercheurs. Les membres de la Coopérative ne comprennent pas très bien de quoi il en retourne, mais comme l'expédition n'est prévue que sur une durée d'un mois, ils acceptent. En été 2006, deux chercheurs suisses et quelques étudiants d'universités boliviennes arrivent dans l'Alto Beni où ils sont logés dans la maison de Felix. Ce sont surtout lui et Edwin qui vont prendre en charge les nouveaux venus. Tous deux gardent un bon souvenir de cette expérience et me racontent volontiers les bons moments passés avec les chercheurs suisses.

En 2007, François se rend pour la première fois dans l'Alto Beni, accompagné d'un ami récemment acquis à la cause de l'Association Bourgeon, Pierre, qui deviendra par la suite son vice-président. Certaines divergences ont poussé Luguï à prendre ses distances vis-à-vis de l'Association, ce qui fait que c'est à présent Ricardo, un bolivien ayant étudié la chimie en Suisse, également passionné de musique andine, qui guide les trois Suisses sur place et sert d'interprète. De la rencontre avec les membres de la Coopérative El Paraiso – en particulier Felix chez qui loge le petit groupe et avec qui va s'établir une relation privilégiée – naissent de nouveaux projets. De retour en Suisse, Pierre et François démarrent en effet une collaboration avec une haute école suisse pour développer, avec des étudiants, un modèle de sécheur solaire de cacao nécessitant un minimum d'énergie

<sup>12</sup> Tiré de mes notes prises à partir d'une discussion avec Felix et Edwin de la Coopérative El Paraiso.

pour fonctionner, de manière à s'adapter aux conditions matérielles et climatiques de l'Alto Beni. De là, un autre projet, toujours avec des étudiants de la haute école, cherche à produire du charbon actif à partir de déchets de bois tropical. Enfin, après que Pierre et François soient retournés en Bolivie en 2008, une nouvelle collaboration s'établit avec l'une des étudiantes du biologiste à l'origine du projet Arbres. Dans le cadre de son travail de master, elle va chercher à définir depuis la Suisse dans quelle mesure les déchets d'orange que génère la Coopérative El Paraiso pourraient être utilisés pour produire du biogaz et donc de l'énergie.

Si aucun de ces projets n'a à ce jour été concrètement mis en pratique, leur réalisation sur le plan théorique participe à resserrer les liens entre l'Association Bourgeon et la Coopérative El Paraiso, tout en renforçant la volonté nouvelle de la première de soutenir des projets liés au développement durable. De plus, la rencontre avec Felix et d'autres agriculteurs de la région de l'Alto Beni marque profondément Pierre et François et les convainc « qu'on peut faire énormément de choses simples mais qui peuvent être décisives pour les gens là-bas<sup>13</sup> ».

Pendant ce temps en Bolivie, les membres de la Coopérative El Paraiso ont entendu parler d'un appel à projet lancé par une ONG étasunienne, en collaboration avec USAID. Cet appel entre dans le cadre du programme de lutte contre la culture de la feuille de coca financé par le gouvernement américain dont la stratégie passe notamment par le développement d'alternatives économiques pour les agriculteurs locaux. La Coopérative El Paraiso propose trois projets : pisciculture, production de jus d'orange et tourisme. Elle est retenue sur deux d'entre eux, la pisciculture et le jus d'orange, et choisit finalement de se tourner vers la production de jus pour réagir à la baisse en cours du prix des oranges.

L'ONG finance donc la construction d'une petite usine de fabrication de jus d'orange sur le terrain de Felix, tout en demandant une contrepartie à la Coopérative. Durant la même période, c'est-à-dire en été 2009, une deuxième expédition scientifique visant à étudier les arbres de la région, soutenue par l'Association Bourgeon et impliquant des chercheurs issus d'universités de Suisse romande, est prise en charge par la Coopérative El Paraiso. Pierre et François en profitent pour se rendre à nouveau en Bolivie et visiter la toute nouvelle fabrique de jus d'orange. Ils y découvrent une installation qu'ils jugent de mauvaise qualité et proposent d'aider la Coopérative à monter un dossier visant à exiger de meilleures prestations de la part de l'ONG étasunienne. Ricardo – le membre bolivien de l'Association Bourgeon qui a servi d'interprète à Pierre et François durant leurs précédents voyages – est chargé de représenter la Coopérative lors de la réception et de l'installation du matériel. Il est également décidé que l'Association Bourgeon investira 10'000 US\$ dans la Coopérative – 5'000 US\$ sous forme de prêt sans intérêt remboursable sur deux ans et 5'000 US\$ pour l'achat de parts à l'intérieur de la Coopérative – afin d'aider cette dernière à rembourser la contrepartie de 35 % exigée par l'ONG étasunienne.

Un autre événement important à relever durant cet été 2009 est la tenue dans l'Alto Beni d'une conférence organisée par les chercheurs suisses pour faire connaître les résultats préliminaires de leurs études. En plus des données purement théoriques, il y est question de réchauffement climatique, de stockage de carbone et d'amélioration de la fertilité des sols. Pierre en profite pour parler des mécanismes du marché du carbone qui pourraient, selon lui, financer un programme de reforestation à partir des arbres étudiés dans l'Alto

13 Tiré d'une interview avec François en juin 2013.

Beni. L'idée germe également de développer des systèmes agroforestiers profitant de l'interaction entre les fameux arbres et des plantes de cacao sauvage dont les fèves sont très prisées par les grand chocolatiers.

Les membres de la Coopérative El Paraiso s'investissent fortement dans l'organisation de l'événement : ils invitent toutes les personnalités importantes de la région, contactent USAID pour financer l'impression de flyers et organisent le repas qui accompagnera la conférence. Je pense que le succès de cette rencontre, dont les membres d'El Paraiso m'ont souvent parlé avec enthousiasme, joue un rôle important dans la conviction qu'ils ont que les études effectuées dans leur région sont amenées à avoir un impact majeur pour le reste du monde, ce qui accroît leur motivation à poursuivre la collaboration entamée.

L'ébullition d'idées et de projets qui accompagne les événements de l'été 2009 encourage Felix et Edwin à partir en quête d'une étendue de forêt plus ou moins intacte où poursuivre les investigations scientifiques. C'est ainsi qu'ils entrent en contact avec le groupe de migrants dont il a déjà été question dans ce travail, qui justement cherche à s'établir en bordure de deux parcs nationaux dans une région encore peu exploitée. Un accord va alors être négocié entre l'Association Bourgeon et cette communauté en construction par l'intermédiaire de la Coopérative El Paraiso. Cet accord implique que la Coopérative s'affilie à la communauté en échange du droit, pour la Coopérative et l'Association Bourgeon, d'engager un travail d'investigation scientifique sur le territoire revendiqué par la communauté et de la promesse par cette dernière de ne pas exploiter une partie de ce territoire. La Coopérative accepte de payer une somme relativement importante d'argent pour acquérir deux parcelles de terre sur le territoire concerné<sup>14</sup>. Certains des membres de la Coopérative El Paraiso, ainsi que Ricardo de l'Association Bourgeon, en profitent pour s'offrir un terrain supplémentaire à titre individuel.

La Coopérative El Paraiso constitue donc l'intermédiaire principal entre l'Association Bourgeon et la communauté de migrants avec laquelle cette dernière souhaite travailler. Au niveau du projet Arbres, il est prévu que la Coopérative El Paraiso soit responsable de la gestion locale du projet ainsi que de la communication et de la diffusion d'information dans la région.

Les contacts entre la Coopérative El Paraiso et l'Association Bourgeon ont au départ principalement été établis au travers de Lugui puis de Ricardo, les deux amis boliviens de François. A partir du moment où la construction d'une infrastructure destinée à recevoir les collaborateurs du projet Arbres sur le territoire concédé par le groupe de migrants est entamée et que Pierre prend la décision de s'établir en Bolivie, ce dernier se rend à plusieurs reprises dans l'Alto Beni et s'implique beaucoup dans les travaux d'aménagement. Son investissement personnel est très apprécié par les membres de la Coopérative qui supervisent les travaux sur place, et contribue à renforcer un climat de confiance mutuelle. En conséquence, dès 2011 ce sont surtout Pierre puis moi-même qui assurons le relais entre la Coopérative et l'Association.

---

14 Ce paiement ne constitue pas un achat de terre à proprement parler mais plutôt un investissement qui procure un droit de jouissance sur un territoire donné. La personne peut théoriquement récupérer son investissement du moment qu'elle abandonne ce droit de jouissance pour le transmettre à un tiers. La décision de transmettre son terrain à un tiers doit cependant être validée par le reste de la communauté.

### b) Rôles assumés par la Coopérative El Paraiso

Comme nous le verrons par la suite, la Coopérative El Paraiso, en particulier Edwin, Felix et quelques autres de ses membres, vont de plus en plus s'investir au sein de la communauté de migrants, au point qu'en octobre 2012, Edwin y est élu secrétaire général. Il me semble donc possible de catégoriser cette Coopérative au sein de mon analyse de deux manières différentes.

Premièrement, elle joue un rôle évident de « courtage ». Selon la définition donnée à ce terme par Biershenk et ses coauteurs (2000:7) :

*Les « courtiers locaux en développement » sont ces acteurs sociaux implantés dans une arène locale (dans laquelle ils jouent un rôle politique plus ou moins direct) qui servent d'intermédiaires pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de l'aide au développement. Si l'on prend le « projet de développement » comme la forme quasi idéal-typique de l'opération de développement, quel qu'en soit l'opérateur, les courtiers représentent les porteurs sociaux locaux de projets ; ils assurent l'interface entre les destinataires du projet et les institutions de développement ; ils sont censés représenter la population locale, ou en exprimer les « besoins » vis-à-vis des structures d'appui et de financements extérieurs.*

Les auteurs précisent que (p. 24) :

*Le concept de courtier, tel qu'il est employé ici, ne renvoie ni à un statut réel, ni à une position institutionnelle officielle ou officieuse, ni à une notion émiqque qui mobiliserait des représentations conscientes chez les intéressés. [...] C'est un concept purement analytique, non partagé par les acteurs (sauf éventuellement s'ils nous lisent, et encore...) qui permet d'opérer un « pas de côté » et de lire autrement les comportements d'acteurs qui ne peuvent se voir eux-mêmes sous cet angle.*

Biershenk et ses co-auteurs ajoutent que ce concept ne doit pas être associé à une stratégie consciente et préméditée de manipulation de la part de certains acteurs particulièrement cyniques dans le but d'acquérir de nouvelles ressources : les courtiers en développement sont généralement convaincus par la cause qu'ils plaident, ce qui me semble être le cas pour les partenaires de l'Association Bourgeon.

Edwin en particulier remplit la plupart des conditions requises d'après les auteurs précités pour assurer la fonction de courtier : ayant étudié l'agronomie dans une université de Cochabamba puis travaillé sur différents projets en Bolivie et en Argentine, il a eu l'occasion d'être confronté à des situations variées, d'élargir son réseau de contact et d'acquérir des codes langagiers propres à ce que les auteurs nomment le « langage-développement ». Son capital scolaire lui permet en outre de répondre aux exigences administratives du projet suisse, notamment en ce qui concerne l'usage de l'ordinateur, l'écriture de rapports ou l'établissement d'une comptabilité. Felix, quant à lui, jouit d'une notoriété certaine au niveau de sa région. Il dispose également de ressources suffisantes pour se lancer dans de nouveaux projets et a les moyens d'accueillir dans de bonnes conditions de confort les visiteurs suisses, grâce notamment à l'aide de son épouse. Il n'a cependant pas fait d'études et je trouve intéressant de remarquer comment, alors qu'il suscite un respect certain vis-à-vis de ses interlocuteurs habituels, il préfère laisser la parole à Edwin dès qu'il s'agit de parler affaire avec des personnes venues de l'extérieur

ou jouissant d'un statut social important. Une exception doit cependant être faite en ce qui concerne sa relation avec Pierre qui me semble découler d'une réelle amitié. Le fait que les deux hommes aient exactement le même âge (dans la septantaine) joue probablement un rôle à ce niveau.

Pour comprendre l'engagement particulier de Felix et Edwin dans le projet Arbres, il importe de prendre en compte le fait que fonder une coopérative du type d'El Paraiso représente un risque important en termes d'investissement en temps et en argent. Le capital financier relativement faible de la population moyenne de la région permet de mieux saisir pourquoi Edwin et Felix étaient plus enclins que d'autres à s'investir dans la Coopérative, puis dans les activités initiées par l'Association Bourgeon. Felix a en effet atteint un âge où, du moins en Suisse, il serait à la retraite. S'il continue à être actif, c'est surtout en dirigeant d'autres personnes qui travaillent sous ses ordres. Il dispose donc non seulement de revenus suffisants mais également d'un temps considérable. En bref, il avait plus à gagner qu'à perdre en s'engageant dans de nouveaux projets en collaboration avec l'Association Bourgeon. De même, Edwin est célibataire et n'a donc pas de famille à charge. Il dit avoir renoncé à plusieurs offres d'emploi intéressantes en raison de son investissement dans la Coopérative, ce qui prouve sa motivation, mais signifie également qu'il n'aurait pas trop de peine à retrouver un emploi bien rémunéré. Ces remarques ne cherchent évidemment pas à nier la bonne volonté et l'enthousiasme que j'ai pu observer chez Edwin et Felix vis-à-vis du projet. Le fait d'analyser la situation particulière de ces deux personnes a simplement pour but de montrer en quoi il était plus facile pour eux d'entrer en contact avec l'Association Bourgeon et de prendre le risque de jouer ce rôle de courtage par rapport à des individus qui auraient, par exemple, une famille à charge ou qui seraient plus limités financièrement.

Le deuxième rôle qui peut être attribué à plusieurs des membres de la Coopérative El Paraiso est celui d'« entrepreneur de la frontière ». Ce terme, emprunté à Igor Kopytoff (1987), se réfère ici à des individus qui, dans le cadre d'une tentative d'appropriation d'un nouvel espace, vont se charger de négocier la construction de l'ordre social émergent, que ce soit sur le plan de l'organisation du territoire, de l'accès aux ressources, de l'établissement de normes, de la sélection des membres ou de la création d'une cohésion de groupe. Comme nous allons le voir tout au long de ce travail, Edwin tout particulièrement assure une fonction de ce type à partir du moment où il est élu secrétaire général de la communauté de migrants.

Ma thèse principale est en effet qu'à ce jour, l'impact principal des activités engagées dans le cadre du projet Arbres au niveau de la région d'intervention a été de fournir à un ensemble d'individus, associés dans le but d'acquérir de nouvelles terres, des ressources – humaines, matérielles et symboliques – qui les ont aidé à stabiliser leur occupation d'un territoire. En établissant un lien entre l'Association Bourgeon et cet ensemble d'individus, puis en s'impliquant directement dans la défense des intérêts du groupe, la Coopérative El Paraiso constitue le maillon fondamental grâce auquel s'accomplit ce transfert de ressources. Du fait de cette position, la Coopérative va se retrouver non plus seulement porteuse du projet de l'Association Bourgeon vis-à-vis de la communauté de migrants, mais également porteuse du projet de la communauté de migrants vis-à-vis de l'Association Bourgeon. Dans la mesure où, du côté de l'Association, le projet Arbres ne se déroule pas comme prévu et, du côté de la communauté, un certain nombre de conflits internes rendent difficile la définition d'un projet commun, cette position d'intermédiaire de la Coopérative va se révéler délicate à assumer à bien des égards.

### *b) Tensions internes*

Il me reste encore à signaler que la Coopérative El Paraiso a connu, depuis sa création, un certain nombre de difficultés qui ont conduit plusieurs de ses membres à se retirer. Aujourd'hui, seules quatre personnes restent réellement impliquées dans le travail de production et de vente de jus d'orange et d'eau, ce qui pose parfois des problèmes au niveau du respect des contrats. Le client principal de la Coopérative est une entreprise mandatée par l'Etat bolivien pour rénover la route qui traverse la région. Le fait que ce travail s'achève prochainement, impliquant le retrait de l'entreprise, soulève beaucoup d'incertitudes concernant l'avenir.

Les difficultés de la Coopérative sont financières d'une part, organisationnelles d'autre part. Le principal problème pour la plupart des associés est que, jusqu'à présent, ils n'ont rien touché en retour de leurs investissements car l'essentiel de l'argent gagné grâce à la vente de produits a été réinvesti en salaires ou en matériel. De plus, les comptes de l'entreprise sont passablement flous, au point que personne n'a jamais été capable de me dire si cette dernière réalisait un bénéfice ou tournait à perte. Les personnes impliquées dans la Coopérative espéraient que le projet de l'Association Bourgeon leur permettrait de gagner en importance, notamment parce que le travail d'encadrement logistique au niveau de la région leur serait revenu. La déception liée au fait que les activités de recherche et de reforestation n'ont toujours pas pu être lancées n'est donc probablement pas sans rapport avec le découragement et les tensions que j'ai pu observer lors de mon deuxième séjour dans l'Alto Beni.

La Coopérative El Paraiso est également traversée par plusieurs conflits de personnes en partie liés à une répartition inégale du travail et à un manque de clarté quant aux droits et obligations de chacun. A l'avenir, une restructuration de l'entreprise est probable. La possibilité d'une dissolution de la Coopérative a également été évoquée. Je précise cependant que la fin de la Coopérative ne signifie pas la fin des collaborations entre les personnes qui sont actuellement les plus impliquées en son sein. Les relations qui les unissent dépassent en effet le cadre de la Coopérative, notamment du fait qu'ils sont impliqués dans différents projets au niveau de la communauté de migrants. Le chapitre qui suit me permettra de préciser en quoi consistent ces projets.

## **3. La Comunidad Chushuara**

Il est temps de présenter à mes lecteurs le groupe de migrants dont il a été question depuis le début de ce travail. Ce groupe s'est lui-même baptisé Communauté Chushuara d'après le nom d'une petite rivière qui traverse son territoire. Je m'y référerai donc sous cette appellation à partir de maintenant.

Les premiers membres de l'actuelle Communauté Chushuara ont commencé à s'installer sur le territoire qu'ils occupent à présent vers le début des années 2000. Ils provenaient pour l'essentiel de la zone de colonisation de l'Alto Beni – c'est-à-dire d'une région tropicale qui, dans le courant des années 1960-1970, a fait l'objet d'un important programme de colonisation dirigé par le gouvernement bolivien. Ces personnes sont donc

principalement des agriculteurs originaires de la partie andine du pays, aymara et quechua pour la plupart, qui vivent depuis plusieurs dizaines d'années dans l'Alto Beni – voire qui y sont nés. Le manque de terre disponible sur leur lieu de résidence et l'espoir de découvrir une région plus fertile les ont poussés à descendre la rivière Beni en direction de la zone moins peuplée située en bordure de deux parcs nationaux et de plusieurs territoires autochtones. La fondation officielle de la Communauté date de 2006.

Je précise cependant qu'actuellement, presque personne ne vit de manière permanente sur le territoire revendiqué par la Communauté Chushuara<sup>15</sup> : l'absence d'infrastructure – qui se limite à quelques cabanes en bois construites sommairement à côté des zones cultivées et à quatre bâtiments communs qui incluent les abris construits par l'Association Bourgeon –, de même que la durée et le coût des voyages jusqu'à Chushuara – qui n'est accessible que par bateau – et l'état de croissance des cultures encore insuffisant pour générer une production rentable, empêchent la transformation de cet espace partiellement exploité en un lieu de vie permanent. Dans l'ensemble, ce sont surtout les hommes qui voyagent à Chushuara durant les périodes de travaux agricoles. Ils y restent quelques semaines, puis rentrent vivre auprès de leurs familles dans les villes et villages de l'Alto Beni fondés durant la période de colonisation des années 1960-70.

A ce stade, il convient de donner quelques explications au sujet de la notion de *comunidad* – ou « communauté » en français –, ainsi que sur la manière dont l'accès à la terre et aux droits fonciers sont gérés en Bolivie. Cela aidera mes lecteurs à mieux saisir certains des enjeux et conflits qui traversent actuellement la Communauté Chushuara.

#### a) *La notion de communauté*

En Bolivie, la notion de communauté tire ses racines du mode d'organisation sociale de l'*ayllu* qui prévalait dans les régions andines durant la période précolombienne, notamment sous l'empire inca. L'unité de base de l'*ayllu* est la famille, ce qui implique qu'un *ayllu* est composé de plusieurs familles, chacune représentée par un « chef » ou responsable. L'*ayllu* est généralement divisé en deux « moitiés » qui symbolisent le dualisme et la complémentarité des contraires propres à la cosmologie andine.

Le terme de communauté – de même que celui d'*ayllu* – peut cependant, dans le langage courant, se référer à différents niveaux d'organisation sociale. Albó et ses coauteurs (1989:43) expliquent par exemple que la communauté Jesús de Machaca près de La Paz comporte 4500 familles dispersées sur un rayon de 60 km de large. Il est cependant possible de parler de Jesús de Machaca en disant qu'elle contient « deux communautés », c'est-à-dire deux moitiés, celle « d'en haut » et celle « d'en bas ». On peut également affirmer que Jesús de Machaca est composé de « douze communautés », c'est-à-dire de deux fois six *ayllus* – au sens d'unité familiale – provenant de chacune des deux moitiés. Enfin, il n'est pas faux de prétendre que Jesús de Machaca contient « 75 communautés » si l'on se réfère aux différents syndicats paysans qui s'y sont développés au cours des dernières décennies.

Albo et ses coauteurs considèrent en effet que le terme de syndicat peut à de nombreux égards être considéré comme synonyme de celui de communauté dans le contexte rural bolivien. Je précise que depuis la réforme agraire bolivienne de 1953, les organisations

<sup>15</sup> En été 2012, seules cinq personnes résidaient à l'année à Chushuara. Un an plus tard, elles sont deux de plus.

syndicales ont joué un rôle important pour fédérer des ensembles de population, notamment autour de la revendication commune de certaines terres appropriées par de grandes exploitations agricoles issues de la colonisation espagnole (*haciendas*). De nos jours, il arrive fréquemment que différents modes d'organisation coexistent au sein d'une même communauté, mêlant des aspects propres à l'ayllu pré-colonial et au syndicalisme.

Lacroix (2012) explique à ce sujet comment, dans le courant des années 1970, un « réveil indien » s'est produit avec l'apparition d'un mouvement syndical à revendication ethnique, le *katarisme*. De ce mouvement est née la première organisation paysanne nationale indépendante de Bolivie, la CSUTCB (*Confederación Sindical Única de Trabajadores Campesinos de Bolivia*). Après une décennie de militantisme au nom d'une identité paysanne commune, la capacité de mobilisation des mouvements issus du katarisme baisse cependant. Les revendications de type syndical sont alors récupérées par les producteurs de coca qui vivent dans la région tropicale du Chaparé et qui défendent leur activité en faisant référence à l'usage « ancestral » et « traditionnel » de la feuille de coca. Ce mouvement alimente et accompagne un plus large processus d'ethnicisation des mouvements sociaux paysans qui placent le modèle précolombien de l'ayllu au centre de leurs revendications territoriales et identitaires. Le modèle syndical est donc remis en cause au profit d'une revalorisation des organisations communautaires dites « traditionnelles » (Lacroix 2007).

En 1994, une importante réforme constitutionnelle conduit l'Etat bolivien à se reconnaître comme nation multiethnique et pluriculturelle. Cette réforme s'inscrit dans un processus de décentralisation participative qui repose sur un vaste mouvement de municipalisation (Lacroix 2011). Grâce à la loi de Participation Populaire, les communautés paysannes (*comunidades*) accèdent pour la première fois en Bolivie à une reconnaissance juridique en tant qu'« Organisations Territoriales de Base » (*Organización Territorial de Base* ou OTB). L'article 4, paragraphe 1 de cette loi déclare ainsi (traduction personnelle) :

*Une personnalité juridique est reconnue aux Organisations Territoriales de Base qui représentent toute la population urbaine ou rurale d'un territoire déterminé, ce qui correspond, en zone urbaine, aux quartiers déterminés par les Gouvernements Municipaux et, en zone rurale, aux communautés existantes, avec pour seule exigence de devoir s'inscrire conformément à la procédure établie par la présente loi<sup>16</sup>.*

Ce statut permet aux communautés rurales de participer directement à la vie politique de la municipalité dont elles dépendent. Cette dernière est quant à elle censée garantir le respect de leurs « us et coutumes », notamment en ce qui concerne le mode d'élection de leurs représentants. Par ailleurs, une OTB rurale peut être catégorisée sur le plan juridique comme « paysanne » (*campesina*) ou « autochtone » (*indígena*), mais pas les deux à la fois. Comme le signale Lacroix (2007) la grande majorité des OTB rurales sont, à ce jour, catégorisées comme paysannes, ce qui s'explique par le fait que les autorités municipales chargées d'enregistrer ces organisations sont le plus souvent réticentes à les reconnaître comme autochtones dans la mesure où un tel statut juridique pourrait leur permettre d'entamer de nouvelles démarches afin d'accéder à plus d'autonomie.

16 « Se reconoce personalidad jurídica a las Organizaciones Territoriales de Base que representen a toda la población urbana o rural de un determinado territorio, correspondiente en el área urbana a los barrios determinados por los Gobiernos Municipales y en el área rural a las comunidades existentes, con el único requisito de registrarse de conformidad al procedimiento establecido en la presente Ley. » (Loi n°1551 du 20 avril 1994).

La loi de Participation Populaire est suivie d'une autre importante réforme en 1996 avec l'entrée en vigueur de la loi de l'Institut National de Réforme Agraire (loi INRA). Cette nouvelle législation prévoit notamment la dotation de « Terres Communautaires d'Origine » (*Tierras Comunitarias de Origen* ou TCO), c'est-à-dire la possibilité pour une organisation se revendiquant comme autochtone d'obtenir un titre foncier pour un territoire qu'elle sera libre de gérer de manière collective. Dans la loi, ces TCO sont définies de la manière suivante (traduction tirée de Lacroix 2012) :

*Les Terres Communautaires d'Origine sont les espaces géographiques qui constituent l'habitat des peuples et des communautés indigènes et originaires auquel ces derniers ont traditionnellement eu accès et où ils maintiennent et développent leurs propres formes d'organisation économique, sociale et culturelle, de sorte qu'ils y assurent leur survie et leur développement. Elles sont inaliénables, indivisibles, irréversibles, collectives, composées par des communautés ou associations de communautés, insaisissables et imprescriptibles<sup>17</sup>.*

La promulgation de cette loi donne lieu à une importante vague de demandes de la part d'organisations à revendication ethnique pour accéder à cette forme collective de propriété<sup>18</sup>. L'Etat bolivien entame alors un vaste projet de cadastrage et de (re)distribution de titres fonciers qui vise à régulariser l'accès à la terre sur l'ensemble du territoire national en fonction de six catégories de propriété agraire résumées de la manière suivante sur le site web de l'Institut bolivien de réforme agraire<sup>19</sup> (traduction personnelle) :

| Type de propriété  | Description   | Caractéristiques  |
|--|---|---|
| 1) Terrain paysan  | - Lieu de résidence du paysan et de sa famille.   | Ne peuvent être divisés ou saisis. Peuvent être vendus à moins que la loi ne l'interdise. Ne sont pas soumis à l'impôt foncier. |
| 2) Petite propriété  | - Elle est travaillée personnellement par le paysan et sa famille.  |   |
| 3) Propriété communautaire   | - Terres munies d'un titre de propriété collectif au bénéfice d'une communauté pour assurer sa subsistance.               | Ne peuvent être vendues, divisées ou saisis. Ne sont pas soumises à l'impôt foncier.  |
| 4) Terres communautaires d'Origine ou Territoire Autochtone Originnaire Paysan | - Lieu où vivent les communautés, peuples autochtones et paysans selon leur forme d'organisation économique et culturelle |   |
| 5) Propriété moyenne   | - Propriété où la production est principalement destinée au marché (emploi de machines et de salariés)                    | Peuvent être vendues, hypothéquées et, pour ces raisons, saisis. Sont soumises à l'impôt foncier.                               |
| 6) Entreprise agricole   | - Propriété où existent des investissements, des salariés et des machines modernes pour une production destinée au marché |   |

17 « Las Tierras Comunitarias de Origen son los espacios geográficos que constituyen el hábitat de los pueblos y comunidades indígenas y originarias, a los cuales han tenido tradicionalmente acceso y donde mantienen y desarrollan sus propias formas de Organización económica, social y cultural, de modo que aseguran su sobrevivencia y desarrollo. Son inalienables, indivisibles, irreversibles, colectivas, compuestas por comunidades o mancomunidades, inembargables e imprescriptibles. » (article 41 paragraphe 5 de la loi n°1715 du 18 octobre 1996).

18 Díez Astete (2011) note que pour les terres basses uniquement, 15,5 millions d'hectares ont été officiellement déclarés TCO en 2009. Pour donner un ordre d'idée, la Bolivie compte 109 millions d'hectares.

19 Page consultée sur le site de l'INRA bolivien: <http://www.inra.gob.bo/InraPb/paginaController?cmd=contenido&id=6650> [le 19 juin 2014].

Dans un premier temps, un délai de dix ans est prévu par le gouvernement bolivien pour établir un cadastrage de l'ensemble du territoire national, redistribuer la terre en fonction de la nouvelle législation et octroyer des titres de propriété aux individus et organisations qui remplissent les conditions prescrites par la loi. Ces conditions peuvent être résumées par les notions de « fonction sociale » et « fonction économique-sociale » (*función social y económico social*) définies par l'article 2 de la loi INRA (traduction personnelle) :

*I. Le terrain paysan, la petite propriété, la propriété communautaire et les terres communautaires d'origine remplissent une fonction sociale lorsqu'elles sont destinées à garantir le bien-être familial et le développement économique de ses propriétaires, peuples et communautés autochtones, paysannes, originaires, en accord avec la capacité d'usage maximal de la terre.*

*II : La fonction économique-sociale dans le domaine agraire, établie par l'article 169° de la Constitution politique de l'Etat, correspond à l'emploi durable de la terre et au développement d'activités agroalimentaires, forestières et autres à caractère productif, de même qu'aux activités visant à la conservation et à la protection de la biodiversité, à l'étude scientifique et à l'éco-tourisme, en conformité avec la capacité d'usage maximal de la terre, au bénéfice de la société, dans l'intérêt collectif et dans celui de son propriétaire<sup>20</sup>.*

Selon mon analyse, l'essentiel du processus de (re)distribution de terre est donc fondé d'une part sur une logique de droit du sol ethnique dans le cas des Terres communautaires d'origine (TCO), et d'autre part sur une logique d'usage basée sur les notions de « fonction sociale » et « fonction économique-sociale » pour toutes les personnes et groupes qui ne peuvent pas faire valoir un tel droit à une TCO. Dans ce cas, pour acquérir ou conserver un titre foncier, il faut être en mesure de justifier le bien-fondé de l'usage social et économique du territoire concerné. Une communauté qui souhaite légaliser son accès à la terre doit donc démontrer aux autorités de l'INRA que la surface de terrain qu'elle revendique sera utilisée en accord avec les critères fixés par la loi. Ces démarches administratives lui permettront d'obtenir un droit d'usage gratuit grâce auquel ses affiliés seront habilités à exploiter et gérer en commun ce territoire selon le mode d'organisation qu'ils auront choisi. Le plus souvent, une partie de la terre est divisée à l'interne en parcelles destinées à l'agriculture qui sont ensuite distribuées entre les différentes familles qui forment la communauté en échange du paiement d'une cotisation destinée à la caisse commune. Une famille qui quitte une communauté peut ainsi exiger des personnes qui récupéreront sa terre qu'elles remboursent la cotisation initiales et la dédommagent pour le travail déjà effectué sur place (état d'avancement des cultures, présence d'infrastructures, etc.). Notons bien que ces différentes tractations relèvent de l'organisation interne de la communauté et ne correspondent pas à des ventes ou achats de terre au sens légal du terme.

En 2006, le gigantesque travail de régularisation de la propriété agraire à l'échelle national est encore loin d'être accompli et un délai de sept années supplémentaires est accordé à

20 « I. El solar campesino, la pequeña propiedad, la propiedad comunaria y las tierras comunitarias de origen cumplen una función social cuando están destinadas a lograr el bienestar familiar o el desarrollo económico de sus propietarios, pueblos y comunidades indígenas, campesinas y originarias, de acuerdo a la capacidad de uso mayor de la tierra.

II. La función económico-social en materia agraria, establecida por el artículo 169° de la Constitución Política del Estado, es el empleo sostenible de la tierra en el desarrollo de actividades agropecuarias, forestales y otras de carácter productivo, así como en las de conservación y protección de la biodiversidad, la investigación y el ecoturismo, conforme a su capacidad de uso mayor, en beneficio de la sociedad, el interés colectivo y el de su propietario. » (Article 2 de la loi n°1715 du 18 octobre 1996).

l'Institut national de réforme agraire (INRA). En 2013, j'ai pu me rendre compte, par mes visites auprès de l'INRA départemental de La Paz, que le processus était toujours en cours.

### *b) Situation foncière de la Communauté Chushuara*

En ce qui concerne la Communauté Chushuara, elle possède une personnalité juridique qui lui permet de jouir du statut d'Organisation Territoriale de Base. En tant qu'institution, elle est officiellement reconnue comme communauté paysanne, par opposition aux communautés autochtones ou aux associations urbaines.

A ce jour, la Communauté Chushuara ne possède pas de titre foncier officiel marquant de manière claire les limites géographiques de son territoire. Ses dirigeants ont engagé des démarches administratives auprès de l'INRA afin d'obtenir un droit d'usage collectif sur un territoire de 23'629.66 hectares (soit 236,30 km<sup>2</sup>). Ils peinent cependant à justifier l'acquisition d'une surface aussi grande de forêt, notamment parce que, comme signalé précédemment, cette surface n'est pour le moment pas peuplée de manière permanente.

Si pour l'instant le groupe de migrants installé à Chushuara fonctionne, sur le plan institutionnel, comme une communauté (au sens bolivien du terme), certains affiliés préféreraient acquérir un terrain individuel (petite propriété) plutôt qu'une propriété communautaire. L'avantage principal d'une petite propriété par rapport à une propriété gérée de manière collective est que le paysan qui n'est pas affilié à une communauté n'est pas soumis à un certain nombre de contraintes parfois pesantes. En effet, un mode de gestion collective implique que toute décision importante concernant la communauté doit être prise lors de réunions rassemblant au moins un représentant de chaque famille affiliée, que la participation à des travaux d'utilité publique est régulièrement exigée et qu'un règlement interne parfois très strict régule les affaires courantes.

La propriété individuelle offre donc au paysan une plus grande autonomie, mais elle présente le désavantage d'être limitée par la loi à 50 hectares par famille. En revanche, un groupe de personnes organisé en communauté peut justifier l'acquisition d'un territoire supérieur à la surface totale de l'ensemble des parcelles qui seraient attribuées à chaque affilié dans le cas d'une titularisation individuelle, à condition bien sûr de démontrer que la terre excédentaire remplit une fonction sociale. Par exemple, une zone particulière peut être classée comme « réserve de chasse et de pêche », ce qui implique qu'elle ne sera pas utilisée pour les travaux agricoles mais plus ou moins maintenue en l'état afin d'y prélever poisson et gibier. Dans le cas de Chushuara, la création d'une zone réservée à la recherche scientifique pourrait permettre de justifier la fonction sociale d'une partie du territoire revendiqué.

Les divergences d'opinion évoquées au sujet du mode de gestion du territoire de Chushuara sont en partie liées aux incertitudes qui entourent actuellement le processus de titularisation engagé auprès de l'INRA : confrontés au risque de ne pas obtenir un titre foncier pour l'ensemble du territoire revendiqué, certains affiliés souhaitent sécuriser leur accès personnel à la terre. De plus, Chushuara est situé dans une région riche en or et la région est convoitée par des compagnies minières. Ces dernières n'auraient probablement pas trop de peine à s'installer sur le territoire de la Communauté en proposant, dans le meilleur des cas, une contrepartie intéressante. Certains affiliés vont même jusqu'à

soupçonner l'existence d'accords entre l'INRA et des « groupes » qui auraient intérêt à ce que la rive est de Chushuara devienne disponible à l'exploitation. Je dispose de trop peu d'informations pour pouvoir confirmer ou infirmer ces soupçons, mais ils témoignent dans tous les cas d'une méfiance claire envers l'administration étatique. Enfin, j'ai pu observer que la Communauté était, depuis sa création, traversée par plusieurs conflits et tensions qui minent la solidarité du groupe. L'une des sources de ces conflits est liée à des visions d'avenir différentes : dans l'ensemble, les affiliés envisagent plutôt de se consacrer à l'agriculture en y intégrant éventuellement le tourisme. Cependant, certains individus apprécieraient de pouvoir s'adonner à des activités entre autres minières sans avoir à subir le contrôle social du reste du groupe.

### *c) Rôle au sein du projet Arbres*

La Communauté Chushuara est censée être le point de départ du projet Arbres : c'est sur son territoire que doivent avoir lieu les premières expéditions scientifiques et être développées les pépinières d'arbres biominéralisateurs destinées à la recherche puis au développement du modèle d'agroforestier et à la reforestation. En plus d'abriter les collaborateurs du projet, le campement construit par l'Association Bourgeon à Chushuara est supposé permettre la préparation d'échantillons destinés à des analyses plus approfondies grâce à un laboratoire sommaire qui n'a pas encore pu être construit. Dans l'idée des développeurs du projet Arbres, la Communauté Chushuara en sera la première bénéficiaire et servira d'exemple aux populations de la région. Il est prévu que la vente d'arbres biominéralisateurs et de plantes vivrières issues des pépinières constitue un gain supplémentaire pour la Communauté.

En ce qui concerne le point de vue des affiliés de Chushuara, il me semble clair que, dès les premiers contacts, le projet Arbres a surtout été associé à la possibilité pour la Communauté de sécuriser son accès à la terre, d'accéder à des infrastructures et d'augmenter son statut au sein de la région.

Comme nous le verrons plus en détail par la suite, le projet de l'Association Bourgeon s'est dès le départ trouvé imbriqué dans des enjeux territoriaux. En effet, l'une des premières conséquences de l'accord établi entre l'Association et la Communauté Chushuara par l'intermédiaire de la Coopérative El Paraiso a été d'apporter à la Communauté des moyens supplémentaires pour remporter un procès qui l'opposait à l'INRA au sujet de l'une des frontières de son territoire disputée à une organisation autochtone de la région.

Concernant les infrastructures, il était à l'origine prévu qu'une centrale hydroélectrique soit installée le long de la rivière Beni et qu'un puits soit creusé. Lors de mon voyage en 2012, il m'est apparu que les affiliés de Chushuara étaient, dans l'immédiat, surtout intéressés par ces deux infrastructures qui n'ont finalement pas pu être réalisées par manque d'argent.

Enfin, un argument souvent utilisé pour défendre le projet Arbres porte sur la renommée de la Communauté. Les membres de l'Association Bourgeon considèrent comme nous l'avons vu que leur projet ne se limite pas à favoriser une région particulière, puisque les techniques développées dans l'Alto Beni pourront ensuite être diffusées dans le reste de la Bolivie puis du monde. Ce discours a été repris par les associés de la Coopérative El

Paraiso qui l'emploient facilement pour expliquer pourquoi il est justement si important que le projet démarre dans *leur* région. A Chushuara, ils utilisent cet argument pour pousser le reste des affiliés à imaginer un avenir brillant et commun pour la Communauté, les encourageant ainsi à abandonner leurs querelles et à s'investir davantage dans la vie du lieu.

Pour le moment, la grande majorité des affiliés de Chushuara ne semble avoir qu'une vague idée de ce qu'est le projet Arbres et de ce qu'il pourrait impliquer pour la Communauté. La notion d'arbres biominéralisateurs – souvent traduite par le terme plus parlant d'« arbres qui respirent » – a été introduite par la Coopérative El Paraiso, mais elle se limite pour l'instant à l'idée selon laquelle certains arbres auraient une valeur insoupçonnée, ce qui justifierait leur conservation en attendant que le projet promis vienne révéler ce trésor.

En fait, j'ai l'impression que pour la grande majorité des habitants de la région, la notion de « projet » est en soi associée à quelque-chose de souhaitable. Cette représentation positive des projets de développement – comme porteurs de progrès et de soutiens financiers inespérés – est cependant mitigée par la crainte que des étrangers venus travailler dans la région ne se contentent de voler les ressources et les connaissances des populations locales. Durant mon deuxième séjour en Bolivie, j'ai à plusieurs reprises eu l'impression que le manque d'information et l'incompréhension dans laquelle se trouvaient les membres de la Coopérative El Paraiso et, par extension, ceux de la Communauté Chushuara par rapport aux deux études universitaires déjà menées dans la région en 2006 et 2009, couplées avec le fait que le projet Arbres n'avancait pas, tendaient à éveiller cette peur du pillage des ressources et à instaurer un climat de méfiance vis-à-vis du projet.

#### *d) Contexte géographique et social*

Pour terminer ce chapitre, je souhaite encore présenter de manière plus détaillée le contexte géographique et social de la Communauté Chushuara.

Cette dernière est située à l'extrémité sud de la municipalité d'Apolo (province Franz Tamayo, département de La Paz). Pour se rendre à la capitale municipale d'Apolo depuis Chushuara, il faut compter au moins une journée complète (24 heures) de voyage sur des routes mal entretenues. On comprend donc aisément qu'il soit difficile pour les représentants de la Communauté d'entrer en contact avec les autorités municipales dont elles dépendent directement.

La distance à vol d'oiseau entre la ville de l'Alto Beni dans laquelle est située la petite fabrique de la Coopérative El Paraiso et Chushuara est d'environ 70 km. En temps normal, le voyage entre cette ville et Chushuara dure à peu près sept heures. On se rend d'abord en voiture jusqu'au port de Mayaya, puis on prend un bateau jusqu'à Chushuara. L'alternative est de partir de Rurrenabaque – une place commerciale et touristique importante dans la région qui a l'avantage de disposer d'un aéroport – puis de remonter la rivière Beni sur une distance équivalent approximativement au double de celle séparant Chushuara de Mayaya.

La Communauté Chushuara est encadrée par quatre réserves et territoires autochtones,

ainsi que par une communauté de type paysanne : au nord-est se trouve la réserve naturelle de Pilon Lajas qui est également un territoire autochtone (*Tierra Comunitaria de Origen y Reserva de la Biosfera Pilon Lajas*). Y vivent des populations d'origine Mosestén, Tsimane et Tacana. Au sud-est se trouve la TCO Mosestén de l'Alto Beni (*Organización del Pueblo Indígena Mosestén*, OPIM) tandis qu'au sud-ouest est située la TCO du peuple autochtone Lecos de Larecaja (*Pueblos Indígenas Lecos y Comunidades Originarias de Larecaja*, PILCOL). Entre la TCO Mosestén et la TCO Lecos, c'est-à-dire tout au sud de Chushuara, se trouve la communauté paysanne *Puerto el Carmen* qui entretient des rapports réguliers de collaboration avec la Communauté Chushuara. Enfin, au nord-ouest s'étend le parc national Madidi (*Parque Nacional y Área Natural de Manejo Integrado Madidi*) dont une portion fait partie du territoire Lecos PILCOL.

Les parcelles cultivées par les membres de Chushuara se trouvent pour le moment principalement concentrées le long de la rive est du Beni, sur une longueur d'environ 10 km. Cette surface est traversée par un chemin qui démarre à hauteur du campement de l'Association Bourgeon. J'ai appris, lors de mon second voyage, que la construction d'une école était prévue et qu'une parcelle avait été défrichée à cet effet le long du chemin à environ 1,5 km du campement Bourgeon. Quelques familles se sont également installées de l'autre côté de la rivière Beni au lieu-dit Apichana, dont un couple qui y vivait déjà avant l'arrivée des fondateurs de la Communauté. Le reste du territoire revendiqué est encore très peu exploité et consiste essentiellement en une vaste forêt tropicale humide.

Du fait de son organisation de type syndicale, la Communauté Chushuara est affiliée à une fédération provinciale de communautés autochtones et paysannes censée défendre les intérêts des producteurs de la région. Chushuara fait également partie d'une sous-centrale syndicale qui regroupe plusieurs communautés situées dans cette partie de la municipalité d'Apolo.

La gestion politique de la Communauté est officiellement assurée par un comité de neuf personnes supervisé par un secrétaire général-e (*secretario/a general*). Chacun des membres de ce comité est assigné à une fonction particulière, comme par exemple la rédaction des procès-verbaux durant les réunions (*secretario de actas*), la gestion de la comptabilité (*secretario/a de haciendas*), ou encore la négociation de collaborations avec d'autres institutions (*secretario/a de relaciones*) ou la gestion des conflits internes (*secretario/a de justicia*). J'ai cependant pu observer que l'essentiel des différentes tâches et responsabilités tendaient, dans les faits, à reposer sur les épaules du secrétaire général.

Les décisions concernant l'organisation de la Communauté sont prises lors de réunions qui ont en principe lieu trois fois par années et auxquelles un représentant de chaque affilié de la Communauté est tenu de participer sous peine d'amende. Le comité directeur est ensuite chargé de faire appliquer les décisions prises. Depuis mai 2013, un règlement interne et des statuts ont été approuvés afin de réguler les affaires de la Communauté.

Lors de mon deuxième voyage en 2013, la Communauté comptait 75 affiliés, c'est-à-dire 75 personnes à qui une parcelle de 50 ha avait été attribuée suite à une décision interne du groupe. Il faut donc compter que chacune de ces personnes a potentiellement une famille à charge, ce qui ferait monter la population de Chushuara à environ 250 personnes. Comme signalé précédemment, ces personnes ne vivent pour le moment pas sur place. Qui plus est, la Communauté ne possède à ce jour pas d'infrastructures

publiques telles qu'une école, un centre de santé ou une église. Elle ne dispose pas non plus d'accès à l'eau potable ni d'électricité – à l'exception de quelques panneaux solaires qui éclairent le bureau d'un projet visant à favoriser la culture du cacao à Chushuara, ainsi que le campement de l'Association Bourgeon.

Les affiliés de la Communauté de Chushuara sont majoritairement des agriculteurs d'origine quechua et aymara. Aux dires de l'actuel secrétaire général, deux avocats vivant à La Paz, deux commerçants, un infirmier et trois diplômés en agronomie en feraient également partie. Le niveau socio-économique moyen des familles affiliées à Chushuara me semble relativement bas, mais il ne faut pas oublier que s'installer dans cette région implique une prise de risque et un investissement importants, du fait notamment du coût élevé des transports, du délai d'attente avant que les nouvelles parcelles ne commencent à produire et des incertitudes liées à l'avenir. Par conséquent, ceux qui tentent l'aventure de s'affilier à la nouvelle communauté doivent pouvoir disposer d'un certain capital financier propre ou du soutien de leurs familles.

Actuellement, la Communauté Chushuara produit surtout des fruits, du riz et du cacao. Certains affiliés s'adonnent également à la chasse et à la vente de bois, activités que les autorités de la Communauté cherchent à réguler. Il arrive que des touristes venus de Rurrenabaque passent la nuit sur le site du campement de l'Association Bourgeon à Chushuara, ce qui génère une motivation au sein de la Communauté de développer des activités liées au tourisme. Enfin, un projet visant à encourager la culture du cacao a démarré en 2011, suite à l'initiative de l'un des associés de la Coopérative El Paraiso, également étudiant en agronomie. Ce projet est financé par un fond de développement gouvernemental en faveur des communautés autochtones et paysannes boliviennes (*Fondo de Desarrollo para los Pueblos Indígenas, Originarios y Comunidades Campesinas*, FDPPIOYCC). A partir de 2012, cinq pépinières de cacao ont été mises en place à Chushuara dans le cadre de ce projet, ainsi que deux autres au bénéfice d'une quinzaine de familles provenant de la communauté voisine de Puerto El Carmen. Chaque pépinière regroupe environ dix familles qui gèrent ensemble l'ensemencement et le soin des jeunes plantes. A Chushuara, trois groupes sur cinq sont supervisés par un membre de la Coopérative El Paraiso.

#### e) *Une stabilité relative*

Depuis sa création, la Communauté Chushuara est parvenue à construire une stabilité relative. Elle a néanmoins été traversée par plusieurs conflits qui sont encore loin d'être totalement résolus, mais qui ont perdu en intensité. Lors de mon premier séjour, l'ancien secrétaire général était accusé de corruption par une partie des affiliés de Chushuara en lien avec un procès qui avait opposé Chushuara à l'Institut national de réforme agraire en 2011. Un autre secrétaire général avait entre-temps été élu en assemblée générale, mais la partie des affiliés qui soutenait l'ancien dirigeant refusait de reconnaître cette décision. Durant cette période, la Communauté me semble être passée très près de l'éclatement. L'élection d'Edwin comme nouveau secrétaire général en 2012 a participé à apaiser la situation, du fait que lui-même et la Coopérative El Paraiso ont su ne pas prendre parti dans les conflits. L'adoption de statuts pour la Communauté six mois plus tard témoigne de cette évolution positive. Pourtant, l'équilibre dont semble jouir actuellement la Communauté Chushuara demeure extrêmement précaire, cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, des dissensions continuent d'exister concernant l'avenir de la Communauté et de son territoire. J'ai pu observer, durant mon séjour sur place, que l'ancien secrétaire général accusé de corruption était en faveur d'un mode de titularisation individuel du territoire de Chushuara et continuait à exercer une influence certaine. Un exemple frappant de cette influence est le fait qu'il n'ait toujours pas remis à l'actuel secrétaire général, Edwin, le document qui atteste de la personnalité juridique de la Communauté ainsi que le livre regroupant tous les procès-verbaux des années précédentes. Durant l'été 2013, il s'est rendu auprès de l'INRA à La Paz, accompagné d'une délégation de Chushuara à laquelle Edwin n'a pas participé. Là, selon un fonctionnaire de l'INRA et l'une des personnes qui accompagnait la délégation, il aurait utilisé la personnalité juridique de Chushuara pour se faire passer pour le secrétaire général et demander à ce que les différentes parcelles qui composent la Communauté soient titularisées de manière individuelle. Informé de ces manœuvres, Edwin est parvenu à corriger la situation en se rendant lui-même à l'INRA quelques jours plus tard.

Ensuite, les projets d'avenir des membres de Chushuara sont en grande partie fondés sur l'hypothèse de la construction d'une route et d'une école, ainsi que sur l'espoir d'un développement rapide de la Communauté auquel le projet Arbres et le projet cacao sont supposés contribuer. Une déception trop forte pourrait pousser un nombre important d'affiliés à se désengager complètement de la Communauté, comme cela semble avoir été le cas en 2011 lors du procès coûteux qui a opposé Chushuara à l'INRA.

Enfin, la souveraineté actuelle de la Communauté sur son territoire demeure très fragile en raison de ses difficultés à justifier face à l'INRA l'occupation réelle et la « fonction sociale » du territoire qu'elle revendique. Là aussi, il est difficile de prévoir de quoi sera fait l'avenir si la Communauté ne parvient pas à obtenir une garantie officielle pour défendre son accès à la terre.

Je pense pouvoir analyser la situation particulière de ce groupe de migrants au moyen du concept de « frontière interne » développé par Kopytoff (1987). Les dynamiques que j'étudie s'apparentent en effet à un processus de construction d'un « nouvel ordre social » entrepris par un ensemble de personnes qui cherche à acquérir une certaine autonomie en marge d'entités socio-politiques consolidées. Ce cas illustre bien le caractère reproductif de la frontière interne : 50 ans après une première tentative de colonisation initiée par l'Etat bolivien dans le but de renforcer son contrôle sur des terres qui lui étaient jusque-là difficilement accessibles, le processus suit son cours et les colons d'autrefois poursuivent leur route en direction de nouvelles étendues qu'ils considèrent comme disponibles. Pourtant, créer la communauté dont ils rêvent implique de nombreux défis, non seulement pour préserver leur autonomie vis-à-vis d'autres groupes intéressés par ce territoire, mais aussi pour maintenir et renforcer une cohésion interne fragile, facilement déstabilisée par des influences extérieures.

Je reviendrai sur les questions de mobilité et de frontières dans la suite de ce travail. Avant cela, il reste à présenter la dernière catégorie d'acteurs qui compose le projet Arbres.

## 4. Les scientifiques

Dans ce chapitre, le terme « scientifique » fait référence à un ensemble relativement imprécis de personnes pas nécessairement en relation les unes avec les autres dont la participation au projet Arbres consiste notamment à fournir une base institutionnelle et théorique contribuant à le légitimer. Cette catégorie inclut bien évidemment l'équipe de chercheurs en géologie et en biologie issus de différentes universités de Suisse romande qui ont mené les premières recherches sur les arbres biominéralisateurs en Bolivie. Il s'agit également des personnes que l'Association Bourgeon a contactées pour s'assurer du soutien de leurs laboratoires, instituts ou facultés, lors de la mise en œuvre du projet Arbres. Ce dernier prévoit en effet des collaborations étroites entre un certain nombre d'universitaires suisses et boliviens<sup>21</sup>.

L'un des objectifs de l'Association Bourgeon est d'encourager les échanges entre ces deux pays, notamment sur le plan des connaissances. L'idée est donc que le projet prenne comme point de départ la recherche sur les arbres biominéralisateurs menée en Suisse, tout en impliquant des chercheurs boliviens qui, peu à peu, se réapproprient ses objectifs en imaginant des perspectives d'application adaptées à leur pays. Au départ surtout ancré dans les deux disciplines de la géologie et de la biologie, le projet prévoit d'impliquer par la suite des agronomes, des spécialistes en foresteries, des économistes, des anthropologues, etc. qui travailleront ensemble pour développer de nouvelles méthodes de gestion de la forêt économiquement rentables, socialement tenables et écologiquement durables.

Dans la catégorie des scientifiques, j'inclus également des personnes qui ont fourni une expertise particulière au projet à titre plus ou moins privé. J'en fais bien entendu partie puisque ma participation aux côtés de l'Association Bourgeon a contribué à renforcer le volet « social » du projet. Une stagiaire terminant un certificat d'études avancées en gestion de projets de développement a elle aussi aidé à donner du crédit au processus de conceptualisation du projet Arbres en y incluant les outils et méthodes appris lors de sa formation.

Un retour sur quelques-unes des étapes de la recherche de fonds engagée par l'Association Bourgeon nous aidera à mieux comprendre l'état actuel des collaborations de type scientifique au sein du projet Arbres. C'est en effet surtout à ce niveau que le côté « scientifique » du projet joue pour le moment un rôle. Ce dernier retour en arrière nous permettra également de faire le point sur l'état actuel de mise en œuvre du projet.

### *a) Recherche de fonds pour le projet Arbres*

La demande détaillant les différentes étapes du « projet Arbres » a été déposée une première fois auprès du service de solidarité internationale d'un canton suisse en octobre 2011, soit une année après que l'Association Bourgeon ait perçu un financement pour construire une infrastructure sur le site de Chushuara. Cette demande a été rédigée de manière coordonnée entre l'Association et les universitaires suisses qui devaient y être impliqués. Ces derniers prévoyaient en effet de soumettre en parallèle une requête auprès

---

<sup>21</sup> Par « suisse » ou « bolivien », je ne veux pas dire ici que les personnes concernées ont nécessairement la nationalité correspondante, mais plutôt qu'elles sont affiliées à une institution de l'un ou l'autre de ces deux pays.

du Fonds national de recherche pour tout ce qui concernait les aspects fondamentaux de la recherche prévue. Les deux demandes ont donc été pensées de manière complémentaires et prévoyaient une collaboration sur trois ans. Le projet de l'Association Bourgeon était censé faciliter l'accès au terrain des chercheurs suisses tandis que le projet académique permettrait de développer les connaissances théoriques à partir desquelles il s'agirait ensuite d'imaginer des applications pratiques. Cette collaboration a cependant été temporairement rompue lorsque l'Association Bourgeon a appris que sa demande avait été refusée tandis que celle déposée par les universités était approuvée.

Ayant la possibilité de déposer à nouveau leur projet une fois celui-ci retravaillé, le président et le vice-président de l'Association Bourgeon – François et Pierre – font alors appel aux services d'une jeune docteure en physique à la recherche d'un stage pour terminer une formation en gestion de projets de développement. La jeune femme effectue un important travail de restructuration en utilisant les techniques du « project cycle management » apprises lors de sa formation. Elle réoriente également le projet sur les populations locales de manière à bien signifier qu'elles en seront les premiers bénéficiaires.

En juin 2012, une commission externe mandatée par le canton évalue à nouveau le projet. Sa réponse est cette fois-ci plus mitigée : elle approuve le financement du projet à hauteur des deux tiers de la somme totale demandée, à condition que l'Association Bourgeon se procure par elle-même le dernier tiers dans les six mois qui suivent, soit CHF 200'000.- à trouver avant fin décembre 2012.

Différentes raisons expliquent pourquoi l'Association Bourgeon ne parvient finalement pas à rassembler la somme exigée par le service cantonal. L'une d'entre elles est que tant François que Pierre que moi-même manquons de temps pour nous en occuper pleinement. Le fait que nous habitons dans trois villes et deux pays différents n'arrange pas les choses. De plus, l'Association Bourgeon est confrontée à des difficultés financières liées à son projet de transfert de matériel de laboratoire vers des universités boliviennes. Après avoir engagé des frais importants pour faire partir une première livraison, puis démonter le reste et le ranger dans des conteneurs, l'Association attend de l'université à laquelle il est destiné qu'elle rembourse ces frais et avance ceux nécessaires au transport de la seconde livraison. Comme François est assez confiant quant au fait que le canton acceptera de repousser son ultimatum, il choisit finalement d'attendre que l'université bolivienne rembourse l'argent dû à l'Association Bourgeon avant de contacter de nouveaux potentiels bailleurs de fonds. Vers la fin du mois de novembre 2012, l'université effectue finalement un versement qui couvre à peu près les frais de la première livraison de matériel.

Le délai imposé par le service cantonal se rapprochant, François prend contact avec le service de solidarité de la ville où il réside pour lui demander de se porter garante pour le cas où, dans les trois ans qui correspondent à la durée prévue pour le projet Arbres, l'Association Bourgeon ne parvenait pas à rassembler les CHF 200'000.- exigés par le service de solidarité du canton<sup>22</sup>. Il espère ainsi convaincre la commission cantonale d'allouer un premier acompte à l'Association Bourgeon pour permettre au projet Arbres de démarrer puis, à partir de là, contacter d'autres institutions pour demander leur soutien financier. Cette manœuvre se révèle infructueuse et, en janvier 2013, l'Association est informée qu'une commission externe du service de solidarité cantonal a décidé de rejeter

<sup>22</sup> La ville et le canton disposent chacun d'un fonds dédié à la solidarité internationale.

définitivement sa demande de fonds.

Quelques mois plus tard, le responsable de la recherche universitaire liée aux arbres biominéralisateurs annonce qu'un nouveau projet va être développé dans le cadre du programme « Research for Development » (R4D) financé de manière conjointe par la Direction suisse de développement et coopération et le Fonds national de recherche. Si le projet est accepté, il permettra d'envoyer des chercheurs sur le terrain en Bolivie à partir de 2014-2015 et d'initier les activités d'inventaire et de recherche prévues par l'Association Bourgeon. Une première demande de pré-projet est élaborée pour le mois de septembre, sous la direction de géographes ayant déjà travaillé dans la région du projet Arbres sur le thème des services écosystémiques. Elle est retenue en décembre 2013, initiant la rédaction détaillée du projet qui est soumise en juin 2014. Au moment où j'écris, l'Association Bourgeon attend une réponse qui devrait arriver d'ici à la fin de l'été. En parallèle, François a pris l'initiative de contacter à nouveau le service de solidarité cantonal dans l'intention d'y déposer un nouveau projet dès qu'il aura des informations plus claires concernant le projet R4D.

Actuellement, le démarrage des activités prévues dans le cadre du Projet Arbres est donc intimement lié à l'acceptation du projet R4D. Cependant, dans la mesure où la direction de ce nouveau projet sera assurée par des personnes avec qui l'Association Bourgeon n'a encore eu que très peu de contacts, il n'est pas du tout certain que les objectifs et les méthodes du projet académique correspondront à ce qui a été jusque-là défini pour le projet Arbres. Dans ce cas, il pourrait devenir nécessaire de redéfinir les rôles attribués à la Coopérative El Paraiso ou à la Communauté Chushuara, ce qui ne serait pas forcément bien perçu par ces derniers. Il existe également un risque que l'Association Bourgeon perde le contrôle des activités qu'elle a contribué à initier, ou qu'elle ne puisse plus compter sur certains de ces principaux partenaires.

#### *b) Etat des collaborations de type scientifique*

Nous voyons que depuis les tout débuts du projet Arbres, le travail scientifique joue un rôle crucial pour légitimer le bien-fondé et l'importance de l'intervention en Bolivie face à des acteurs externes. Les publications déjà parues sur le thème de la biominéralisation servent par exemple à appuyer les propos des membres de l'Association Bourgeon, et le fait que le Fonds national de recherche ait accepté de financer la recherche fondamentale leur fournit un argument pour démontrer à quel point il est absurde que le service cantonal refuse de mettre des moyens à disposition afin que les résultats théoriques déjà obtenus soient employés à des fins utiles. De plus, chaque dossier de demande de fonds a été complété par des lettres d'intention et des compte-rendus scientifiques fournis par les universités partenaires en Suisse et en Bolivie.

En ce qui concerne les scientifiques boliviens, c'est surtout Pierre, le vice-président de l'Association Bourgeon établi depuis 2012 en Bolivie, qui s'est chargé de la prise de contact et du maintien des relations. Le projet de transfert de matériel, de même que différents projets de recyclage des déchets pour lesquels il a été convoqué en tant qu'expert, lui ont permis de développer un large réseau dans les milieux académiques boliviens. Lors de mes deux séjours dans ce pays, je l'ai accompagné durant quelques jours à La Paz et Cochabamba pour rencontrer des universitaires susceptibles de travailler dans le cadre du projet. En l'absence d'un financement, rien de concret n'a cependant pu

être entamé. L'un des projets les plus abouti pour le moment – bien qu'encore en cours de négociation – consisterait à développer une collaboration avec l'Université publique de La Paz dont dépend une station de recherche en agronomie établie dans l'Alto Beni. L'Association Bourgeon s'est engagée à fournir l'équipement nécessaire à l'installation d'un laboratoire de chimie – grâce aux dons de matériel déjà récupérés auprès d'entreprises suisses –, à condition que l'Université de La Paz mette à disposition l'infrastructure nécessaire. Un tel laboratoire permettrait entre autres d'analyser les échantillons ramenés de Chushuara.

Au niveau de la conceptualisation du projet Arbres, la mise à disposition de matériel et de connaissances nouvelles en faveur d'universités boliviennes participe de manière importante à l'idéal de développement durable visé. J'ai d'ailleurs remarqué que parfois, dans les discours de certains membres de l'Association Bourgeon, les objectifs liés à la collaboration entre scientifiques semblaient primer sur celui de soutien aux populations paysannes de l'Alto Beni. Je l'explique par le fait que différentes personnes se sont trouvées impliquées dans le travail de conceptualisation du projet Arbres, dont une stagiaire externe qui s'est efforcée de réorienter sa structure globale et ses objectifs d'une manière qui corresponde davantage aux attentes de la Commission cantonale de solidarité. En ce sens, le projet Arbres tel qu'il apparaît sur la demande écrite doit être considéré comme le résultat de négociations entre différents acteurs qui accordent plus ou moins d'importance à certains aspects du projet.

### *c) Le rôle des scientifiques*

J'ai néanmoins l'impression qu'il existe un décalage – voire une incompréhension – entre les attentes de l'Association par rapport aux universitaires et la manière dont ces derniers perçoivent leur rôle. Ce décalage apparaît notamment au niveau du discours des uns et des autres : le responsable actuel de la recherche sur la biominéralisation fait généralement preuve d'une grande prudence lorsqu'il parle des résultats de sa recherche. Par exemple, il se garde bien d'affirmer avec certitude que les arbres biominéralisateurs augmenteraient la fertilité des sols ou qu'ils seraient présents sur toute la ceinture tropicale de la planète, dans la mesure où le phénomène est encore mal compris et qu'un grand nombre de paramètres doit être testé avant de pouvoir confirmer ou infirmer ces hypothèses. Il admet que ces arbres ont un potentiel intéressant dans le domaine de l'agroforesterie, mais il est plus dubitatif en ce qui concerne leur utilisation pour fixer de grandes quantités de carbone dans le sol. En revanche, les membres de l'Association impliqués dans le projet ne se gênent pas pour louer haut et fort le côté révolutionnaire de la recherche en cours et pour présenter certaines hypothèses comme des certitudes. A plusieurs reprises, j'ai eu l'impression qu'ils auraient attendu de la part de ces scientifiques un plus grand soutien et qu'ils comprenaient mal leurs réticences à prendre position aux côtés de l'Association.

Un autre potentiel malentendu repose sur le rôle attribué aux chercheurs au sein du projet. J'ai déjà signalé que Pierre et François, les vice-président et président de l'Association, se concevaient plus volontiers comme facilitateurs de contact que comme « développeurs » ou interventionnistes. J'ai notamment remarqué que, dans le cadre du projet Arbres, ils espéraient que les chercheurs – suisses, mais aussi et surtout boliviens – reprendraient à leur compte les objectifs de développement durable promus par l'Association et se chargeraient de les réaliser grâce à leurs collaborations. Par contre, les universitaires que

j'ai eu l'occasion d'interviewer – cette fois-ci surtout en Suisse – estimaient que l'Association Bourgeon était responsable de créer les conditions qui permettraient à leur recherche de déboucher sur des applications pratiques. Là encore, j'ai l'impression qu'il existe un décalage entre les attentes de l'Association et l'investissement que les différents chercheurs sont effectivement prêts à fournir. J'ai d'ailleurs souvent entendu des membres de l'Association Bourgeon déplorer le manque de dynamisme, l'absence d'envie de changement, ou encore l'inertie des différents universitaires avec lesquels ils avaient eu l'occasion de collaborer. Ce décalage nous renvoie à mon avis de nouveau à l'opposition classique entre recherche fondamentale et appliquée, et pose la question du rôle que doit occuper un scientifique dans un projet de recherche appliquée.

#### *d) Qu'en est-il de l'ethnologue ?*

Pour terminer, j'aimerais ajouter quelques mots à mon sujet, dans la mesure où je pense pouvoir me compter au nombre des scientifiques qui travaillent aux côtés de l'Association Bourgeon. En lien avec ce que je viens d'écrire à propos d'un décalage entre ce que les membres de l'Association attendraient des scientifiques impliqués dans le projet Arbres et l'attitude de ces derniers vis-à-vis de leur recherche, j'ai l'impression que pour moi aussi, il a parfois été difficile de me positionner par rapport aux demandes – explicitement formulées ou non – que je percevais de la part de l'Association.

Alors que j'étais au départ assez enthousiaste par rapport au projet, ma recherche m'a menée à remettre en question un certain nombre de ses fondements scientifiques et idéologiques. J'ai pourtant conscience du fait que les personnes qui ont soutenu mes voyages en Bolivie attendent de moi des prises de position qui appuient et légitiment leur travail, notamment face aux potentiels bailleurs de fonds. L'attestation de stage que Pierre et François ont rédigé pour moi est révélatrice à ce niveau : elle précise que le rapport que j'ai écrit pour eux « constitue aujourd'hui le fil conducteur de nos recherches de fonds ».

Mes apports ont toujours été très bien reçus au sein de l'Association et mon travail n'aurait jamais été possible sans le soutien de ses membres ; en même temps, je me rends compte que certaines des idées que j'ai cherché à transmettre par oral ou par écrit n'ont pas été entendues ou ont été réinterprétées selon un mécanisme similaire à celui que j'ai évoqué plus haut au sujet de la transformation d'hypothèses scientifiques sur les arbres biominéralisateurs en outils rhétoriques. Une part de moi-même aimerait prendre de la distance par rapport à cette situation en se retranchant dans une position de « chercheuse » coupée de son objet d'étude qui n'aurait pas à se soucier de la manière dont d'autres interprètent le « savoir » qu'elle produit. Une autre part de ma personne se sent pourtant lâche d'adopter une telle attitude et cherche des moyens d'agir plus concrètement.

Ces deux dernières années de recherche ont fait naître beaucoup de doutes en moi ; et si je ne pense pas que mon implication ait affecté négativement mon travail de chercheuse, je crois par contre que mon travail de chercheuse a affecté mon implication. Je me sens dans la position inconfortable où, après m'être beaucoup investie dans ce projet, je remarque que je ne me sens plus capable d'y adhérer sous sa forme présente. De plus, je n'ai plus envie de jouer une partie du rôle attendu de moi et qui consiste à témoigner de la « motivation » des partenaires boliviens de l'Association Bourgeon.

La situation dans laquelle je me trouve à l'issue de ces deux dernières années de travail sur le projet Arbres m'évoque la phrase de Bourdieu qui m'avait faite sourire la première fois que je l'ai lue mais qui prend aujourd'hui tout son sens (Bourdieu 2002:58) : « La recherche, c'est peut-être l'art de se créer des difficultés fécondes – et d'en créer aux autres. Là où il y avait des choses simples, on fait apparaître des problèmes. »

Le compromis auquel je suis finalement parvenue pour soulager mes dilemmes intérieurs consiste à reconnaître qu'action et réflexion sont complémentaires, mais fonctionnent rarement de pair : une personne absorbée dans la mise en place d'un projet aura de la peine à prendre suffisamment de recul pour identifier et approfondir certaines questions fondamentales tandis qu'une personne plongée dans la réflexion et l'analyse ne saura pas forcément prendre les décisions nécessaires pour faire avancer une situation. De plus, même en réfléchissant beaucoup, il est illusoire de croire qu'il soit possible de saisir tous les paramètres d'une situation ou de la contrôler parfaitement. Il est donc normal que le projet Arbres ne se déroule pas comme prévu, que ses partenaires ne soient pas nécessairement d'accord sur les objectifs à suivre, que la plupart des personnes qui s'y impliquent n'aient qu'une vision partielle de la situation ou que toutes les décisions ne fassent pas l'objet d'une réflexion approfondie.

Si le rôle du chercheur (ou de la chercheuse) est, comme le suggère la citation de Bourdieu, d'identifier les difficultés qui se cachent derrière les situations qu'il étudie, je considère néanmoins qu'il a la responsabilité de créer les conditions-cadre pour que ces difficultés puissent devenir fécondes. Pour cela, il ne peut se poser en simple observateur critique mais doit aussi activement faire en sorte que ce qu'il écrit devienne accessible à ceux qui pourraient en bénéficier – notamment pour accompagner des prises de décisions. Par accessible j'entends : compréhensible, disponible et faisant preuve de suffisamment de tact pour susciter l'intérêt du lecteur.

Dans ce sens, je peux contribuer à transformer mon objet d'étude en divulguant les résultats de mes recherches, en proposant un point de vue alternatif sur certains événements et en posant des questions. En même temps, il me faut accepter que ce que je cherche à transmettre ne sera pas forcément entendu ou bien reçu. Au chercheur donc de trouver un équilibre entre implication et humilité, dans la mesure où son point de vue n'est qu'un point de vue parmi d'autres et que ses interlocuteurs ont le droit de ne pas être d'accord avec lui.

Si aujourd'hui je reste solidaire des membres de l'Association Bourgeon et des personnes en Bolivie que j'ai eu l'occasion de côtoyer, ce n'est plus en tant que porteuse du projet Arbres que je souhaite m'investir mais plutôt en partageant mes expériences d'une manière qui, je l'espère, se révélera féconde. Une satisfaction particulière pour moi aura été d'entendre Pierre, le vice-président de l'Association Bourgeon, proposer à un ami d'engager un ethnologue dans le cadre d'un autre projet.

## 5. Conclusion intermédiaire

Tout au long de cette partie, j'ai cherché à fournir des clés de lecture pour comprendre comment le projet que j'étudie s'est mis en place à partir de l'action de plusieurs individus insérés dans des milieux sociaux variés. Nous avons ainsi pu voir comment une passion

commune pour la musique accompagnée d'une recherche de sens a favorisé la rencontre entre des étudiants, ingénieurs et musiciens de diverses origines. De cette rencontre est née une association qui, par la suite, s'est orientée vers le soutien de projets de développement durable. Grâce en particulier à son président, François, et aux contacts qu'il possédait en Suisse et en Bolivie, un projet ambitieux a vu le jour qui cherchait à allier recherche scientifique, reforestation et développement économique : le projet Arbres. Les préparatifs en vue de ce projet ont donné naissance à une collaboration étroite entre une petite coopérative bolivienne située dans la région tropicale de l'Alto Beni, la Coopérative El Paraiso, et l'Association Bourgeon. La perspective du projet Arbres a également encouragé certains membres de la Coopérative El Paraiso à s'impliquer de plus en plus dans les activités d'un groupe d'agriculteurs cherchant à acquérir de nouvelles terres en marge de la zone de peuplement actuelle de l'Alto Beni.

En plus de ses objectifs premiers de lutte contre la déforestation et de développement durable, le projet Arbres s'est donc trouvé investi d'un nouveau sens, à savoir favoriser l'implantation d'une communauté de migrants en renforçant leur accès à un territoire et à des infrastructures de base. De plus, bien que n'ayant pas « commencé » selon le point de vue de ses instigateurs, les activités qu'il a permis d'initier ont déjà eu des implications très concrètes dans la vie d'un nombre important de personnes.

Le prochain chapitre présente le contexte socio-historique de la région de l'Alto Beni ainsi que certains éléments de politique bolivienne qui font sens par rapport à ce contexte. Je souhaite ainsi situer les événements particuliers dont il sera question tout au long de ce travail au sein d'un environnement social plus large influencé par un cadre politique national et international.

#### **IV. LE CONTEXTE – La région de l'Alto Beni en Bolivie**

Le « berceau » d'où provient l'essentiel des affiliés de la Communauté Chushuara est la région de l'Alto Beni. C'est également là que se trouve le siège de la Coopérative El Paraiso. Comme nous allons le voir, cette région était il y a encore peu de temps extrêmement marginalisée par rapport au reste du pays. Elle s'est cependant de plus en plus peuplée au cours du dernier demi-siècle au point qu'aujourd'hui, les échanges avec la partie andine du pays font partie intégrante de sa dynamique. Pour reprendre les termes de Kopytoff (1987), on pourrait dire que par rapport à la métropole de La Paz, où se trouve encore aujourd'hui concentrée une importante part de la population bolivienne, la région de l'Alto Beni est passée du statut de « frontière interne » – c'est-à-dire de zone située à la limite de l'espace contrôlé par cette métropole – à celui de nouveau berceau de peuplement lui-même environné de régions marginalisées.

Dans cette partie, je montrerai comment cette région en est venue à changer ainsi de statut par rapport au reste du pays, tout en analysant les implications de ces changements à l'heure actuelle. J'en profiterai également pour développer la question des peuples autochtones qui est incontournable pour comprendre les enjeux identitaires et territoriaux souvent source de tensions dans la région de l'Alto Beni.

##### *a) Situation géographique*

La région de l'Alto Beni est située à environ 250 km au nord-est de la ville de La Paz, le long du fleuve Alto Beni. Il s'agit d'une vallée d'environ 70 km de long sur 5 à 20 km de large selon les endroits. Elle fait partie du département de La Paz, à cheval entre les provinces de Sud Yungas et de Caranavi, à la frontière du département du Beni. L'altitude moyenne est de 500 mètres au-dessus du niveau de la mer et le climat est de type subtropical humide (humidité relative de 80 %) (Centro de Estudios y Proyectos 1981).

Depuis La Paz, une unique route permet de rejoindre la région de l'Alto Beni en approximativement 8 heures et sur un dénivelé de plus de 4000 m. Actuellement en travaux, cette route remplace depuis quelques années une voie escarpée surnommée « route de la mort », réputée comme étant l'une des routes les plus dangereuses du monde. Elle fait partie de l'axe routier du « corridor nord » qui connecte la ville de La Paz au Brésil et qui est actuellement sujet à un vaste travail de rénovation (Molina 2011). Cette position particulière de l'Alto Beni aide à comprendre pourquoi cette région, encore extrêmement isolée et difficile d'accès il y a 60 ans, se trouve aujourd'hui de plus en plus intégrée au reste du pays.

##### *b) Population*

La population de l'Alto Beni est majoritairement rurale. La plus grande ville de la région, Palos Blancos, comptait un peu moins de 5600 habitants en 2007 (Gobierno Municipal de Palos Blancos 2008). Les principales ressources cultivées sont le cacao, les agrumes, les bananes et le riz. La production est peu mécanisée et généralement organisée à l'échelle

familiale (7-12 hectares/producteur). Les techniques agricoles utilisées sont la culture sur brûlis et l'agroforesterie. L'usage de pesticides et d'engrais est rare, cela en partie en raison de leur coût élevé, mais aussi parce que beaucoup d'agriculteurs cherchent à accéder à des certifications d'agriculture biologique, notamment dans le cas du cacao (Milz 1995). Une partie de la production est destinée à l'autoconsommation tandis que le reste est vendu sur les marchés de Palos Blancos, Caranavi ou La Paz. Selon des statistiques datant de 2001, le taux de pauvreté extrême<sup>23</sup> dans la région de l'Alto Beni est d'environ 50 % (UDAPE-PNUD 2011).

La première langue de la région est l'espagnol (*castellano*), suivie de l'aymara et du quechua, avec un taux élevé de bilinguisme, voire de trilinguisme. Ce brassage ethnique s'explique par le fort taux d'immigration en provenance des régions andines que connaît la région depuis le début des années 1960. Les premiers habitants de la région sont dénommés Moseténés et possèdent un territoire propre (TCO) géré collectivement par le biais de l'Organisation du Peuple Autochtone Mosetén (*organización del pueblo indígena mosetén*, OPIM).

### c) *Bref historique de la région de l'Alto Beni*

L'histoire de l'Alto Beni présente certaines particularités qui se répercutent encore aujourd'hui sur la manière dont cette région est organisée aux niveaux culturel, social, politique, géographique et économique. S'y intéresser permet de mieux comprendre les continuités et les ruptures qui marquent la période actuelle.

Durant la période précoloniale, la région aujourd'hui dénommée Alto Beni était peuplée par des groupes de petite taille, dispersés et nomades, vivant essentiellement de la cueillette, de la chasse et de la pêche. Cependant, déjà durant la période inca et même avant, des échanges de type commercial avaient lieu entre les populations andines et celles des régions amazoniennes (Mamani 1998). On peut supposer que la position particulière de l'Alto Beni, au pied des Andes, favorisait ce type de contact.

Ce n'est qu'à partir de l'arrivée de missionnaires catholiques, vers la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, que les différentes familles nomades commencent à se regrouper, souvent sous la contrainte, autour de l'organisation particulière des missions. Ces populations se voient alors catégorisées sous un terme unique, celui de Mosetén qui, en langue mojeña, se réfère à la chaîne de montagne délimitant le territoire qu'ils occupaient alors (Herbas et Patiño 2010). Avec l'indépendance de la Bolivie (1825) et la formation de la république, la question de la titularisation des terres occupées par les Moseténés commence à se poser. En 1880, une résolution ministérielle est promulguée pour délimiter de manière officielle ce territoire.

A partir du début des années 1960, un programme gouvernemental financé en grande partie par les États-Unis pousse de nombreux agriculteurs et ouvriers de la région andine à partir s'installer dans les régions tropicales du pays. Alors que cet important déplacement de population, généralement qualifié de colonisation, est considéré par beaucoup comme marquant les débuts du peuplement et de l'exploitation de cette région, Zalles (1993), souligne l'existence de mouvements migratoires déjà au début du 20<sup>ème</sup>

<sup>23</sup> Ce taux se réfère généralement à un niveau de revenu de 1 USD par jour ou moins. Dans le cas présent, il a été calculé sur la base des résultats du recensement national de 2001 et de trois enquêtes menées entre 1999 et 2001.

siècle liés à l'exploitation de la quinine et du caoutchouc. Dans le même ordre d'idée, Guttierrez (1996) (voir également Riester 1976) nous rend attentif aux pérégrinations d'autochtones trinitarios et yucararés originaires du Beni et de Cochabamba qui, vers le début des années 1950, partirent en quête de la « terre sainte » (*loma santa*) et finirent, pour une partie d'entre eux, par s'installer en terre mosetén.

Cependant, même s'il est important de relever l'ancienneté de certains élans migratoires en direction de cette région, il me semble clair que les événements de ces 50 dernières années ont radicalement changé le destin de l'Alto Beni : dès 1961, la corporation bolivienne de développement (*Corporación boliviana de fomento*, CBF), une société anonyme mandatée par le gouvernement bolivien, initie le « projet de développement de l'Alto Beni » (*Proyecto de desarrollo del Alto Beni*). Son objectif est d'encourager le peuplement de cette région afin de diversifier l'économie nationale, développer la construction de voies de pénétration vers l'intérieur du pays et redistribuer la population sur une surface plus large que celle du haut plateau andin sujet à une forte pression démographique (Centro de Estudios y Proyectos 1981). Ce projet particulier s'intègre dans un programme gouvernemental plus large de colonisation des zones tropicales du pays. Il fait suite à la réforme agraire de 1953 qui avait été promulguée pour faire face à la crise foncière et aux révoltes dans les campagnes andines.

Le premier projet de colonisation de l'Alto Beni se déroule entre 1961 et 1963 et permet l'installation de 562 familles dans la région. A ce stade, il me semble important de relever les conditions difficiles auxquelles se sont retrouvé confrontés ces nouveaux arrivants : absence de route à partir de Caranavi, ce qui implique que les migrants devaient marcher environ deux jours pour atteindre les terrains qui leurs avaient été attribués ; angoisse face à ce nouvel environnement si différent des hauts plateaux secs et des vallées andines ; fragilité et méconnaissance face aux maladies tropicales ; absence d'infrastructures et de services tels que l'eau courante ou simplement potable, l'électricité, des magasins, des hôpitaux, des écoles, des routes, etc. (Quiroz et al. 2007).

Pour faciliter quelque peu la tâche aux nouveaux arrivants – et par la même occasion limiter le taux d'abandon – les responsables du Projet Alto Beni promirent une aide assez unique en son genre pour ce type de projet : accompagnement des migrants jusqu'à leur nouvelle propriété (entre 10 et 12 hectares attribué gratuitement à chaque famille), fourniture d'outils et d'une alimentation de base durant les 8 premiers mois, formation des colons aux nouvelles techniques agricoles, construction d'un logement pour chaque famille ainsi que d'un espace communal, déboisement d'un hectare de forêt par colon et ensemencement de ce dernier avec du café ou des agrumes, du maïs et du riz, présence sur place de bénévoles étasuniens du Peace Corps, etc. (Centro de Estudios y Proyectos 1981). Il convient de relever que, malgré ces promesses, les migrants ont été dans les faits souvent livrés à eux-mêmes, et ce dans des conditions auxquelles ils n'étaient en général pas préparés.

Cette première étape de colonisation est suivie d'un deuxième projet financé par la Banque interaméricaine de développement et coordonné dans un premier temps par la Corporation bolivienne de développement puis par l'Institut national de colonisation. Entre 1964 et 1970, ce programme propose des prêts avantageux ainsi que l'attribution de parcelles de 10-12 hectares aux personnes intéressées à s'établir dans la région. En plus de cela, routes et chemins sont construits pour faciliter le transport des produits. Le développement de ces infrastructures encourage la migration de colons dits spontanés,

c'est-à-dire de migrants n'ayant pas bénéficié d'une aide étatique.

Les personnes qui s'établissent dans la région entre 1960 et 1970 sont pour la plupart des hommes jeunes originaires des régions de La Paz, Oruro, Potosí, ainsi que du Beni. Une majorité d'entre eux est d'origine aymara, avec un nombre toutefois relativement important de personnes parlant le Quechua. Environ la moitié des migrants exerçait une activité agricole avant le départ pour l'Alto Beni, tandis qu'un quart était ouvrier et le reste soit artisan, commerçant, étudiant, ou autre. Par la suite, femmes et enfants rejoindront ces premiers arrivants (Centro de Estudios y Proyectos 1981).

Malgré l'encadrement dont ont pu bénéficier les premiers colons lors de leur installation dans l'Alto Beni, le taux d'abandon est élevé. Pour la seule population de Sapecho, l'un des premiers centres de colonisation, sur 251 personnes arrivées à partir de 1962, seules 110 demeurent sur place en 1969 (idem). La difficulté des conditions de vie en décourage plus d'un, tandis que le reste s'organise et fonde clandestinement un premier syndicat en 1963.

#### d) Situation des peuples autochtones

Durant toute cette période de colonisation dirigée, les limites du territoire mosetén, telles qu'elles avaient été établies en 1880, ne sont absolument pas prises en compte. En 1961, les pères catholiques en charge de la mission mosetén de Covendo parviennent malgré tout à obtenir un titre de propriété de 12'000 hectares mais échouent à faire de même pour la mission de Santa Ana. En 1970 le régime des missions s'achève et les populations que ces dernières régissaient perdent la protection relative de l'église. La pression croissante sur le territoire et les ressources causée par l'arrivée toujours plus nombreuses de migrants, de même que l'incapacité à faire respecter leur droit à la terre poussent tout d'abord certains individus d'origine mosetén ou trinitaria à se faire passer pour des colons et à s'affilier à la Fédération de colonisateurs de l'Alto Beni (*Federación de colonizadores de Alto Beni*, FAECAB). Par la suite, en 1994 et avec le soutien de l'ONG Mouvement laïc pour l'Amérique latine (*Movimiento laico para américa latina*, MLAL), l'Organisation du peuple autochtone Mosetén (*Organización del pueblo indígena mosetén*, OPIM) est fondée. Sa première action consiste à revendiquer la titularisation d'un territoire qu'elle soit libre de gérer de manière autonome (Herbas et Patiño 2010).

Cette nouvelle institution et les revendications qu'elle défend sont à mettre en lien direct avec les événements qui surviennent dans le reste du pays. Depuis le début des années 1970 déjà, des voix s'élèvent pour dénoncer l'oppression des populations qualifiées d'« indiennes ». D'abord surtout présents dans l'Altiplano, ces mouvements de revalorisation ethnique s'étendent jusqu'aux basses terres et, en 1982, la Confédération Autochtone de l'Orient Bolivien (*Confederación indígena del oriente boliviano*, CIDOB) est créée à Santa Cruz. La marche de 1990 pour « pour le territoire et la dignité », qui aura pour conséquence la reconnaissance de huit « territoires autochtones » par décrets suprêmes, permet aux organisations autochtones des basses terres de s'imposer sur le plan national (Lacroix 2007).

1994 est une date importante dans l'histoire des luttes autochtones puisqu'elle marque la reconnaissance constitutionnelle de la Bolivie comme pays pluriethnique et multiculturel. J'ai déjà expliqué dans le chapitre précédent comment cette réforme avait donné lieu à la

reconnaissance de Terres Communautaires d'Origines (TCO) pour certains ensembles de populations désormais reconnus comme « peuple autochtone ».

Le 18 décembre 2005, Evo Morales Ayma est élu président de la Bolivie. Souvent qualifié de premier président indien d'Amérique, il est issu du « Mouvement pour le socialisme » (*Movimiento al socialismo*, MAS) et s'est fait connaître dans le cadre des luttes pour la culture de la feuille de coca qui ont eu pour théâtre la région du Chapare. En 2006, il présente un Plan national de développement économique qui prévoit la construction d'un « Etat multinational et communautaire » afin de mettre fin à « l'exclusion des peuples indigènes » par une « reconnaissance et une valorisation des économies communales indigènes et paysannes » (Lacroix 2012:69). Les discours du président bolivien prônent également la lutte contre le néolibéralisme, la « décolonisation » du territoire national et la défense des droits de la « Terre-Mère », personnifiée sous les traits de la divinité andine *Pachamama*.

Entre 2006 et 2007, deux mesures allant dans le sens de ces objectifs sont instaurées. Premièrement, la loi de l'Institut national de réforme agraire (Loi INRA) est reconduite dans le but de faciliter encore plus l'accès des « communautés indigènes, originaires et paysannes » aux terres dont leurs ancêtres ont été spoliés. Deuxièmement, un droit de consultation est prévu pour les cas d'exploitation minière en territoire autochtone. Ce droit de consultation demeure cependant mal défini et n'offre qu'une protection limitée, d'autant plus que le gouvernement, malgré ses déclarations écologistes, continue de fonder l'essentiel de sa stratégie économique sur l'extraction de matières premières (Poupeau 2013).

L'adoption en septembre 2007 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones donne lieu à de nouvelles mobilisations en Bolivie. Plusieurs organisations autochtones demandent à ce que les droits garantis par ce texte soient inclus dans la législation nationale. La Déclaration sur les droits des peuples autochtones joue alors un rôle important en tant qu'outil de pression dans les négociations qui accompagnent un projet en cours de réforme de la Constitution bolivienne (Lacroix 2012). En effet, nombreux sont ceux qui, durant cette période, considèrent que les mesures prises par le gouvernement Morales en faveur des peuples autochtones ne sont pas suffisantes.

Début 2009, une nouvelle Constitution est adoptée en Bolivie. Sa caractéristique principale est d'instituer un « Etat unitaire de droit plurinational » (voir Lacroix 2012 :71 et l'article premier de la nouvelle Constitution). De plus, un droit à l'autonomie, à la libre détermination et à l'autogouvernement est prévu pour les « nations et peuples indigène originaire paysans ». Ce terme (*naciones y pueblos indigena originario campesinos*), consacré par la Constitution de 2009, cherche à unifier différentes catégories ethniques sur la base d'une caractéristique commune : l'existence précoloniale (Lacroix 2011). Selon l'article 30 de la Constitution, la nouvelle catégorie de « nations et peuples indigène originaire paysans » correspond à « toute collectivité humaine qui partage une identité culturelle, une langue, une tradition historique, des institutions, une territorialité et une cosmovision dont l'existence est antérieure à l'invasion coloniale espagnole » (traduction de Lacroix 2011b).

Sur le plan territorial, la nouvelle Constitution ouvre le pas à une « Loi Cadre des Autonomies et de Décentralisation » qui est adoptée en 2010. Cette nouvelle législation

prévoit la transformation des Terres communautaires d'origine issues de la réforme de 1996 en « Territoires indigènes originaires paysans » (TIOC). La grande nouveauté consiste à doter ces territoires de pouvoirs autonomes, de budgets et de compétences similaires à celles des municipalités (Lacroix 2012).

Une étude de la manière dont ces différents changements législatifs en Bolivie sont appliqués dans la pratique pourrait à elle seule faire l'objet d'un passionnant projet de thèse. Dans le cadre de ce travail, il me semble surtout important de relever à quel point l'accès à la propriété collective est, en Bolivie, lié au fait de pouvoir s'identifier et d'être identifié comme autochtone. Définir qui appartient ou non à la catégorie « indigène originaire paysan » devient alors un enjeu politique important. L'ethnologue bolivien Díez Astete exprime bien la pression politique que cette importance nouvelle du statut d'autochtone place sur sa discipline (2011:22, traduit de l'espagnol par moi-même) :

*Il va devenir nécessaire, en sciences sociales et en politique internationale, de pouvoir discuter avec une « stabilité relative » des concepts difficiles à définir tels que ce qu'est être indigène, paysan ou originaire en Bolivie, afin de parvenir à percevoir l'identité des nations et peuples indigènes originaires paysans (pueblos indígenas originario campesinos), car ce concept est devenu la pierre angulaire du nouvel Etat Plurinational du pays<sup>24</sup>.*

La nécessité politique de définir ce qu'est un « indigène originaire paysan » contraste cependant fortement avec la difficulté pratique qu'il y a à établir des catégories figées là où la réalité sociale est le plus souvent mouvante et ambiguë.

Par exemple, un moyen souvent utilisé en Bolivie pour s'opposer aux revendications d'une organisation qui demande la titularisation d'une TCO consiste à nier l'identité « autochtone » des personnes qui bénéficieront de ce territoire. En effet, la distinction entre « originaire indigène » – c'est-à-dire, dans ce cas, identifiable à une ethnie particulière – et habitant non originaire du lieu d'un point de vue historique est, dans la pratique, bien plus difficile à déterminer que ce que les discours politiques – et parfois ethnologiques – veulent bien laisser entendre. Ce n'est pas nouveau, le monde social se laisse difficilement réduire à l'idéal « une terre, un peuple, une culture ».

Le cas de la Centrale lecos d'Apolo (*Central indígena del pueblo lecos de Apolo*) illustre bien cette complexité. Il s'agit d'une situation où un groupe d'individus des basses terres a cherché à revaloriser une identité culturelle longtemps ignorée et à acquérir un territoire en se revendiquant d'un groupe ethnique jusque-là considéré comme quasiment éteint. Cette manœuvre a provoqué des conflits parfois violents avec les paysans locaux qui accusaient les membres du mouvement de ne pas être des « vrais autochtones » et de compter dans leurs rangs des personnes originaires des Andes (Gómez 2008). Lorsque l'on sait que cette région est, depuis plusieurs siècles déjà, le théâtre de nombreux échanges entre des populations issues des basses terres et de l'Altiplano, au point que le rikha, la langue des Lecos, a peu à peu été abandonnée au profit du quechua, on comprend mieux pourquoi une distinction claire et définitive entre populations lecos et quechua est quasiment impossible à établir. Dans cette mesure, le fait de pouvoir se revendiquer – ou non –

24 « Va a ser necesario discutir los conceptos difícilmente establecidos con una « estabilidad relativa » en las ciencias sociales y políticas internacionales, sobre lo que es ser indígena, campesino u originario en Bolivia, para alcanzar a percibir la identidad de las naciones y pueblos indígena originario campesinos, ya que el nuevo Estado Plurinacional del país tiene a este concepto como su piedra fundamental. »

comme autochtone et d'être reconnu – ou non – comme tel devient un enjeu de pouvoir tout autant qu'un enjeu identitaire.

La situation est similaire en ce qui concerne les mosetènes puisque, là aussi, de nombreux paysans d'origine andine vivent à l'intérieur du territoire mosetén et que les mariages mixtes sont fréquents. Je relève également que certaines familles catégorisées comme mosetènes ont refusé de s'affilier à la TCO afin de garder leurs titres de propriété privée qui auraient sinon été annulés (Herbas et Patiño 2010).

#### e) *Le cas de Chushuara*

Tout au long de ce travail, j'ai eu beaucoup de peine à trouver des analyses récentes de la situation – pourtant bien documentée dans les années 1980-90 – des agriculteurs aymara et quechua établis dans les basses terres. De plus, la grande majorité des travaux qui traitent de la question des droits fonciers en lien avec les réformes constitutionnelles actuelles se concentrent sur le cas de peuples autochtones reconnus sans ambiguïté comme tels.

Le statut des migrants de Chushuara me semble pourtant digne d'intérêt dans la mesure où il s'adapte mal aux catégories ethniques nationales. J'ai d'ailleurs l'impression que si l'on parle si peu – dans la littérature et ailleurs – de la situation de groupes tels que les affiliés de la Communauté Chushuara, c'est justement parce qu'ils posent problème par rapport à la notion d'« indigène originaire paysan » et, plus généralement, de « peuple autochtone » : d'un côté, beaucoup des personnes qui se sont installées dans l'Alto Beni au cours des années 1960 provenaient de communautés de l'Altiplano qui sont aujourd'hui reconnues comme autochtones. C'est le cas de plusieurs des membres de l'actuelle Communauté Chushuara qui, d'ailleurs, maintiennent pour la plupart des liens encore étroits avec leur famille dans les Andes. De plus, les affiliés de Chushuara cherchent à fonder une « communauté », c'est-à-dire un mode d'organisation social et politique fortement connoté sur le plan ethnique, en rupture avec les formes d'organisation qui ont jusque-là prévalu dans les colonies d'où ils proviennent. Il est pourtant clair que les migrants de Chushuara ne peuvent pas, dans leur situation actuelle, être considérés comme « originaires » du territoire sur lequel ils cherchent à s'établir. Qui plus est, les personnes arrivées dans la région après 1950 sont, dans le langage des basses terres, souvent surnommées « colons » (*colonos*) et associées à tout un ensemble de valeurs et comportements « modernes » ou « capitalistes » (voir par exemple Martínez 1969, cité dans Romero 1997). Enfin, en s'installant dans l'Alto Beni, les « colons » sont devenus une menace pour les autochtones de cette zone spécifique. Le fait que les habitants de la région se qualifient parfois eux-mêmes de « prédateurs » (*depredadores*) illustre bien cet état de fait. Dans ce sens, le droit de ces personnes à s'approprier un nouvel espace est difficilement justifiable au regard de la politique bolivienne actuelle.

Nous avons vu précédemment que, dans le cadre du vaste projet national de redistribution de la propriété agraire, deux logiques différentes permettaient de légitimer l'accès à la terre : d'un côté, le gouvernement reconnaît un droit aux peuples autochtones de récupérer « l'habitat [...] auxquels ces derniers ont traditionnellement eu accès et où ils maintiennent et développent leurs propres formes d'organisation économique, sociale et culturelle » (art. 41 par. 5 de la loi n°1715 du 18 octobre 1996). De l'autre côté, les notions de « fonction sociale » et de « fonction économique-sociale », directement

associées au principe selon lequel « la terre est à celui qui la travaille », permettent d'accéder à titre individuel ou collectif à des espaces « destinés à garantir le bien-être familial et le développement économique de ses propriétaires » ou correspondant « à l'emploi durable de la terre et au développement d'activités agroalimentaires, forestières et autres à caractère productif, de même qu'aux activités visant à la conservation et à la protection de la biodiversité, à l'étude scientifique et à l'éco-tourisme » (art. 2 de la loi n°1715 du 18 octobre 1996). Il arrive cependant fréquemment que ces différentes logiques s'affrontent, comme par exemple lorsqu'une organisation autochtone revendique comme sien un territoire déjà occupé par des agriculteurs qui ne peuvent pas faire valoir une origine ethnique correspondante. Il serait intéressant d'étudier plus généralement comment ce type de conflit est traité au niveau de la jurisprudence du tribunal bolivien chargé de ces questions, surtout maintenant que la législation fait l'objet de diverses modifications visant à accorder davantage d'autonomie aux territoires autochtones.

Mes observations et mes lectures me conduisent néanmoins à constater qu'en pratique, la définition légale du terme « indigène originaire paysan » est difficile à appliquer à la lettre. Dans ces conditions, les groupes qui souhaitent obtenir ce statut doivent parvenir à acquérir un poids politique suffisant pour faire tourner en leur faveur le rapport de force face à de potentiels concurrents. La création d'un statut institutionnel inspiré du modèle syndical me semble être un passage obligé pour quiconque souhaite faire entendre sa voix au sein du paysage politique bolivien. Le cas de l'Organisation du peuple autochtone Mosestén me donne également à penser qu'un tel processus d'institutionnalisation est souvent difficile à réaliser sans l'apport d'une aide extérieure, qui peut par exemple prendre la forme d'une ONG, voire d'anthropologues. Enfin, un travail de revalorisation ethnique est nécessaire pour légitimer l'accession du groupe concerné au statut de « peuple autochtone ». Ce travail de revalorisation peut notamment passer par la construction d'un répertoire de pratiques associées à une ethnie et à un territoire particulier, ce qui permet ensuite d'identifier ce groupe au sein du nouvel Etat « plurinational » de Bolivie.

Une telle manière de procéder me semble pourtant difficilement compatible avec une reconnaissance du caractère instable et mobile des sociétés humaines. Je doute en effet qu'il existe beaucoup de situations où des groupes sociaux ont survécus à la colonisation espagnole et se sont maintenus depuis cette époque sous une forme suffisamment stable pour qu'il soit aujourd'hui possible de les identifier clairement et de leur rendre les terres patrimoniales dont ils ont été privés. Je ne veux pas dire par là que les personnes qui se revendiquent comme autochtones ont construit cette identité de toute pièce dans le seul but d'acquérir des terres. Beaucoup d'abus basés sur des caractéristiques ethniques ont été commis au cours de ces derniers siècles, ce qui a contribué à maintenir certains groupes dans des états de subordination inacceptables. Y remédier est important, mais je regrette que cela se fasse parfois au détriment d'individus qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour se défendre face à des organisations devenues plus puissantes qu'eux.

Nous verrons dans le prochain chapitre par quels moyens les affiliés de Chushuara sont parvenus à faire valoir leur droit de demeurer sur le territoire qu'ils se sont appropriés face à une organisation autochtone qui prétendait y avoir des racines. Pour l'instant, j'ajoute simplement que cette victoire a été rendue possible en grande partie grâce à une aide externe liée au projet Arbres. En ce sens, je considère que le fait de pouvoir être ou non identifié comme autochtone-ayant-droit-à-sa-terre-ancestrale ou agriculteur-ayant-droit-à-

la-terre-qu'il-travaille dépend moins d'un état intrinsèque que de la manière dont les rapports de force sont distribués dans une situation particulière.

#### *f) Situation actuelle dans l'Alto Beni*

Selon mes propres observations, la situation actuelle dans l'Alto Beni est fortement marquée par le manque de terre disponible : les 12 hectares qui ont été, dans les années 1960, attribués aux premiers bénéficiaires du programme étatique de colonisation ne suffisent plus à les faire vivre, eux et leur famille, d'une part parce que la productivité des surfaces cultivées a fortement diminué, d'autre part parce que cette surface a dû être entre-temps répartie entre les différents descendants des propriétaires initiaux. La création, en 1977 et 1995, de deux réserves naturelles – respectivement la réserve de Pilon Lajas et le parc national Madidi –, la titularisation officielle, en 1999, de 96'807 hectares en faveur du peuple mosetén, ainsi que la croissance démographique constante – majoritairement causée par l'immigration – contribuent à rendre l'espace disponible de plus en plus rare. Les nécessités financières croissantes – entre autres liées à l'arrivée de nouveaux services – poussent toujours plus les habitants de la région – autochtones ou non – à produire à des fins commerciales et à exploiter les ressources forestières et minières. Dans la TCO mosetén, les autorités ont de la peine, non seulement à empêcher que des personnes externes ne viennent couper leurs arbres, mais aussi que les affiliés eux-mêmes ne revendent du bois aux exploitants forestiers (Herbas et Patiño 2010)<sup>25</sup>.

Cette situation mène certains individus ou groupes à partir en quête de nouvelles terres en marge des régions exploitées, comme c'est le cas à Chushuara. D'autres sont parvenus peu à peu à augmenter leur capital foncier en accédant à de nouvelles colonies ou coopératives au nom de leur conjoint ou enfants, et/ou en gardant une parcelle de terre dans leur lieu d'origine. Zalles (1993) mentionne à ce sujet un phénomène de concentration de la terre entre les mains d'une nouvelle bourgeoisie commerciale et rurale. Il souligne également l'existence de paysans sans terre qui vendent leur force de travail dans la région en échange de produits agricoles ou d'argent. Selon une étude de 1981 (Centro de Estudios y Proyectos 1981), le rapport de force penche avant tout en faveur de ceux qui, grâce à un premier investissement, se sont tournés vers le commerce et les métiers du transport. Je relève enfin l'existence de différents projets et entreprises actifs dans la région qui rendent possible l'accès à des emplois relativement bien rémunérés et socialement valorisés. La Centrale de coopératives de producteurs de cacao El Ceibo, qui essaie entre autres de pallier aux actuels problèmes écologiques et fonciers en développant et implémentant des modes de cultures mieux adaptés aux conditions locales, est sans doute l'un des exemples les plus influents.

Lors de mon premier séjour de l'Alto Beni, j'ai été avant tout frappée par la grande mobilité dont faisaient preuve les personnes que j'ai eu l'occasion de rencontrer : non seulement elles conservaient des liens solides dans la partie andine du pays, mais elles possédaient souvent au moins deux parcelles de terres dans l'Alto Beni où elles travaillent successivement entre deux voyages en direction de La Paz. Zalles (1993) voit dans ce mode de vie itinérant une adaptation particulière des colons au problème de la fertilité des sols tropicaux qui serait à rapprocher de l'agriculture nomade des premiers habitants de la région. On peut également le comprendre comme une stratégie pour accéder à des

<sup>25</sup> A ce sujet, Pellegrini et Dasgupta (2011, cités dans Bottazzi et al. 2013) estiment que 50 % du bois exploité en Bolivie l'est de manière illégale.

produits variés issus de différents niveaux écologiques<sup>26</sup>, ou un moyen de maintenir un réseau de contacts étendu, réseau qui peut se transformer en ressource dans certaines situations. Enfin, le principe très établi en Bolivie selon lequel « la terre appartient à qui la travaille » (et donc, par extension, celui qui ne travaille pas sa terre risque de la perdre) participe à encourager la mobilité des personnes qui possèdent plusieurs lopins de terre dans des régions différentes. Je relève enfin que les populations mosetènes, en général moins favorisées sur le plan économique, sont également bien moins mobiles que le reste de la population de l'Alto Beni (Administradora boliviana de carreteras 2005).

### *g) Conclusion*

L'histoire de l'Alto Beni nous a permis de comprendre que cette région comporte une population extrêmement variée provenant en grande partie de l'Altiplano – c'est-à-dire d'un milieu très différent de celui des terres basses sur le plan écologique et social. La région a connu un développement rapide au cours des 50 dernières années et se trouve actuellement reliée au reste du pays par le biais d'un axe routier en pleine expansion qui se poursuit jusqu'au Brésil. L'arrivée massive de colons à partir des années 1960 a poussé les premiers habitants de la région à s'organiser puis à obtenir, à partir de 1999, un territoire géré de manière collective et autonome. Dans les faits, autochtones et migrants – ou enfants de migrants – vivent dans les mêmes villes et villages, et les mariages mixtes sont courants. Malgré tout, il n'est pas rare que des tensions de type identitaire et ethnique émergent en lien avec des questions de gestion territoriale ou d'accès aux ressources dans un contexte où la terre disponible se fait de plus en plus rare. Cette rareté conduit également certains individus à tenter leur chance au-delà des zones cultivées.

Dans la deuxième partie de ce mémoire, je vais me pencher de manière plus détaillée sur la situation particulière de la Communauté Chushuara afin de montrer comment, au sein du contexte que je viens de décrire, ses affiliés cherchent à consolider leur accès aux ressources de l'un de ces espaces marginalisés. Plus précisément, nous verrons de quelle manière cette tentative d'appropriation d'un nouveau territoire passe par la construction d'une entité sociale et politique qui prend ici la forme d'une « communauté » au sens bolivien du terme.

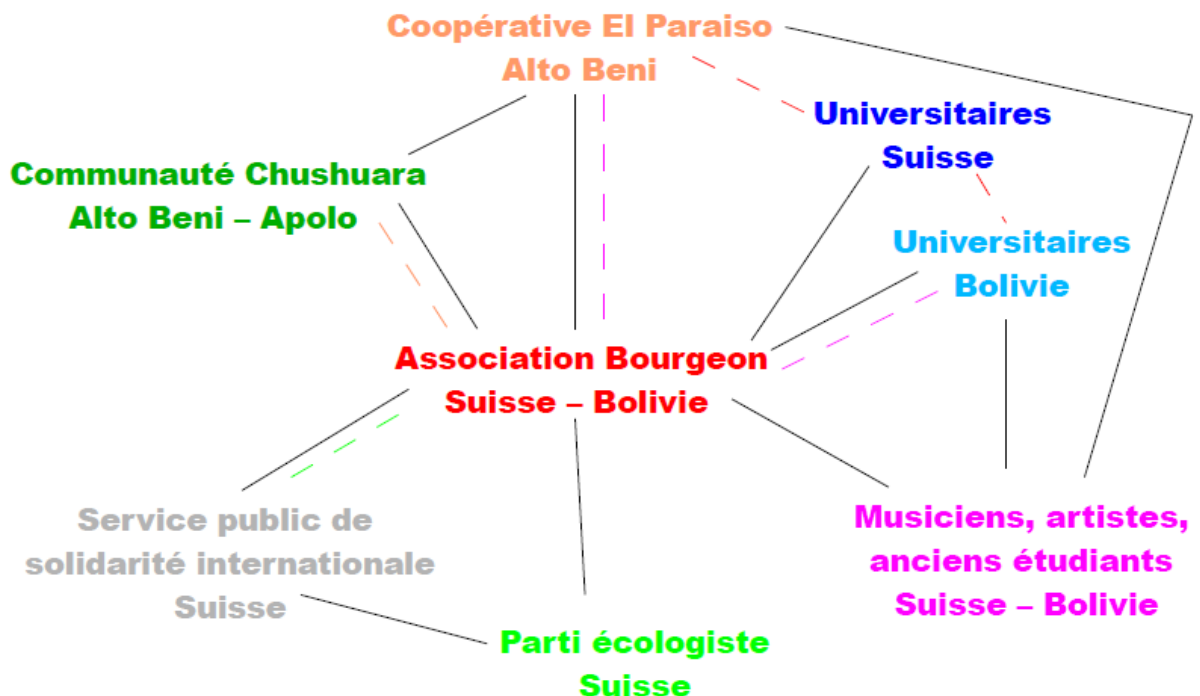
---

26 Plusieurs auteurs (voir notamment Zalles 1993 et Mamani 1998) relèvent que le contrôle de plusieurs niveaux écologiques était une pratique courante chez les populations andines depuis déjà bien avant la colonisation. Quant aux Incas, ils envoyaient certains de leurs sujets s'établir dans les basses terres afin qu'ils les fournissent en denrées uniquement accessibles dans ces régions.

## Annexe 1 : Relations entre les acteurs du projet Arbres

Ce schéma représente la manière dont les différentes catégories d'acteurs impliqués dans le projet Arbres sont en relation les unes avec les autres. Les lignes noires indiquent une relation directe tandis que les traitillés font référence à une relation indirecte. Dans ce deuxième cas, la couleur du traitillé nous apprend par l'intermédiaire de quelle autre catégorie d'acteurs la relation a été établie. Une ligne droite et un traitillé l'un à côté de l'autre indiquent que le contact entre les deux catégories d'acteurs a dans un premier temps été établi au-travers d'un intermédiaire, puis qu'elle est devenue directe dans un deuxième temps.

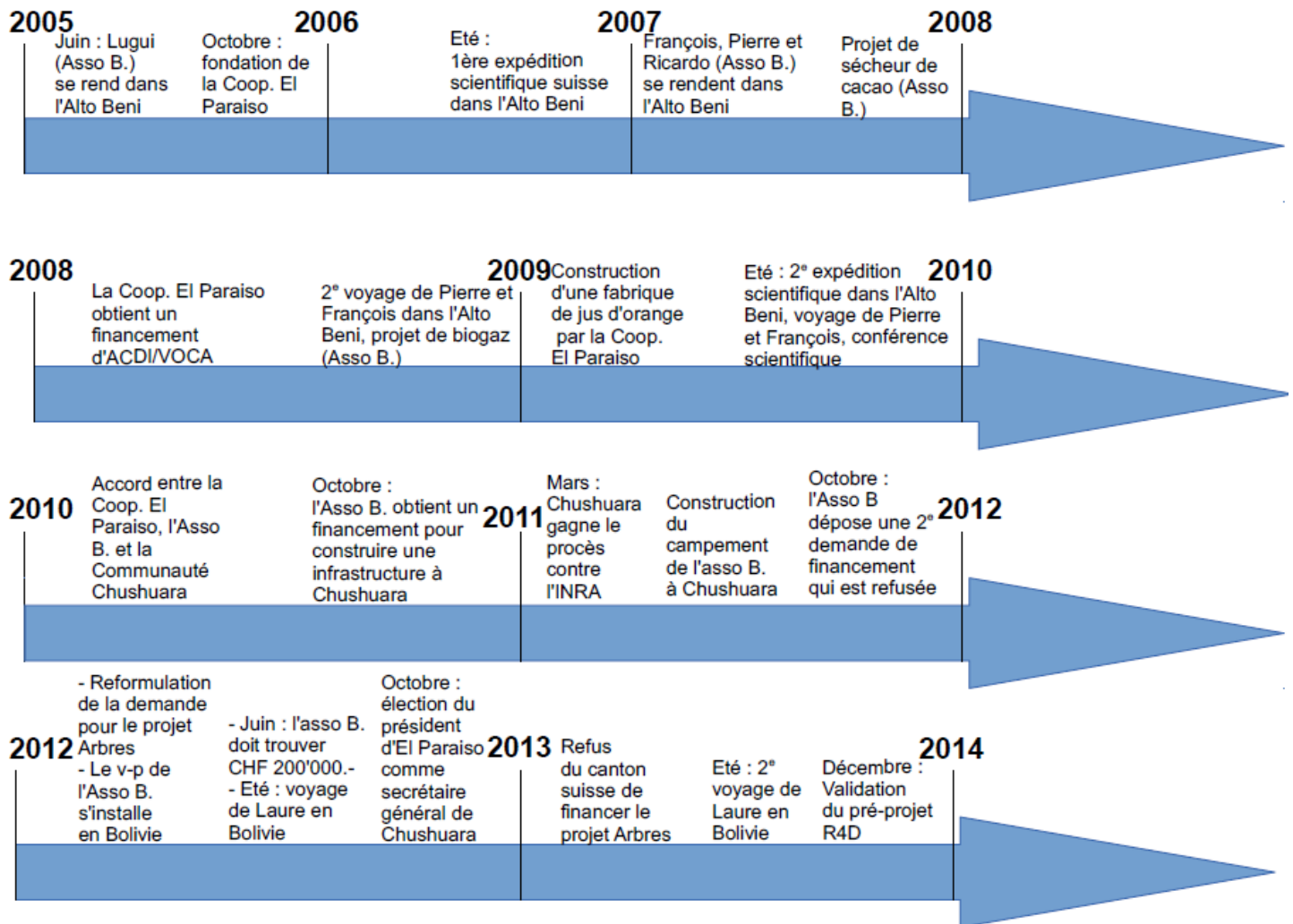
Par exemple, des membres de l'Association Bourgeon sont entrés en contact avec des membres de la Coopérative El Paraiso par l'intermédiaire d'un artiste bolivien. La Coopérative El Paraiso est ensuite entrée en relation avec la Communauté Chushuara. Pendant une certaine période, elle a servi d'intermédiaire entre cette Communauté et l'Association Bourgeon. Par la suite, certains membres de la Coopérative El Paraiso sont devenus tellement impliqués au sein de la Communauté Chushuara que le lien entre cette dernière et l'Association Bourgeon est devenu direct.





## Annexe 2 : Chronologie

Ce schéma présente les différentes étapes qui ont conduit au projet Arbres depuis le moment où des membres de l'Association Bourgeon sont entrés en contact avec des habitants de l'Alto Beni.

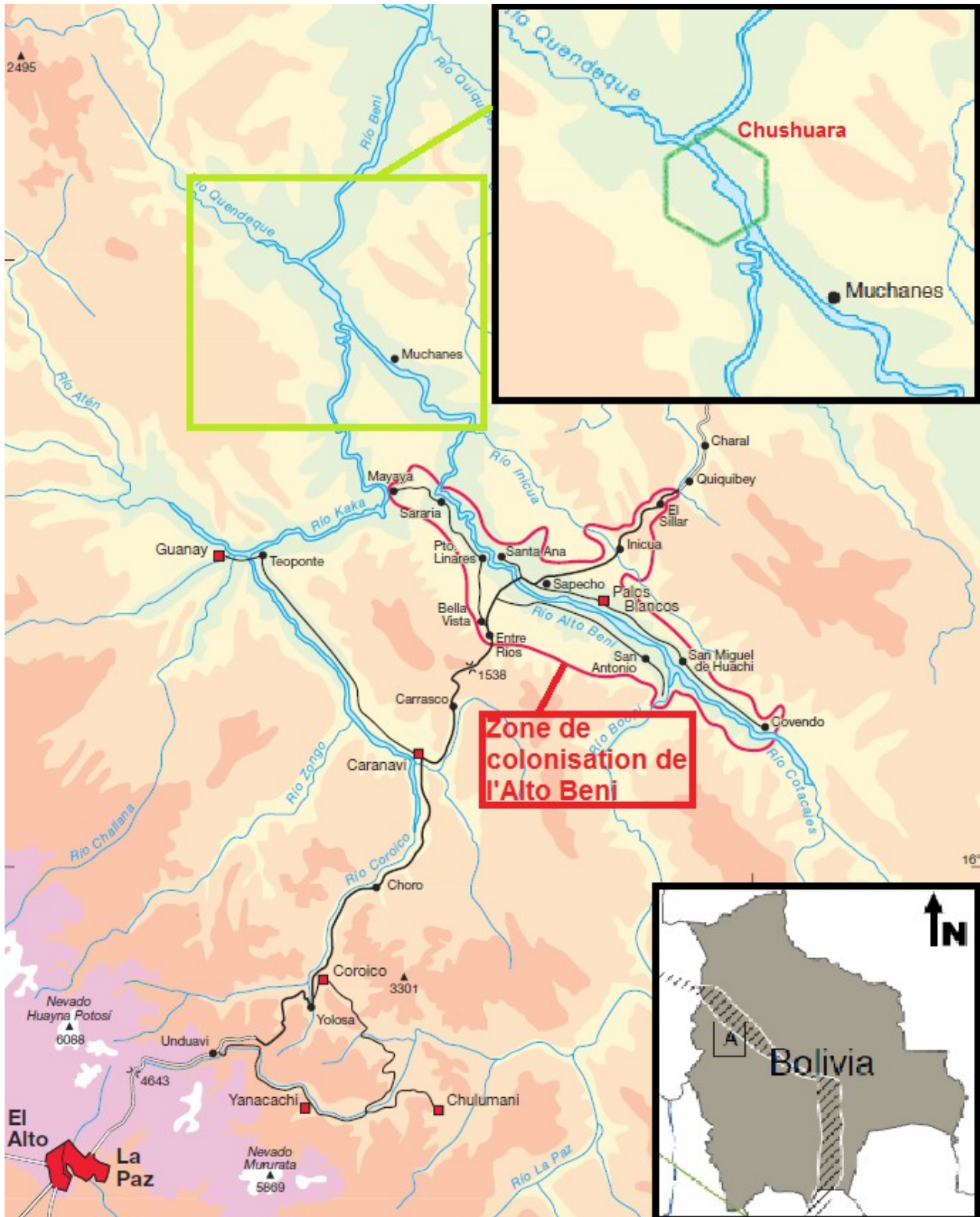




### Annexe 3 : La région de l'Alto Beni en Bolivie

Cette carte permet d'évaluer la position de Chushuara par rapport à la région plus peuplée de l'Alto Beni.

Image modifiée par l'auteure d'après Elbers 2002 et Cailleau 2013.

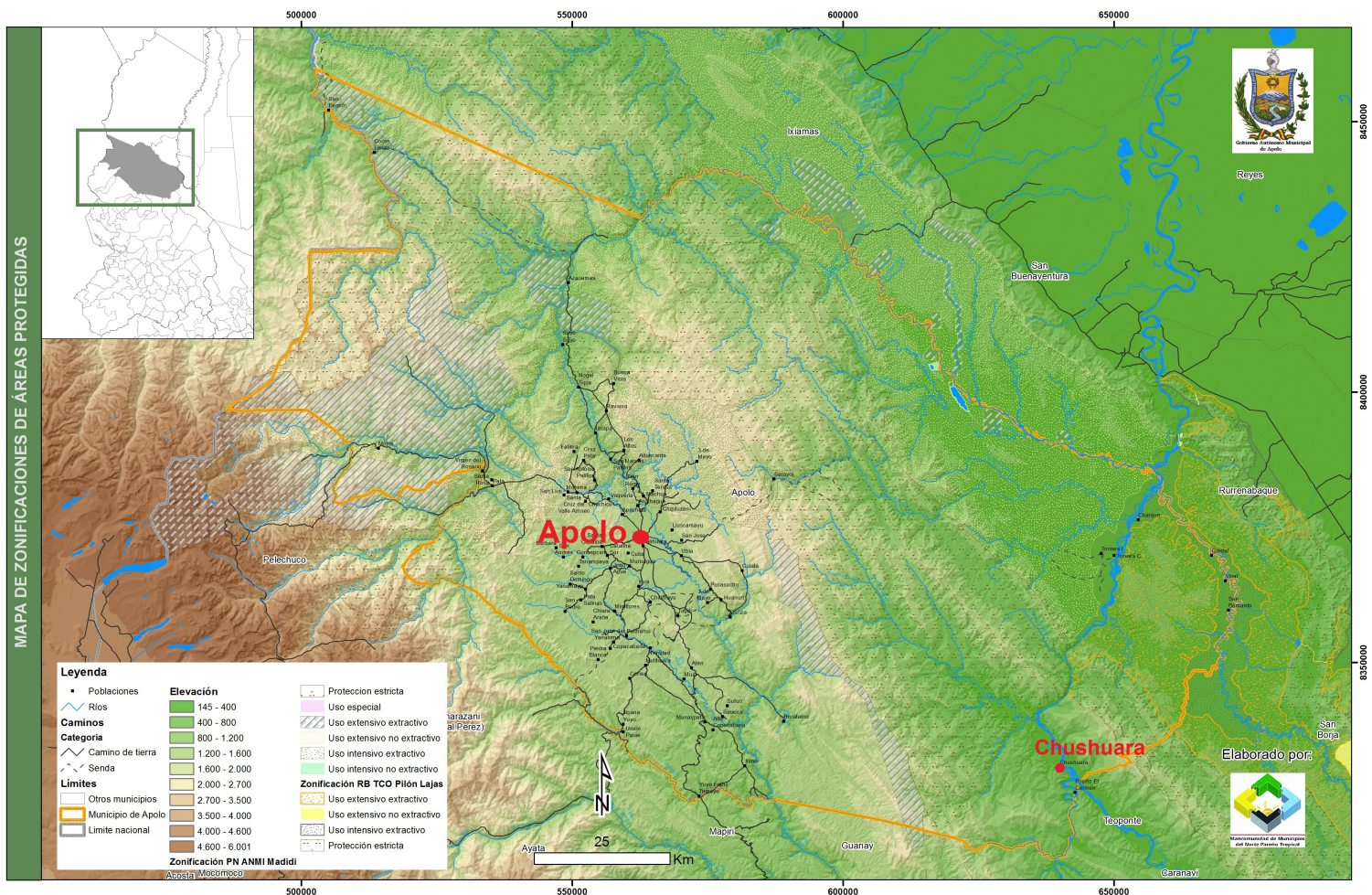




## Annexe 4 : La municipalité d'Apolo

Cette carte indique où se trouve Chushuara par rapport au reste de la municipalité d'Apolo à laquelle elle appartient. Comme aucune route directe ne relie Chushuara à la capitale municipale (également nommée Apolo), les personnes qui souhaitent s'y rendre doivent passer par La Paz. Cela implique un trajet d'une vingtaine d'heures sur un dénivelé d'environ 4000 mètres.

Image modifiée par l'auteur d'après le Plan 2014-2018 de développement municipal d'Apolo (PDM-Apolo).



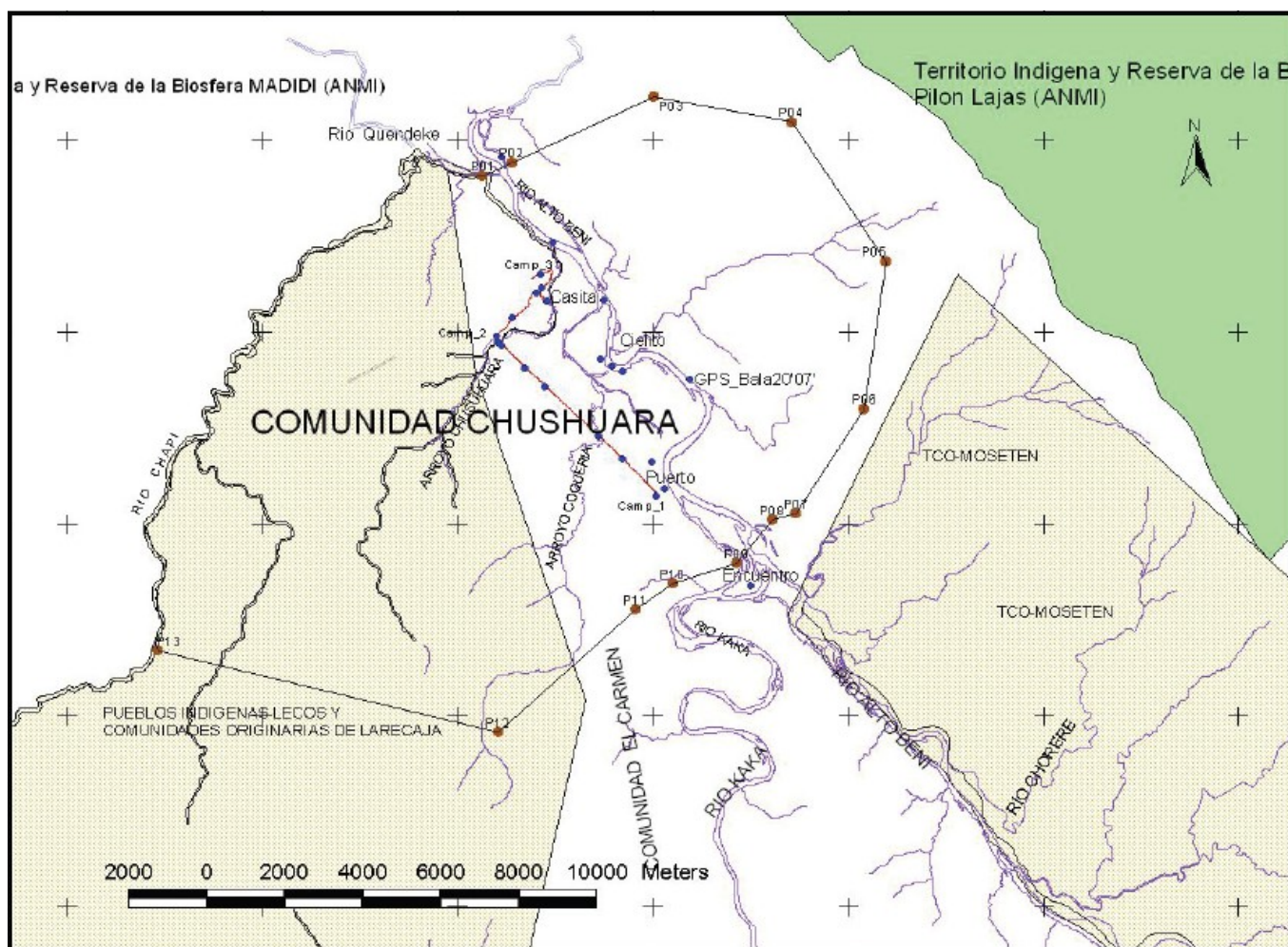


## Annexe 5 : La Communauté Chushuara

La Communauté Chushuara est encadrée par quatre réserves et territoires autochtones, ainsi que par une communauté de type paysan. Au nord-est se trouve la réserve de Pilon Lajas qui est également un territoire autochtone. Au sud-est se trouve la Terre communautaire d'origine (TCO) Mosestén de l'Alto Beni. Au sud-ouest se trouve la TCO du peuple autochtone Lecos de Larecaja. Entre la TCO Mosestén et la TCO Lecos se trouve la communauté paysanne Puerto el Carmen qui entretient des rapports réguliers de collaboration avec la Communauté Chushuara, notamment dans le cadre du projet cacao. Enfin, au nord-ouest s'étend le parc national Madidi.

La partie de Chushuara marquée en beige sur la carte représente le territoire qui a été disputé dans le cadre du procès de 2011 contre l'Institut bolivien de réforme agraire (INRA).

Source : Communauté Chushuara.





## **Annexe 6 : Le campement de l'Association Bourgeon à Chushuara**

*Ces deux photos, prises par l'auteure en 2012, représentent le campement de l'Association Bourgeon à Chushuara. On y voit le réfectoire encore en construction et des sanitaires. Le bassin sert à récupérer l'eau de pluie.*





## **Annexe 7 : Chushuara**

*Ces deux photos, prises par l'auteure en 2013, représentent l'habitation de l'un des affiliés de la Communauté Chushuara à côté de ses arbres de cacao, ainsi que la rive est de Chushuara face à la rivière Beni.*





## V. ANALYSE

Je pense avoir fourni suffisamment d'éléments contextuels pour pouvoir à présent me concentrer sur ma question de recherche. Comme je l'ai indiqué dans le chapitre qui traite de la problématique, le but de ce mémoire est de comprendre comment le projet de reforestation et d'agroforesterie duquel je suis partie s'insère dans des logiques locales ayant trait à un processus de stabilisation d'une entité politique et sociale nouvelle dans la région de l'Alto Beni. Plus spécifiquement, il s'agit d'analyser la manière dont le projet de l'Association Bourgeon est réapproprié au niveau de sa région d'intervention et comment il s'imbrique dans la tentative d'un groupe de migrants de fonder une « communauté » – au sens bolivien du terme – au lieu-dit Chushuara.

Nous avons vu dans le chapitre précédent comment l'Association Bourgeon, au travers de certains de ces membres, est entrée en contact avec la Coopérative bolivienne El Paraiso puis comment, via cette dernière, un lien a été tissé entre la Communauté Chushuara et l'Association. Actuellement, le projet Arbres dans l'Alto Beni est surtout représenté par la Coopérative El Paraiso.

En introduction à cette partie, j'aimerais proposer une première analyse du rôle et de l'impact de cette Coopérative au sein de la Communauté Chushuara à partir des éléments déjà exposés précédemment. J'analyserai ensuite plus spécifiquement la manière dont, à Chushuara, certaines stratégies et événements conduisent peu à peu à la construction de frontières physiques et symboliques qui permettent à l'entité sociale et politique nommée « Communauté Chushuara » de gagner en stabilité et de renforcer son accès aux ressources du territoire qu'elle revendique.

### a) Domaines d'influence de la Coopérative El Paraiso à Chushuara

L'implication des membres de la Coopérative El Paraiso à Chushuara me semble pouvoir être catégorisée en quatre différents domaines d'influence : politique, économique, technique et au niveau de la mobilité.

Sur le plan *politique*, Edwin joue un rôle particulièrement important. Alors qu'il assumait la fonction de président de la Coopérative El Paraiso depuis sa fondation en 2005, il a été élu, en octobre 2012, secrétaire général de la Communauté Chushuara – soit la position officielle impliquant le plus de responsabilités à l'échelle communautaire. Je précise que n'importe quel affilié de la Communauté – homme ou femme – peut être choisi comme secrétaire général sans forcément qu'il ne se porte candidat. S'il a de bonnes excuses, il peut refuser son élection une première fois. Toutefois, s'il est réélu et refuse d'assumer la charge qui lui est confiée, il peut encourir une sanction. De plus, le rôle de secrétaire général d'une communauté implique un investissement important et n'est pas rémunéré. Dans le cas d'Edwin, cette nouvelle fonction a été perçue comme une charge pesante du fait de son emploi du temps déjà très chargé et des responsabilités qu'elle implique. Lorsqu'il m'annonce son élection par mail fin 2012, il m'explique avoir cherché à s'opposer à cette décision prise lors de l'assemblée générale de la Communauté. Il semblerait qu'il n'ait finalement pas su dire non.

Les raisons qui justifient son élection peuvent être en premier lieu reliées à son niveau de formation plus élevé que la grande majorité des affiliés de Chushuara. Le fait qu'il ait étudié et travaillé dans plusieurs institutions lui permet également de jouir d'un réseau relativement important de contacts – c'est-à-dire de ressources potentielles –, non seulement dans la région mais aussi à La Paz et dans d'autres villes du pays. Par ailleurs, Edwin est célibataire malgré sa quarantaine passée et donc, quoi qu'il en dise, apparemment plus disponible que les personnes ayant une famille à charge. Enfin, cette élection peut être comprise comme un signe de reconnaissance envers la Coopérative El Paraiso qui, par l'argent apporté au moment de son affiliation à la Communauté, par la construction du campement de l'Association Bourgeon et par le projet cacao, a déjà rendu plusieurs services à Chushuara, tout en restant relativement neutre par rapport aux divers conflits traversant la Communauté.

En plus d'Edwin, deux autres des membres de la Coopérative El Paraiso également impliqués dans le projet cacao étaient particulièrement actifs lors de l'assemblée générale à laquelle j'ai assisté en 2013. Par actif, j'entends qu'ils n'hésitaient pas à prendre la parole et que les autres affiliés semblaient tenir compte de leur avis. Là encore, je précise que lors de réunions communautaires, le vote est rarement utilisé. Les discussions en assemblée visent donc plutôt la recherche de consensus même si, dans les faits, j'ai l'impression que ce sont avant tout les personnes qui osent faire entendre leur voix qui finissent par l'emporter sur les décisions. Sur cette base, je pense pouvoir affirmer qu'au moment de mon enquête, la Coopérative El Paraiso jouissait d'une légitimité politique importante au sein de la Communauté Chushuara. Le fait qu'elle soit également responsable de la gestion du campement de l'Association Bourgeon – c'est-à-dire l'infrastructure la plus importante de Chushuara pour le moment – et que plusieurs de ses membres soient en charge du projet cacao ajoute encore à son influence.

Sur le plan *économique*, la culture du cacao semble pour le moment constituer l'option la plus rentable pour Chushuara, ce qui n'empêche pas les affiliés de Chushuara de faire pousser d'autres produits pour l'autoconsommation et, dans une moindre mesure, la vente (riz, bananes, agrumes, papayes, etc.). L'avantage du cacao par rapport à la situation de Chushuara est que les fèves, une fois retirées de leur cabosse et laissées à sécher quelques temps au soleil, sont plus facilement transportables que la grande majorité des fruits et se vendent pour un prix au poids intéressant. En plus, l'activité de la Coopérative El Ceibo<sup>27</sup> dans la région, à laquelle la Communauté prévoit actuellement de s'associer, garantit un acheteur pour les récoltes. Dans ce sens, le projet cacao, initié par l'un des membres de la Coopérative El Paraiso, joue actuellement un rôle important pour fournir aux affiliés le matériel et le soutien technique nécessaires au démarrage d'une telle production. Le cacao est en effet une plante qui demande beaucoup de soin et qui ne commence à donner des fruits qu'après trois années d'entretien.

Je précise ici que l'étudiant en agronomie qui a initié le projet cacao – Justiniano – avait d'abord soumis sa proposition à l'Association Bourgeon. Cette dernière l'a refusée en raison de son coût élevé et de son absence de rapport avec le projet Arbres. L'Association

<sup>27</sup> Il s'agit d'une coopérative de type agro-écologique basée dans l'Alto Beni qui fédère les producteurs de cacao de la région. Parmi ses activités, El Ceibo propose un soutien technique à ses affiliés, accompagne les producteurs dans l'adoption de pratiques conformes aux normes d'agriculture biologique qu'elle revendique et produit un certain nombre d'articles à base de cacao (chocolat, beurre de cacao, cacao en poudre, etc.) qu'elle revend au niveau national et, dans une moindre mesure, international. La coopérative possède également un volet de recherche et de reforestation.

était également peu favorable à l'introduction de cacao hybride à Chushuara – par opposition au cacao sauvage – qui risquait de propager des maladies aux autres plantes<sup>28</sup>. Suite à ce refus, le jeune homme a profité d'un appel d'offre du Fonds de développement national pour les peuples indigènes originaires et les communautés paysannes de Bolivie pour financer son projet.

La Coopérative El Paraiso a soutenu financièrement la plupart des voyages nécessaires à la mise en place du projet cacao. Plusieurs des associés estiment d'ailleurs que ce projet est une émanation directe du travail de la Coopérative et de l'Association Bourgeon, puisque c'est dans le cadre du projet Arbres qu'a germé l'idée de développer la culture du cacao (sauvage) à Chushuara et que la construction du campement a été l'occasion pour la Coopérative d'installer une première pépinière de cacao sur place. Lors d'une réunion, cependant, Justiniano a clairement fait comprendre qu'il refusait que son initiative soit présentée comme une entreprise propre à la Coopérative. Cela a été très mal pris par plusieurs des associés qui l'ont interprété comme un manque de solidarité. Fin 2013, le jeune homme a fini par quitter la Coopérative El Paraiso après y avoir brièvement occupé le poste de président en remplacement d'Edwin, trop occupé par sa fonction de secrétaire général de Chushuara. Malgré les tensions qui ont agité la Coopérative durant cette période, plusieurs associés se sont fortement impliqués dans le projet cacao, en particulier Edwin qui y a été engagé en tant que conseiller technique à temps partiel. Cette implication a donc également contribué à renforcer l'influence de plusieurs des membres de la Coopérative El Paraiso vis-à-vis des autres affiliés de Chushuara.

Cet élément m'amène à mon point suivant : la Coopérative El Paraiso joue un rôle important au sein de la Communauté Chushuara sur le plan *technique*. Pour commencer, Edwin et Justiniano possèdent tous deux une formation en agronomie et ont mis à plusieurs reprises leurs connaissances à profit pour renseigner et conseiller d'autres affiliés de la Communauté. J'ai notamment assisté à un cours pratique donné par Edwin sur la manière de tailler le cacao qui m'a paru très apprécié.

Ensuite, il semblerait qu'après avoir accompagné les scientifiques venus de Suisse et avoir été sensibilisés à la question des arbres biominéralisateurs, certains membres de la Coopérative El Paraiso aient activement cherché à renseigner les affiliés de la Communauté au sujet de ces arbres – renommés dans ce cadre « arbres qui respirent » (*árboles que respiran*), « arbres qui purifient l'air » (*árboles que purifican el aire*) ou « arbres qui libèrent de l'oxygène » (*árboles que botan oxígeno*) – tout en les encourageant à préserver autant que possible les plantes de la région pouvant revêtir une quelconque utilité. Là encore, plusieurs affiliés m'ont dit avoir beaucoup appris au sujet des plantes sylvestres grâce à Edwin et Justiniano, ce qui les a – dans certains cas – encouragés à se montrer plus sélectifs lors du défrichage de leurs parcelles.

Enfin, l'une des mesures prise par la Coopérative El Paraiso lorsqu'elle a intégré la Communauté Chushuara a été de mettre Justiniano à disposition des dirigeants du moment pour qu'il les aide à se tirer du mauvais pas dans lequel ils se trouvaient après avoir attaqué en justice l'Institut national de réforme agraire (j'y reviendrai). Je dispose de peu de détails au sujet du travail effectué par Justiniano durant cette période, mais j'ai entendu dire qu'il avait – au début en tous cas – activement participé aux démarches accompagnant la procédure judiciaire et que son investissement lui avait permis de

<sup>28</sup> J'ai cependant pu observer que plusieurs champs de cacaoyers hybrides à Chushuara dataient d'avant le démarrage du projet cacao.

gagner la confiance des affiliés. Dans ce sens, l'implication de membres de la Coopérative El Paraiso au sein de la Communauté a favorisé l'entrée de nouvelles compétences reconnues comme utiles par le reste du groupe.

Le dernier domaine dans lequel la Coopérative El Paraiso joue un rôle important pour la Communauté Chushuara est celui de la *mobilité*. Comme Chushuara n'est accessible que par bateau, le coût des transports est élevé par rapport aux moyens financiers des affiliés<sup>29</sup>. De plus, les bateaux qui circulent le long de la rivière sont encore suffisamment rares et irréguliers pour qu'il soit souvent difficile de trouver un moyen de transport dans la journée, d'autant plus que le site de Chushuara est trop isolé pour capter les ondes nécessaires à la communication téléphonique. Ces difficultés posent notamment problème au niveau de la vente des produits du fait que le coût nécessaire pour acheminer la production de Chushuara vers les différentes places marchandes de la région la rend peu compétitive.

Les nombreux trajets qui, à partir de 2011, ont accompagné la construction du campement de l'Association Bourgeon puis la mise en place du projet cacao ont néanmoins contribué à faciliter l'accès à Chushuara pour le reste des affiliés. Ils ont également favorisé l'établissement de relations plus directes entre les membres de la Coopérative El Paraiso impliqués dans les travaux et certains propriétaires de bateaux à Mayaya. En l'occurrence, une relation d'entraide mutuelle a pu être nouée avec l'un de ces propriétaires : ce dernier se charge dorénavant du transport des membres de la Coopérative et s'arrête régulièrement à hauteur du campement de l'Association Bourgeon pour prendre des nouvelles lorsqu'il le sait habité ; en contrepartie, il participe notamment au projet cacao.

Le plus souvent, les affiliés s'organisent pour voyager en groupe jusqu'à Chushuara depuis leurs différentes villes et villages de l'Alto Beni. Une fois arrivées à destination, ces expéditions ponctuelles débutent généralement par une première journée de réunion officielle de la Communauté, puis les uns et les autres se dispersent pour aller travailler leur parcelle où ils resteront durant plusieurs jours voire semaines. Dans cette mesure, tout voyage organisé dans le cadre du projet Arbres peut devenir l'occasion d'une réunion de la Communauté, et vice-versa.

Le projet cacao a également financé l'achat d'un bateau propre à la Communauté qui a fonctionné durant plusieurs mois. Il a cependant été mis hors d'état de marche suite à un accident. Selon mes dernières informations, un nouveau bateau serait actuellement en cours de construction, ce qui pourrait à l'avenir permettre d'acheminer personnes et marchandises à moindre coût entre Mayaya et Chushuara.

Pour terminer, tant Edwin que Justiniano voyagent régulièrement jusqu'à La Paz et, pour ce qui est d'Edwin, jusqu'à Apolo – la capitale de la municipalité dont dépend Chushuara – dans le cadre de sa fonction de secrétaire général. Par ailleurs, Felix – l'un des fondateurs de la Coopérative El Paraiso – possède une voiture, ce qui est suffisamment rare dans la région pour lui fournir un certain prestige. Même si Edwin, Felix et Justiniano ne sont pas les seuls affiliés à voyager régulièrement vers les centres politiques et économiques de la région ou à disposer d'un moyen de transport, le fait qu'ils travaillent régulièrement ensemble contribue à leur accorder un poids supplémentaire en tant que messagers et facilitateurs de contact. Dans ce sens, les membres de la Coopérative El Paraiso impliqués à Chushuara ont contribué non seulement à faciliter et à régulariser l'accès par

<sup>29</sup> 100 bolivianos, soit environ 13 francs suisses pour un aller-retour Mayaya-Chushuara.

bateau à Chushuara, mais ils remplissent également un rôle de liaison entre différents endroits de la région à certaines occasions.

Nous voyons donc que depuis leur première entrée en contact avec la Communauté Chushuara en 2010, plusieurs associés de la Coopérative El Paraiso ont acquis une influence de plus en plus forte auprès des affiliés de ce groupe encore en construction, au point qu'ils y occupent actuellement des positions clés dans différents domaines. Dans ce sens, l'évolution de la Communauté Chushuara au cours des quatre dernières années est directement liée à l'implication de certains membres de la Coopérative El Paraiso.

#### *b) Implications en termes de stabilisation de la Communauté*

La prise en considération de l'influence acquise par les associés de la Coopérative El Paraiso depuis le début de leur implication au sein de la Communauté Chushuara en 2010 me permet de répondre déjà partiellement à ma question de recherche : dans la mesure où l'intégration des membres de la Coopérative El Paraiso à la Communauté Chushuara est, au départ, liée aux activités de l'Association Bourgeon dans la région, je considère que le projet Arbres a joué un rôle important au cours des quatre dernières années pour stabiliser une population à Chushuara et leur fournir des outils pour défendre et renforcer leur occupation du territoire concerné.

Premièrement, l'implication de certains membres de la Coopérative El Paraiso a fourni à la Communauté de nouvelles *ressources* en termes non seulement de compétences mais également financiers puisque la Coopérative – en tant qu'institution – et certains de ses associés – à titre individuel – ont dû payer une somme d'argent relativement importante pour acquérir du terrain à Chushuara<sup>30</sup>.

Deuxièmement, la construction du campement de l'Association Bourgeon et le projet cacao ont d'une part contribué à faciliter la *circulation fluviale* et d'autre part fourni à la Communauté de nouvelles *infrastructures* (panneaux solaires et petit bureau équipé d'un ordinateur dans le cas du projet cacao, espace de rassemblement couvert, abris, lits et four à bois dans le cas du projet Arbres). Qui plus est, l'existence des cabanes de l'Association Bourgeon, habitées par un vieil homme chargé par la Coopérative de les garder, a contribué à créer un plus grand sentiment de familiarité et de sécurité pour les personnes qui possèdent du terrain à Chushuara. Plusieurs d'entre elles m'ont en effet parlé des difficultés rencontrées lors de leur installation dans cette région et de l'inquiétude ressentie face à la forêt et à la solitude. Le campement représente donc pour ceux qui viennent travailler à Chushuara un lieu où arriver et parfois habiter, voire même un lieu où se soigner du fait de la présence d'une petite pharmacie.

Troisièmement, l'implication de certains membres de la Coopérative El Paraiso a eu un impact *économique* au niveau de la Communauté Chushuara, en particulier grâce au financement obtenu dans le cadre du projet cacao. Si les pépinières de cacao se développent comme prévu, ce projet pourrait également favoriser une occupation plus régulière du lieu d'ici à quelques années. De plus, il est possible que le campement de l'Association Bourgeon devienne lui aussi une source de revenu pour la Communauté. Des touristes descendus par voie fluviale depuis Rurrenabaque y passent en effet

<sup>30</sup> Je le rappelle, il ne s'agit pas d'un achat de terre à proprement parler mais plutôt de l'acquisition d'un droit d'usage négocié à l'interne.

régulièrement la nuit, ce qui a poussé certains affiliés de la Communauté à développer des stratégies pour monnayer ce service. Par exemple, lors d'une réunion de la Coopérative El Paraiso à laquelle Pierre de l'Association Bourgeon et moi-même participaient, les associés ont cherché à savoir si l'Association ne pourrait pas financer l'installation de douches à Chushuara, de manière à demander des tarifs plus élevés aux touristes. Le président de l'Association est cependant réticent pour le moment à soutenir une telle réappropriation du campement, dans la mesure où il espère que ce dernier servira prochainement à accueillir des scientifiques.

Quatrièmement, l'espoir né de l'idée qu'un projet venu de l'extérieur contribue au développement économique de la Communauté a participé à *(re)motiver* un certain nombre d'affiliés jusqu'alors peu impliqués dans les affaires de la Communauté. Felix de la Coopérative El Paraiso et Ricardo de l'Association Bourgeon m'ont tous deux signalé avoir remarqué une nette augmentation du nombre de participants aux séances de la Communauté entre 2010 et 2013. Certaines parcelles jusqu'alors abandonnées ont également été réinvesties par leurs propriétaires et j'ai moi-même remarqué la construction de plusieurs cabanes entre mes deux séjours sur place. Je pense en tous cas que la confiance que plusieurs associés de la Coopérative El Paraiso placent dans le projet Arbres explique une bonne part de leur investissement à Chushuara, investissement qui a lui-même contribué à motiver d'autres affiliés.

### *c) Facteurs de déstabilisation*

Si, pour le moment, le projet de l'Association Bourgeon a indirectement joué un rôle de stabilisateur au niveau de la population de Chushuara, il pourrait également devenir un facteur de conflit et de découragement.

Je m'explique : en ce qui concerne les associés de la Coopérative El Paraiso, je pense que la motivation initiale à s'impliquer dans le projet Arbres reposait d'un côté sur l'envie de faire quelque-chose de « bien » pour leur région et, de l'autre, sur le désir de développer la Coopérative dans le but de gagner en renommée, en ressources et en satisfaction personnelle. En ce sens, pour les personnes les plus impliquées dans le projet, l'attrait d'un gain direct ne compte pas au nombre des principales motivations. Felix me l'a un jour clairement dit lui-même :

*Bourgeon ne va rien gagner de tout cela, tu ne vas rien gagner, la Coopérative ne va rien gagner. Personne ne va me donner 10'000 USD pour ce que j'ai fait. [...] Par contre, il y aura une histoire et on pourra dire : Felix a fait ça, Laure était là, des gringos sont venus. [...] Et à long-terme, grâce aux bons de carbone, cela va peut-être rapporter. Mais il est clair que ce pour quoi nous travaillons tous, c'est une idée.*

Les retards pris dans la mise en place du projet Arbres rendent cependant la perspective d'une importante et prochaine implication de la Coopérative El Paraiso de moins en moins réelle pour ses membres. Si cela a pu pousser certains associés à se désinvestir complètement, les membres les plus actifs maintiennent espoir et motivation. Je l'explique par le fait qu'ils restent liés à l'Association Bourgeon par le biais de Pierre qui se rend régulièrement dans l'Alto Beni et qui continue à leur proposer son soutien dans divers domaines, renforçant par la même occasion les liens d'amitié et d'obligation réciproque qui les unissent. Je pense aussi que ni Felix, ni Edwin ne veulent renoncer au travail déjà

investi pour le projet Arbres ou aux rêves qu'ils ont formés autour de cette entreprise. Enfin, ils restent redevables envers la Communauté Chushuara à qui ils ont promis un projet qui n'arrive toujours pas.

Néanmoins, si au départ, le projet Arbres semblait devoir avantager considérablement la Coopérative j'ai aujourd'hui l'impression que les retards pris pénalisent ses affiliés plus qu'ils ne leurs rapportent. Ces retards les placent en effet dans la situation difficile de ceux qui n'ont pas su tenir leurs promesses vis-à-vis de la Communauté Chushuara – alors qu'ils n'y peuvent en réalité pas grand-chose. Bien sûr, au niveau individuel, l'accord entre l'Association Bourgeon et la Communauté a permis à certains associés d'acquérir du terrain à Chushuara. Cependant, l'investissement en temps et en argent qui a accompagné cette acquisition me semble s'être jusqu'à présent révélé trop lourd pour pouvoir être qualifié de rentable, d'autant plus que pour le moment, ces terrains ne rapportent rien. Il en va de même pour les responsabilités politiques prises par Edwin, ainsi que les efforts placés par Justiniano dans le projet cacao : l'avenir dira si ces charges – assumées à titre bénévole dans les deux cas – doivent porter des fruits mais, pour le moment, les personnes concernées les présentent plutôt comme des fardeaux coûteux et difficiles à assumer.

En ce qui concerne la Communauté Chushuara, l'espoir reste vif parmi les affiliés que le projet de l'Association Bourgeon participera au développement de la région. Les retards pris au niveau du démarrage des activités ont cependant fait naître une méfiance qui pourrait facilement se retourner contre les membres les plus impliqués de la Coopérative El Paraiso. Lors de mon deuxième séjour en Bolivie, j'ai notamment pu observer que ces derniers cherchaient à formaliser leur position au sein de la Communauté et dans le projet Arbres, ce qui n'était pas le cas lors de notre première rencontre. Ils ont notamment sollicité mon aide pour obtenir des documents attestant de leur participation aux travaux déjà réalisés par l'Association Bourgeon, ainsi qu'un compte-rendu des premiers résultats des études scientifiques sur les arbres biominéralisateurs. Ces différents papiers avaient notamment pour but de rassurer le reste de la Communauté en leur montrant qu'un travail avait bien eu lieu et avait débouché sur des résultats concrets. Les associés d'El Paraiso m'ont également priée de prendre la parole lors d'une assemblée générale qui s'est tenue en 2013 à Chushuara afin d'expliquer pourquoi le projet ne démarrait pas. Suite à mon exposé, un affilié m'a clairement fait comprendre que la Communauté pourrait décider de prendre possession du campement de l'Association Bourgeon si le projet prévu ne démarrait pas. Bien que par la suite, d'autres affiliés aient cherché à tempérer cette menace, elle me semble révélatrice de l'attitude d'une partie des membres de la Communauté par rapport au projet.

Si la perspective du projet Arbres a pu motiver un certain nombre de personnes à s'investir davantage à Chushuara, les éléments évoqués ci-dessus me laissent craindre qu'une trop grande déconvenue ne porte préjudice au projet en cours de construction d'une communauté. La base institutionnelle et sociale de la Communauté Chushuara demeure en effet extrêmement fragile, ce qui la rend d'autant plus sensible aux tensions internes et externes. De plus, même si Edwin est reconnu et respecté dans son rôle de secrétaire général, j'ai pu observer lors de l'assemblée générale de 2013 que certains affiliés cherchaient à remettre en question sa légitimité. L'absence d'avancement du projet Arbres pourrait notamment être instrumentalisée dans ce sens par les personnes en faveur d'une titularisation individuelle des parcelles exploitées. De plus, Justiniano a récemment quitté la Coopérative El Paraiso, ce qui pourrait avoir des incidences sur la poursuite de

certaines collaborations et projets. Un risque demeure donc que la Communauté ne se divise, voire finisse par éclater.

Dans la suite de ce texte, je développerai l'idée selon laquelle le projet de l'Association Bourgeon a contribué à fournir aux affiliés de la Communauté Chushuara des outils pour défendre sur le plan juridique leur légitimité à acquérir un titre officiel pour le territoire qu'ils revendiquent. Cela me permettra de revenir au concept de frontière, afin de voir comment, dans le cas de Chushuara, la construction d'un territoire – au sens de « portion identifiée et appropriée de la surface de la Terre » (Larousse 2014) – est négociée à différents niveaux. Je m'intéresserai pour cela aux stratégies développées par certains acteurs clé dans le but de permettre à la Communauté de gagner en autonomie et en stabilité. J'aborderai tout d'abord les moyens légaux employés, avant de me pencher sur la manière dont le recrutement et la sélection de nouveaux membres s'opèrent. J'analyserai ensuite la façon dont une identité de groupe est progressivement construite. Pour finir, je chercherai à comprendre comment ce processus de formation politique et sociale s'opère au sein d'un cadre national qui cherche à le réguler.

## **1. La construction juridique de la frontière**

Pour sécuriser leur capacité à demeurer à long-terme sur le territoire qu'ils se sont attribués, les affiliés de Chushuara doivent obtenir une reconnaissance officielle qui leur permettra de légitimer leur droit à exploiter, gérer et contrôler les ressources situées à l'intérieur d'un périmètre donné. Pour l'instant, la Communauté Chushuara possède le statut d'« Organisation territoriale de base » (OTB) grâce auquel elle est reconnue comme entité politique et sociale intégrée à la municipalité d'Apolo. Les frontières exactes de son territoire restent néanmoins encore à définir.

Ce chapitre vise à répondre à la question suivante : comment les frontières de la Communauté Chushuara sont-elles négociées sur le plan juridique, et dans quelle mesure le projet de l'Association Bourgeon s'insère-il dans la tentative de ce groupe de migrants pour acquérir des droits sur un territoire donné ?

Pour répondre à ces questions, je détaillerai les premières étapes qui ont permis à un groupe de personnes à la recherche de nouvelles terres de fonder une communauté à Chushuara. J'analyserai ensuite les arguments utilisés lors d'un procès qui, en 2011, a permis à la Communauté de conserver son indépendance par rapport à un territoire autochtone voisin. Dans un deuxième temps, je comparerai ces arguments avec certains événements liés au procès que j'ai reconstitués à partir des récits de plusieurs affiliés de Chushuara. Cela me permettra d'identifier les éléments à partir desquels la Communauté cherche encore aujourd'hui à défendre sa légitimité vis-à-vis de l'extérieur.

### *a) Les fondements de la Communauté Chushuara*

Lors de leur arrivée dans la région de Chushuara vers le début des années 2000, les fondateurs de l'actuelle Communauté Chushuara ont d'abord dû sécuriser leur accès aux ressources de la zone qu'ils comptaient exploiter. Malgré l'idée souvent avancée – tant par

ces derniers que par les instigateurs du projet Arbres – selon laquelle Chushuara serait une terre « vierge » et « neuve », les migrants se sont dès le départ trouvés en compétition avec d'autres groupes de personnes, soit déjà établis dans la région, soit, comme eux, intéressés à s'y installer. Les rapports entre ces différents groupes ont semble-t-il parfois donné lieu à des échanges violents. Par exemple, deux affiliés ont fait référence en ma présence à une histoire de maison brûlée par un groupe adverse, sans toutefois me donner plus de détails à ce sujet. Une première étape du processus d'appropriation foncière a été franchie lorsque l'un des migrants est parvenu à acquérir une personnalité juridique au nom de la « Communauté Chushuara ».

Je pense que le terme d'« autonomisation » fait sens ici pour décrire le processus de formation de la nouvelle Communauté. Il est clair que, dans le cas présent, les affiliés de Chushuara restent intégrés à une structure institutionnelle qui relève de l'ordre juridique et politique bolivien. Cependant, la fondation de la Communauté Chushuara peut être comprise comme une tentative d'autonomisation dans le sens où cette entité socio-politique nouvelle constitue pour le groupe de migrants un moyen d'échapper aux restrictions foncières auxquelles ils sont soumis dans leur lieu de résidence habituel, tout en leur ouvrant la perspective d'un « nouveau départ ». Plusieurs affiliés m'ont en effet parlé de leur envie de « recommencer » l'entreprise de colonisation initiée 50 ans plus tôt dans l'Alto Beni, tout en tirant les leçons des erreurs passées. « Nous avons épuisé la terre », me disait un affilié en faisant référence à l'Alto Beni, « mais maintenant nous avons plus d'expérience », sous-entendant ainsi que les nouveaux « colons » seraient mieux à même de prendre soin des ressources de Chushuara.

Le fait de fonder une communauté constitue en apparence une rupture par rapport au modèle du petit paysan propriétaire de sa terre promu par le programme étatique de colonisation des basses terres dans les années 1960-70. La rupture reste néanmoins de portée limitée puisque, bien qu'affichant le désir de vivre selon un mode plus communautaire, les migrants continuent, à l'interne, à se répartir les parcelles cultivables de manière à ce que chaque unité familiale soit responsable de sa propre production. Dans cette mesure, certaines affirmations des affiliés, comme par exemple l'idée selon laquelle une Communauté constituerait une grande famille au sein de laquelle tous seraient semblables à des frères et sœurs et s'entraideraient, doivent être mises en perspective avec le fait beaucoup plus pragmatique qu'une propriété collective permet, selon la loi bolivienne, d'accéder à une surface de terre plus étendue que ne l'autorise la propriété individuelle ou familiale.

On remarquera également que les affiliés de Chushuara tendent à reproduire un mode d'organisation courant dans les régions andines d'où ils sont pour la plupart originaires. Qui plus est, ce mode d'organisation « communautaire » est fortement valorisé dans le contexte politique actuel. La notion de « communauté » renvoie donc à un modèle qui dispose d'une importante légitimité en ce moment en Bolivie. Pour analyser la portée d'un tel modèle, le concept d'« emprunt culturel » me semble approprié. Igor Kopytoff (1987) l'utilise notamment pour décrire le caractère souvent conservateur des « sociétés de la frontière ». Selon lui, les migrants en quête d'espaces situés en marge des sociétés d'où ils proviennent partent souvent des modèles culturels les plus valorisés dans leur lieu d'origine pour établir les fondements de nouvelles entités sociales et politiques plus ou moins autonomes. Ces « emprunts », tout en leur servant de point de repère pour construire un nouvel « ordre social », leur fournissent une base culturelle suffisamment bien établie pour légitimer leur fonctionnement institutionnel non seulement face à des

acteurs externes, mais aussi vis-à-vis de leur propre groupe.

Dans le cas de Chushuara, la décision de fonder une communauté n'est donc pas neutre dans la mesure où la légitimité dont jouit un tel mode d'organisation lui donne un avantage tant d'un point de vue légal – puisqu'une communauté, en tant que personne morale, peut acquérir plus de terrain qu'une personne physique – que d'un point de vue culturel – puisque la notion même de « communauté » est connotée positivement en Bolivie. Je ne cherche pas à dire que la décision des affiliés de Chushuara de s'organiser de cette manière est purement stratégique. Au contraire, je suis convaincue que la plupart des personnes qui souhaitent faire fructifier leur terrain à Chushuara croient sincèrement et pour diverses raisons en la valeur de ce modèle. Cela n'empêche néanmoins pas que le choix des affiliés de fonder une communauté soit influencé par le contexte dans lequel ils évoluent et par la manière dont les rapports de force y sont distribués.

#### *b) Arguments utilisés lors du procès contre l'Institut national de réforme agraire*

Venons-en maintenant au conflit au cours duquel les affiliés de la Communauté Chushuara ont dû défendre leur autonomie politique dans le cadre d'un procès contre l'Institut bolivien de réforme agraire (INRA). Cette étude de cas me permettra d'exposer quelques-unes des stratégies au moyen desquelles la Communauté Chushuara tente encore aujourd'hui de stabiliser les frontières de son territoire. Nous verrons également en quoi le projet de l'Association Bourgeon contribue à ces démarches.

Les débuts de l'affaire remontent à l'année 1998, soit peu de temps avant l'arrivée des premiers migrants à Chushuara. A cette époque, l'Organisation du peuple autochtone Leco de Larecaja (PILCOL) a entamé des démarches auprès de l'INRA pour obtenir une Terre communautaire d'origine (TCO) dont la surface couvrirait une partie du territoire aujourd'hui revendiqué par la Communauté Chushuara. Après quelques temps, la procédure a été lancée et, entre autres démarches, des employés de l'INRA ont procédé à une inspection du territoire concerné. Ils ont relevé la présence de sept cabanes et parcelles cultivées sur le site de Chushuara mais n'ont pas considéré que les travaux effectués méritaient « une considération majeure »<sup>31</sup>. En 2009, une « résolution administrative de dotation et titularisation de Terres communautaires d'origine » a été promulguée, qui accordait au peuple Leco de Larecaja une TCO de 162'414 hectares.

Suite à cette décision, la Communauté Chushuara a porté plainte contre l'INRA. J'ai pu me procurer l'arrêt du Tribunal agraire national relatif au procès qui s'est déroulé en mars 2011 à La Paz (Sentencia agraria nacional S1a n°010/2011 du 11 mars 2011). A partir de ce texte, j'ai cherché à restituer les arguments avancés par l'avocate qui représentait la Communauté Chushuara afin d'analyser sur quelle base cette dernière a organisé la défense.

Premièrement, l'argumentaire affirme l'antériorité de la Communauté Chushuara dans la région, ainsi que l'absence d'une population Leco sur son territoire. On peut ainsi lire : « la

<sup>31</sup> J'ai reconstitué ces événements à partir du document résumant la sentence du tribunal agraire national du 11 mars 2011 sur cette affaire (Sentencia Agraria Nacional S1a n° 010/2011). Les dates sont cependant très imprécises. Selon le document du tribunal agraire, il semblerait que l'inspection de l'INRA ait eu lieu en 2008, ce qui n'est pas particulièrement étonnant lorsque l'on sait qu'il faut en moyenne sept ans pour arriver à bout des démarches administratives qu'implique la titularisation d'une TCO (selon une estimation de Salgado 2010).

demande [des représentants du peuple autochtone Leco] commet une série de falsifications relatives à la terre qu'ils disent occuper, en prétendant justifier l'existence imaginaire du peuple Leco dans une région *qui a été et est depuis le début* occupée par les communautés paysannes Chushuara et Puerto El Carmen<sup>32</sup> » (traduit et souligné par l'auteur). Le texte insiste surtout sur le fait que le peuple Leco ne travaille pas la terre disputée, contrairement à la Communauté Chushuara :

*Le travail est la source fondamentale de l'acquisition et de la conservation de la propriété agraire. Les propriétés devront remplir la fonction sociale ou la fonction économique-sociale pour sauvegarder ce droit, en accord avec la nature de la propriété. En vertu de ces dispositions légales, le peuple autochtone Leco de Larecaja ne peut acquérir le droit à une dotation de terre sur laquelle il ne possède aucun vestiges et ne remplit aucune fonction sociale, et encore moins acquérir des droits du jour au lendemain sur des espaces où la Communauté Chushuara est établie*<sup>33</sup>.

Cette argumentation mêle deux dimensions : d'une part, elle dément l'idée selon laquelle le peuple Leco puisse avoir une quelconque relation « ancestrale » ou « traditionnelle » avec le territoire concerné (ils ne l'occupent pas, n'y ont aucun « vestiges », etc.). D'autre part, elle insiste sur la présence effective de la Communauté Chushuara, en particulier sur le travail accompli sur place par ses affiliés. On retrouve donc les deux notions déjà évoquées de « fonction sociale » et d'« habitat traditionnel » qui régulent l'accès à la propriété agraire en Bolivie. Dans le cas présent, la Communauté Chushuara peut se permettre de mobiliser ces deux notions pour revendiquer son droit à occuper le territoire concerné, ce qui constitue pour elle un atout majeur.

Deuxièmement, la partie plaignante relève des vices de procédure, allant même jusqu'à dénoncer « une conduite anti-éthique, intéressée et même frauduleuse de certains fonctionnaires de l'INRA<sup>34</sup> ». Il s'agit ici avant tout de critiquer le traitement inéquitable dont aurait été victime la Communauté.

Troisièmement, les plaignants accusent la décision de l'INRA d'être anti-constitutionnelle : « Avec la Résolution de dotation et titularisation, la Constitution politique de l'Etat est piétinée. Le fait de diviser la Communauté de Chushuara par simple caprice des fonctionnaires de l'INRA ne signifie rien d'autre<sup>35</sup> ». L'argumentaire souligne en particulier la vulnérabilité de la Communauté Chushuara dont les droits seraient injustement violés : « Nous signalons que dans le polygone 6, il n'existe pas de routes entre les provinces de Larecaja et Franz Tamayo ou entre leurs communautés, il n'existe pas de courant électrique, de signal de radio, la presse écrite n'arrive pas, raisons pour lesquelles *il existe un manque total de défense* [également traduisible par « la Communauté se trouve

32 « [...] cuya demanda incurre en una serie de falacias, respecto fundamentalmente a la tierra que dicen ocupar, pretendiendo justificar la imaginaria existencia del pueblo Leco en una región que desde un principio fue y es ocupada por comunidades campesinas como son las comunidades Chushuara y Puerto El Carmen »

33 « El trabajo es la fuente fundamental para la adquisición y conservación de la propiedad agraria, las propiedades deberán cumplir con la función social o la función económico social para salvaguardar este su derecho de acuerdo a la naturaleza de la propiedad. En virtud de estas disposiciones legales el pueblo indígena Leco de Larecaja, no puede aspirar menos adquirir el derecho a dotación de tierras sobre las cuales no tiene ni vestigios de posesión ni de cumplimiento de la función social y menos adquirir derechos de la noche a la mañana sobre espacios donde esta asentada la comunidad Chushuara »

34 « Una conducta anti ética, interesada y hasta fraudulenta de algunos funcionarios del INRA »

35 Mediante la Resolución de Dotación y Titulación, se atropella la Constitución Política del Estado, no significa otra cosa el hecho de dividir a la Comunidad de Chushuara, por el simple capricho de los funcionarios del INRA

totallement sans défense »<sup>36</sup> ». A nouveau, la Communauté se pose en victime de décisions injustes et illégales. On remarquera que le fait que la majorité des affiliés ne vit pas à Chushuara n'est absolument pas mentionné. Dans ce sens, on pourrait dire que l'argumentation mobilise une représentation « classique » de la communauté en tant qu'ensemble d'agriculteurs peu mobiles et rattachés à une terre particulière dont ils tirent l'essentiel de leur subsistance. Cette représentation est d'autant plus crédible qu'elle est largement partagée dans le contexte bolivien.

Finalement, la partie plaignante estime que la présence du peuple Leco dans la province de Franz Tamayo n'est pas suffisamment documentée pour justifier un octroi de terres en sa faveur. Je précise ici que la majorité de la TCO Leco se trouve dans la province de Larecaja tandis que Chushuara est actuellement située dans la province de Franz Tamayo. Il est intéressant de voir que l'argumentaire s'appuie sur le tracé des frontières provinciales pour nier la présence de populations d'origine Leco à Chushuara, alors que la délimitation d'un « habitat traditionnel » n'a aucunement besoin de prendre en compte de telles frontières. Le fait que les TCO se trouvent parfois à cheval entre plusieurs provinces et municipalités est d'ailleurs souvent critiqué dans la littérature que j'ai lue à ce sujet, car ces situations posent beaucoup de problèmes administratifs. L'argumentaire cherche donc peut-être à suggérer qu'étant donné le peu de preuves d'une présence Leco dans cette région, les problèmes qu'engendrerait le dépassement du territoire Leco de la province de Larecaja à celle de Franz Tamayo ne valent pas la peine d'être encourus.

En guise de verdict, le juge a déclaré que l'INRA aurait dû prendre en compte l'existence de la Communauté Chushuara lors de l'exécution du processus d'octroi de terre. L'Institut national a donc été sommé d'effectuer une nouvelle évaluation technique et juridique afin de définir les droits de la Communauté plaignante.

Suite à ces événements, les affiliés de Chushuara ont encore dû se défendre à Sucre, la capitale politique du pays, où ils ont fini par l'emporter définitivement. Je suppose donc qu'à l'issue de cette première procédure judiciaire, l'INRA a recouru auprès d'une instance supérieure contre la décision du juge. L'actuel secrétaire général affirme que cette victoire a permis de définir par décision légale la frontière qui sépare la Communauté Chushuara du TCO Lecos. Je n'ai cependant pas réussi à me procurer les documents concernant ce second procès.

Ces éléments indiquent en tous cas que l'argumentaire des représentants de Chushuara s'est avéré gagnant. Comme nous l'avons vu, il se basait en grande partie sur l'idée que la Communauté était bel et bien présente sur le territoire concerné et qu'elle y réalisait une fonction sociale, contrairement au peuple Leco qui ne pouvait se prévaloir d'aucun lien, ancien ou récent, dans la région de Chushuara. Nous savons pourtant que les affiliés ne se rendent que très périodiquement sur leurs parcelles et que leur niveau d'occupation du territoire était encore très faible en 2011. Dans ce cas, comment sont-ils parvenus à convaincre les juges qu'ils formaient bien une communauté solidement rattachée à la terre de Chushuara ?

---

36 Señala, que en el polígono 6 no existe vinculación carretera entre las provincias Larecaja y Franz Tamayo y menos entre sus comunidades, no existe corriente eléctrica, señal de radio, no llega prensa escrita, razón por la que existe total indefensión.

### *c) Les circonstances du procès*

Pour répondre à cette question, un examen plus approfondi des circonstances qui ont entouré le procès me semble nécessaire. Selon les informations dont je dispose, deux événements au moins ont contribué à la victoire de la Communauté Chushuara dans cette affaire, l'un d'eux étant directement lié à la Coopérative El Paraiso et à l'Association Bourgeon. Ces événements ont contribué à fournir à la Communauté Chushuara en tant qu'institution les ressources financières qui lui manquaient pour assurer sa défense, ainsi que des arguments pour convaincre les juges de sa légitimité à occuper le territoire disputé.

A titre préalable, rappelons que l'accord entre l'Association Bourgeon, la Coopérative El Paraiso et la Communauté Chushuara a été conclu peu avant la tenue du procès, soit à un moment où une aide extérieure était plus que bienvenue. Lorsque Felix et Edwin de la Coopérative El Paraiso ont pour la première fois approché des représentants de la Communauté Chushuara au sujet du projet Arbres, ces derniers auraient émis plusieurs demandes en contrepartie de leur collaboration qui sont à relier avec leur situation du moment.

Tout d'abord, ils auraient formulé le souhait que la Communauté soit considérée comme un partenaire à part entière du projet Arbres. C'est du moins ce que François et Pierre de l'Association Bourgeon rapportent. Alors qu'ils l'interprètent comme une preuve évidente de la motivation des affiliés de Chushuara à adopter un mode de vie plus respectueux de l'environnement, j'y lis surtout un souci de bénéficier du soutien potentiel que représentait ce projet venu de l'extérieur en termes de ressources et d'influence.

Ensuite, les représentants de Chushuara avec qui s'est déroulée la négociation ont exigé de l'Association Bourgeon une somme relativement importante d'argent pour l'autoriser à disposer d'une parcelle où construire son campement. A cette époque, la Communauté peinait à rassembler les ressources nécessaires à sa défense dans le cadre de la procédure judiciaire en cours. Dans ces conditions, l'intérêt de l'Association pour la Communauté tombait à point nommé, puisque l'argent découlant de cet accord a surtout été utilisé pour payer des avocats. Pour reprendre les termes d'un affilié lors d'une réunion à Chushuara en 2013 : « la Coopérative nous a soutenu [...] dans les moments difficiles économiquement, elle nous a sauvé ». Ces paroles font à mon avis référence – du moins en partie – aux circonstances liées au procès, dans la mesure où c'est principalement par l'intermédiaire de la Coopérative que la transaction avec l'Association Bourgeon s'est effectuée.

Finalement, les affiliés de Chushuara ont réclamé un certain nombre de garanties aux personnes avec qui ils ont négociés. C'est en tous cas comme cela que j'interprète le fait que Ricardo de l'Association Bourgeon et plusieurs associés de la Coopérative El Paraiso aient investi de l'argent à titre personnel pour s'affilier à la Communauté, puis que la Coopérative ait mis à disposition l'un de ces membres pour accompagner les démarches administratives lors du procès. Les sommes échangées contre l'acquisition de parcelles à Chushuara étaient particulièrement élevées, ce qui se justifie par le fait que les affiliés de Chushuara avaient tous déjà dû cotiser considérablement pour financer la défense de leur Communauté.

Ces éléments indiquent que la prise de contact entre l'Association Bourgeon et la

Communauté Chushuara, par l'intermédiaire de la Coopérative El Paraiso, a contribué à fournir rapidement des ressources financières qui ont aidé la Communauté en tant qu'institution à conserver une autonomie politique qu'elle aurait perdue si elle avait été intégrée à la TCO Leco. Sans cette victoire, les affiliés auraient en effet été forcés de se soumettre à un certain nombre de règles imposées par la direction autochtone de la Terre communautaire d'origine Leco. Selon l'actuel secrétaire général, les affiliés craignaient surtout de perdre le contrôle de leurs parcelles dans la mesure où les zones cultivables situées à l'intérieur de la TCO ne font pas l'objet, comme c'est le cas à Chushuara, d'une répartition par famille. Chacun serait donc libre de s'installer là où il le souhaite et de se servir librement des ressources. Je ne sais pas jusqu'à quel point ces affirmations correspondent au mode de gestion effectif de la TCO et jusqu'à quel point elles sont déformées par la crainte de se retrouver associé à un « peuple » avec lequel une majorité des personnes possédant du terrain à Chushuara ne ressent aucune affinité. Mais que cette crainte soit fondée ou non, c'est bien pour conserver leur contrôle sur les ressources naturelles de la zone et leur liberté de décider par eux-mêmes de leur organisation que les affiliés de Chushuara se sont organisés pour lutter contre leur inclusion à la TCO Leco.

Le deuxième élément qui a contribué de manière importante à la victoire de la Communauté Chushuara lors du procès concerne davantage la politique bolivienne que le projet Arbres. Ce dernier a néanmoins, dans une certaine mesure, servi à appuyer les démarches de la Communauté en fournissant à ses représentants des outils pour convaincre différents observateurs externes de sa « fonction sociale ».

J'ai montré plus haut qu'une part importante de la stratégie de défense des représentants de la Communauté avait consisté à convaincre les juges que les affiliés étaient bien présents et actifs sur le territoire concerné, contrairement au peuple Leco dont aucun membre ne vivait à Chushuara. Pour appuyer ces affirmations, l'argumentaire développé dans l'arrêt du 11 mars 2011 fait mention d'un « rapport d'inspection oculaire qui a été réalisé grâce à la mobilisation propre de la communauté pour démontrer objectivement son occupation du lieu et les activités productives qu'elle développe<sup>37</sup> ».

Ce « rapport d'inspection oculaire » fait plus précisément référence à une expédition qui a rassemblé plusieurs personnages influents à Apolo et à La Paz (respectivement la capitale de la municipalité et de la province dont dépend Chushuara), dont un colonel que j'ai eu l'occasion de rencontrer à La Paz. Le but de l'expédition était de rédiger un rapport pour démentir les affirmations selon lesquelles des Lecos vivaient dans la région de Chushuara, tout en témoignant de la présence effective des affiliés de la Communauté. Ce projet a été initié par un député originaire d'Apolo avec qui j'ai plusieurs fois été en contact entre 2012 et 2013 dans la mesure où il s'implique encore aujourd'hui dans la défense du territoire de la Communauté. Selon une partie des affiliés de Chushuara, il aurait joué un rôle décisif dans la victoire de Chushuara. D'autres l'accusent cependant d'avoir comploté avec le secrétaire général en fonction à l'époque du procès pour détourner une partie de l'argent cotisé par les affiliés. Lors de mes séjours sur place, il était également soupçonné de vouloir s'approprier une portion du territoire de Chushuara afin d'y exploiter de l'or. A l'époque de la procédure judiciaire, ces soupçons de corruption ont donné lieu à des conflits parfois violents entre une partie des affiliés qui se fiait au secrétaire général de l'époque associé au député, et une autre partie qui accusait les premiers de trahison. Par la suite, l'un des meneurs du second groupe a été élu secrétaire général par les

37 « [...] informe de inspección ocular, que fue realizado gracias a las movilizaciones de la propia comunidad para demostrar objetivamente su asentamiento y la actividad productiva que desarrolla. »

personnes qui le soutenaient. Le premier groupe a cependant refusé de reconnaître cette élection, ce qui a failli conduire la Communauté à l'éclatement. L'élection d'Edwin a fini par apaiser la situation.

J'ignore comment les premiers contacts entre des représentants de la Communauté Chushuara et le député ont été établis. Edwin considère que c'est surtout en tant que « bon apoleño » – c'est-à-dire par loyauté pour sa municipalité d'origine – que cette personne influente s'est engagée pour défendre la Communauté. Je dispose de trop peu d'informations pour juger si les accusations à son sujet sont fondées. Lorsque je l'ai rencontré à La Paz en 2013 en compagnie du secrétaire général Edwin, il semblait sincèrement engagé en faveur d'une titularisation de l'ensemble du territoire revendiqué au nom de la Communauté Chushuara. Il a notamment signé une lettre rédigée par l'avocat de la Communauté et adressée au directeur de l'INRA qui intimait ce dernier à tenir compte du verdict du 2011 lors du processus d'octroi de terre, tout en le menaçant de nouvelles poursuites légales. Cet engagement n'empêche cependant pas que le député puisse défendre des intérêts personnels via ces démarches, ou qu'il ait effectivement détourné de l'argent.

Il me semble davantage certain que l'expédition jusqu'à Chushuara et le rapport qui en a découlé ont contribué à faire pencher la balance en faveur de la Communauté lors du procès. De nouveau, on peut se demander par quels moyens les membres de cette expédition ont été convaincus que l'activité dans la zone était suffisante pour remplir une fonction sociale.

Pour répondre à cette question, ne néglignons tout d'abord pas la capacité de mobilisation des affiliés. Je sais qu'à différentes reprises, ils se sont arrangés pour être présents à Chushuara avec leur famille au grand complet, notamment lors du recensement national de 2012 dans le cadre duquel ils souhaitaient être officiellement enregistrés avec une population nombreuse afin de pouvoir faire davantage appel au soutien financier de la municipalité d'Apolo. Je suppose donc que, dans la mesure où la visite du groupe chargé de rédiger un rapport d'inspection était prévue et annoncée, un rassemblement similaire a dû être organisé. Comme la région de Chushuara demeure isolée et difficile d'accès, des observateurs externes venus y passer quelques jours ont dû avoir d'autant plus de peine à mesurer la situation effective que tout avait été mis en œuvre pour les convaincre qu'ils se trouvaient en présence d'une communauté active et bien établie.

Ensuite, même si je ne suis pas certaine que la construction du campement de l'Association Bourgeon avait déjà commencé lors de cette visite, elle devait en tous cas être imminente. Cela signifie que les affiliés avaient un projet concret à présenter aux personnes venues les inspecter. N'oublions pas que les « activités visant à la conservation et à la protection de la biodiversité, à l'étude scientifique et à l'éco-tourisme » sont, selon la loi INRA du 18 octobre 1996, compatibles avec la notion de « fonction économique-sociale ». Dans cette mesure, le projet de l'Association Bourgeon a fourni un argument supplémentaire aux représentants de la Communauté pour convaincre les membres de l'expédition non seulement qu'ils remplissaient bien une fonction sociale, mais aussi qu'ils avaient les moyens de contribuer au développement de leur région d'une manière compatible avec la législation en vigueur.

Cette analyse montre à quel point les notions de présence et d'activité ont été importantes dans le cadre du procès opposant la Communauté Chushuara à l'Institut national de

réforme agraire pour convaincre tant les juges qu'un comité d'inspection externe du droit des affiliés à demeurer seuls gestionnaires des ressources du territoire concerné. La comparaison entre les arguments utilisés lors du procès et certains événements qui lui sont directement liés indiquent néanmoins que la décision n'est pas simplement la conséquence d'une analyse « objective » de la situation. Au contraire, pour conserver son autonomie par rapport à la TCO Leco, la Communauté en tant qu'institution politique a dû déployer des moyens importants qu'elle n'a pu obtenir que grâce à des aides extérieures. C'est notamment grâce à l'argent fourni par l'Association Bourgeon et la Coopérative El Paraiso qu'elle a pu acquérir les outils nécessaires pour consolider sa défense. De plus, des relations externes jouissant d'une notoriété dans le domaine politique lui ont permis d'acquérir l'influence qui lui manquait pour appuyer son argumentation. Enfin, la mobilisation des affiliés, ainsi que la perspective d'un projet étranger conforme à une utilisation de l'espace autorisée par la loi, ont aidé à renforcer l'idée selon laquelle la Communauté entretenait une relation étroite avec son territoire. Cette idée était d'autant plus facile à transmettre qu'elle correspondait à une représentation de la notion de « communauté » largement répandue en Bolivie suite à la revalorisation de ce mode d'organisation au cours des dernières décennies. Dans ce sens, le maintien de l'autonomie politique de la Communauté Chushuara a impliqué des négociations à différents niveaux qui lui ont permis de gagner en influence au point de paraître crédible vis-à-vis de l'extérieur. Cela n'empêche pas qu'au niveau interne, elle soit traversée de tensions qui minent sa stabilité et mettent en danger l'image que ses représentants cherchent à renvoyer.

#### *d) Stratégies actuelles de consolidation territoriale*

A l'heure actuelle, la titularisation des terres revendiquées au nom de la Communauté Chushuara demeure en suspens. Le fait que l'une des frontières de la TCO Leco ait été déplacée suite au procès ne signifie en effet pas que les fonctionnaires de l'INRA acceptent de définir l'ensemble du périmètre du territoire de la Communauté conformément aux demandes de ses représentants. En l'occurrence, le processus de reconnaissance officielle de l'espace occupé par la Communauté Chushuara est pour l'instant paralysé. De plus, les fonctionnaires de l'INRA ne sont pas totalement dupes quant au degré d'activité qui règne effectivement à Chushuara. L'un des directeurs régionaux de l'Institut critique notamment le fait que les parcelles actuellement cultivées par les affiliés soient concentrées sur une zone assez restreinte autour de la rivière Beni. N'étant pas réparties sur l'ensemble du territoire demandé, l'attribution de la totalité de cette surface à la Communauté est difficilement justifiable.

Pour pallier à ces lacunes, l'actuel secrétaire général Edwin a entamé des démarches auprès de la municipalité d'Apolo pour associer officiellement certaines zones du territoire revendiqué à une fonction particulière. De cette manière, la Communauté Chushuara pourrait contenir, en plus d'une « zone urbaine », une réserve de chasse et de pêche, une réserve d'eau potable, un espace consacré à l'exploitation d'arbres à caoutchouc et finalement, une vaste surface de forêt destinée à l'investigation scientifique. Pour faire reconnaître ce dernier espace, Edwin compte sur des attestations provenant de l'Association Bourgeon et du responsable scientifique de l'étude sur les arbres biominéralisateurs. Le projet Arbres, bien que n'ayant pour le moment pas officiellement démarré, continue donc à jouer un rôle au niveau de la Communauté Chushuara, même si les raisons pour lesquelles il est utilisé sont bien éloignées de ses buts initiaux.

Dans le cadre du projet d'appropriation foncière et de fondation d'une nouvelle entité politique et sociale gérée sur une base collective, la reconnaissance officielle des frontières occupées par la Communauté Chushuara constitue un enjeu important. Elle permettra en effet aux affiliés de sécuriser un accès exclusif aux ressources de la région, de même que l'investissement important en temps, en travail et en argent qu'ils ont déjà engagé dans ce but. Elle leur donnera également des outils plus concrets pour s'opposer à d'éventuels concurrents. Le risque que d'autres groupes – originaires ou non de la région –, ou que des compagnies minières ou exploitants forestiers ne s'installent à proximité des zones exploitées par la Communauté inquiète en effet les membres du comité de direction de la Communauté. Pour limiter ce risque, ils ont notamment pris des mesures pour encourager l'intégration de nouveaux affiliés afin de peupler la région actuellement plus difficile à contrôler située le l'autre côté de la rivière Beni par rapport au campement de l'Association Bourgeon.

Cette analyse me permet d'établir un rapprochement avec les théories développées par Igor Kopytoff. Je vois en effet dans la situation de la Communauté Chushuara un exemple de tentative de la part d'un certain nombre d'individus de former une nouvelle entité politique autonome dans un espace situé en marge de leur lieu d'origine. Dans le cas étudié, la motivation première des affiliés est d'accéder à de nouvelles terres. Cependant, pour obtenir de la part des autorités dont ils dépendent le droit de contrôler les ressources de la zone qu'ils souhaitent exploiter, ils ont dû passer par un processus de consolidation légale et institutionnelle grâce auquel ils ont pu s'insérer dans le cadre normatif que leur impose l'Etat bolivien. Pour l'instant, une majorité des affiliés a choisi de fonder une « communauté », c'est-à-dire une forme d'organisation sociale et politique qui permet d'accéder à des droits collectifs sur un territoire donné. Cette Communauté s'est cependant dès le départ trouvée en compétition avec d'autres groupes également intéressés à prendre possession de ces espaces. Pour conserver leur capacité à gérer librement les terres qu'ils s'étaient appropriées, les affiliés ont donc dû développer diverses stratégies qui ont semble-t-il parfois impliqué la force, mais qui ont surtout passé par l'accession à une reconnaissance légale.

Dans le cadre d'un procès contre l'Institut national de réforme agraire, la stratégie principale a consisté à démontrer que les affiliés de Chushuara remplissaient bien les critères qui caractérisent une communauté aux niveaux légal et représentationnel, c'est-à-dire qu'ils étaient directement rattachés à la terre concernée dont ils tiraient leur subsistance. Le procès a eu pour conséquence de faire reconnaître officiellement la présence active de la Communauté sur le territoire concerné. Les frontières exactes de ce territoire restent cependant encore à définir, ce qui implique que les affiliés développent de nouvelles stratégies pour sécuriser leur accès à la terre. Alors que la position de l'actuel secrétaire général est de défendre le caractère uni de la Communauté, ainsi que son utilisation responsable du territoire qu'elle revendique, certains affiliés préféreraient prendre leurs distances par rapport au reste du groupe en faisant titulariser leur parcelle à titre individuel. Les deux stratégies sont cependant difficilement compatibles puisque la sécession d'un nombre trop important d'affiliés porterait préjudice à l'image de la Communauté comme entité politique et sociale stable.

Dans le chapitre suivant, nous verrons comment Edwin en particulier, en tant qu'« entrepreneur de la frontière » cherche à consolider à l'interne le modèle de communauté qu'il souhaite renvoyer à l'externe.

## 2. La stabilisation de la population

Même si vis-à-vis de l'extérieur, il est important pour les affiliés qui partagent le projet d'appropriation collective du territoire de Chushuara de donner l'impression qu'ils constituent une communauté active dans cet espace, à l'interne, lorsque le procès contre l'INRA a pris fin, le groupe était traversé de conflits parfois violents qui auraient pu conduire à sa division. Certaines personnes en étaient venues à laisser leur terrain à l'abandon et les assemblées de la Communauté ne rassemblaient plus qu'un nombre restreint d'affiliés. En octobre 2012, Edwin, alors président de la Coopérative El Paraiso, est élu nouveau secrétaire général de la Communauté Chushuara. En tant que membre de la Coopérative El Paraiso entré depuis peu dans la Communauté, il occupe une position relativement neutre par rapport aux conflits. Dès son élection, il se met à l'ouvrage pour tenter de réconcilier les différents partis et motiver les affiliés à s'impliquer davantage à Chushuara. Il se rend en effet compte que l'acquisition d'un titre de propriété pour le territoire revendiqué, de même que l'accès à différentes prestations de la part de la municipalité, sont directement liés à la capacité du groupe à mobiliser ses membres. La question qui me servira de fil rouge dans ce chapitre est donc la suivante : comment certains « entrepreneur de la frontière » cherchent-ils à stabiliser l'occupation du territoire revendiqué au nom de la Communauté Chushuara, d'une part en encourageant la participation des membres déjà acquis et en attirant de nouveaux adhérents, d'autre part en établissant des normes pour consolider l'ordre social en construction ?

### *a) Enjeux liés à la participation des membres de la Communauté Chushuara*

Le terme « entrepreneur de la frontière » me semble faire sens dans le cadre de ma propre analyse pour qualifier les personnes qui, au sein de la Communauté Chushuara, ont activement cherché à rassembler en un seul groupe différents individus intéressés à acquérir du terrain sur le site de Chushuara. Pour rappel, ce terme emprunté à Kopytoff fait référence aux personnes qui, dans le cadre d'un projet d'appropriation de nouveaux espaces, occupent une position clé pour former et consolider une entité politique et sociale indépendante par rapport au lieu d'où proviennent les migrants. Au cours de ces deux dernières années, Edwin a mis en place certaines stratégies allant dans ce sens. Nous verrons cependant qu'avant lui, d'autres individus ont également occupé un tel rôle.

Dans le cas de Chushuara, la participation des membres déjà acquis constitue actuellement un enjeu important. En plus du fait qu'il soit difficile pour la Communauté de justifier sa fonction sociale face à l'INRA en l'absence d'une population stable sur le site de Chushuara, le manque d'activité sur le territoire revendiqué est utilisé par les autorités d'Apolo comme argument pour refuser de soutenir financièrement certains projets de la Communauté<sup>38</sup>. Lors d'un entretien avec le président du Conseil de la municipalité d'Apolo en 2013, il s'est avéré que ce dernier s'était rendu en personne à Chushuara dans le cadre d'une visite surprise et n'y avait trouvé « que quelques cochons », raison pour laquelle il prenait peu au sérieux les demandes formulées au nom de la Communauté. Il a également indiqué avoir été contacté par certains affiliés de la Communauté qui lui

<sup>38</sup> Lorsque j'ai accompagné Edwin en 2013 jusqu'à Apolo, les demandes faites aux autorités municipales avaient plus précisément pour but 1) de faire reconnaître par la municipalité une fonction particulière attribuée à certaines zones spécifiques du territoire de Chushuara (voir chapitre précédent), 2) de demander l'envoi d'un enseignant pour la future école de la Communauté et 3) de solliciter un soutien financier permettant la construction d'une route qui relierait Chushuara à la municipalité voisine de Palos Blancos (voir la suite de ce chapitre).

demandaient de prendre parti dans le cadre de leurs conflits internes, ce qui le rendait réticent à soutenir une Communauté si peu unie. Dans ce sens, la stabilisation d'une population à Chushuara pourrait d'une part faciliter le processus de titularisation du territoire par l'INRA et permettrait d'autre part de donner plus de poids à la Communauté pour traiter avec les autorités municipales dont elle dépend<sup>39</sup>.

Depuis son élection, l'actuel secrétaire général Edwin a donc cherché à encourager l'implication des affiliés sur le site de Chushuara de différentes manières : d'une part il a entamé des démarches concrètes pour rendre ce lieu plus attractif, d'autre part il a instauré un ensemble de normes afin de contraindre les membres de la Communauté à une présence plus régulière sur place.

#### *b) Stratégies pour rendre le site de Chushuara plus attractif*

- *Recherche de débouchés économiques*

Une première raison pour laquelle presque personne ne vit à Chushuara pour le moment est l'absence de cultures agricoles suffisamment développées et rentables pour justifier une présence sur place à l'année. Edwin cherche cependant à encourager la mise en place de cultures destinées à la vente et à créer des débouchés économiques. Durant l'été 2013, il a notamment pris contact avec l'influente coopérative de producteur de cacao El Ceibo pour démarrer une collaboration qui devrait permettre à la Communauté de devenir l'un de ses partenaire privilégié d'ici à dans trois ans. Cet engagement réciproque impliquerait pour les producteurs de Chushuara de pouvoir faire appel à une aide technique et de bénéficier d'un prix avantageux pour leur cacao. Il les contraindrait par contre à un mode d'agriculture strictement biologique et leur interdirait d'écouler leur cacao auprès d'autres acheteurs.

Cette tentative d'Edwin pour initier une collaboration avec la Coopérative El Ceibo est directement liée au projet cacao, dans lequel il s'engage activement depuis qu'il y occupe la fonction d'expert technique. L'actuel secrétaire général estime en effet que les plantes aujourd'hui germées au sein des pépinières de cacao commenceront à donner des fruits dans trois ans, c'est-à-dire au moment où la Communauté deviendra partenaire privilégié d'El Ceibo si l'accord est conclu rapidement. Dans ce sens, le projet cacao pourrait à l'avenir jouer un rôle important pour stabiliser la population de Chushuara et encourager l'établissement sur place.

Entre mes deux voyages, la mise en place des pépinières avait eu pour conséquence la création de groupes de travail chargés de prendre soin sur une base régulière des différentes pépinières où sont développées les plantules de cacao. Ces groupes de travail ont notamment forcé les affiliés à se rendre plus souvent sur place pour y travailler ensemble, tout en leur donnant l'occasion de prendre davantage soin de leurs parcelles individuelles. Lors de mon deuxième voyage, les environs du campement de l'Association

<sup>39</sup> J'ai signalé dans le chapitre précédent qu'un recensement avait eu lieu à l'échelle nationale en 2013 dans le cadre duquel les affiliés de Chushuara avaient tenté de faire enregistrer une population aussi nombreuse que possible au nom de la Communauté. Les résultats de ce recensement n'étaient pas encore disponibles lors de mon deuxième séjour sur place, mais les affiliés les attendaient avec impatience. Dans la mesure où les autorités d'Apolo ne semblent pas dupes quant au subterfuge, je ne suis pas sûre que la publication des résultats changera grand-chose pour la Communauté dans la situation actuelle. Il demeure donc important pour eux de montrer de manière claire et concrète qu'ils sont présents et actifs à Chushuara.

Bourgeon semblaient nettement plus habités que la première fois, cela en raison de la plus grande quantité de cabanes et de champs visiblement cultivés ou en tous cas désherbés.

Le projet cacao sert donc des intérêts non seulement économiques – en ouvrant aux affiliés une possibilité de rentabiliser leur investissement à Chushuara – mais également politiques – en encourageant la présence et l'implication sur place des participants, ce qui a pour conséquence de renforcer le poids institutionnel de la Communauté au niveau de la région. Dans ce sens, le projet cacao et le développement de débouchés économiques servent directement l'entreprise plus large portée par Edwin et un certain nombre d'autres d'affiliés qui consiste à approprier une terre pour la gérer de manière collective et relativement autonome sous la forme d'une communauté.

- *Mise à disposition de services publics*

Une deuxième raison pour laquelle les familles plus particulièrement sont peu enclines à s'installer à Chushuara est l'absence d'école où scolariser les enfants. Là aussi, des actions concrètes ont cependant été entreprises pour régler ce problème. Au cours de l'année 2013, un projet de « zone urbaine » pour la Communauté a vu le jour. Lors de l'assemblée générale à laquelle j'ai assisté cet été-là, Edwin a présenté un plan prospectif de cet espace qui devrait au début contenir une salle de classe et une petite place. Une parcelle de forêt a également été désherbée dans ce but. En parallèle, Edwin a entamé des démarches auprès de l'administration municipale pour qu'un enseignant soit attribué à la future école. Il se trouve cependant dans une position paradoxale puisque, d'un côté, l'école lui semble nécessaire pour permettre l'établissement des familles à Chushuara et, de l'autre côté, les fonctionnaires d'Apolo lui rétorquent qu'il ne vaut pas la peine d'envoyer un enseignant sur place puisque justement aucune famille n'y vit. Dans la mesure où les autorités municipales m'ont semblé peu favorables à ce projet pour le moment, la mise en place d'une école qui fonctionne à Chushuara risque de prendre encore du temps. Les affiliés avec qui j'ai eu l'occasion d'en parler semblaient pourtant plus confiants que moi, au point que certains espéraient pouvoir faire venir leurs enfants sur place dans l'année à venir<sup>40</sup>. Néanmoins, même si le projet de mise en fonction d'une école a encore du chemin à faire, il témoigne d'une volonté de favoriser une présence plus régulière des familles à Chushuara. Dans ce sens, la mise à disposition de services publics devient un moyen pour fidéliser les affiliés à la Communauté.

- *Construction d'infrastructures*

Un troisième élément qui freine l'établissement d'une population à Chushuara est l'isolement et la difficulté d'accès de la Communauté. Dans l'ensemble, les affiliés semblent favorables à ce que la Communauté devienne accessible par voie terrestre, même s'ils sont conscients que cela faciliterait l'entrée d'exploitants venus de l'extérieur. Ils espèrent surtout qu'une route fera baisser leurs frais de transports, rendant ainsi plus rentable la vente des produits qui sortent de Chushuara. Actuellement, un projet entamé

<sup>40</sup> J'ai remarqué que les habitants de la région avaient souvent tendance à évaluer les durées d'une manière exagérément optimiste. Par ailleurs, les affiliés de Chushuara ont probablement conscience du fait que pour le projet Arbres aussi, l'établissement d'une population est importante. Dans cette mesure, je ne suis pas sûre que mes interlocuteurs aient été vraiment convaincus du fait qu'une école deviendrait fonctionnelle d'ici à fin 2014, que ce soit parce l'expression « al año » représente plus une manière de parler qu'une durée réelle ou parce qu'ils cherchaient surtout à me rassurer.

par la municipalité voisine de Palos Blancos pour construire une route qu'elle financerait jusqu'à la frontière de sa juridiction éveille beaucoup d'intérêt à Chushuara. Les autorités municipales de Palos Blancos semblent en effet favorables à ce que cette voie se poursuive après son entrée dans la municipalité d'Apolo, ce qui la ferait passer par la rive est de Chushuara – c'est-à-dire de l'autre côté de la rivière Beni par rapport au campement de l'Association Bourgeon. Un représentant de la Communauté a déjà obtenu du maire de Palos Blancos la promesse selon laquelle il mettrait des machines de construction à disposition de la municipalité d'Apolo si cette dernière s'engageait à prolonger les travaux. En été 2013, Edwin cherchait donc à convaincre le maire d'Apolo de financer le matériel et le travail nécessaires à la construction de cette route.

A ce stade, il m'est difficile de juger des chances de succès de ce projet de route reliant Chushuara à la municipalité de Palos Blancos. Le maire d'Apolo m'a paru assez peu intéressé par ce projet et, lors d'un entretien avec son avocat, il est apparu que la municipalité n'était pas favorable à ce que cette région, très isolée par rapport au reste d'Apolo, se rapproche encore plus de la municipalité de Palos Blancos grâce à une route. Qui plus est, l'avocat craignait qu'un accès facilité ne s'accompagne d'une exploitation sauvage des ressources de ce territoire par des coopératives minières ou des exploitants forestiers venus de Palos Blancos et de Guanay. D'un autre côté, une fédération provinciale – dont la mission est de soutenir les communautés de la région à laquelle la Communauté Chushuara est affiliée – s'est engagée à défendre la construction de cette route devant le Conseil municipal. Là encore, plusieurs affiliés se disent très confiants quant au succès de ce projet, bien que la partie me semble encore loin d'être gagnée. Néanmoins, les actions entreprises par certains représentants de la Communauté Chushuara en faveur de la construction d'une route s'inscrivent elles aussi dans le cadre d'une stratégie qui vise à offrir membres actuels de la Communauté Chushuara des infrastructures afin d'ouvrir de nouvelles perspectives d'avenir et d'encourager les affiliés à une plus forte d'implication.

Les activités initiées par l'actuel secrétaire général dans le but d'offrir aux affiliés de nouveaux débouchés économiques, mettre à disposition certains services publics et fournir des infrastructures qui permettront de diminuer l'isolement de Chushuara ont toutes pour objectif de rendre l'espace occupé par la Communauté davantage attractif d'un point de vue économique et social. L'activité des affiliés sur place dépend en effet pour une bonne part de leur capacité à rentabiliser à long-terme le temps et l'argent investis en travail et en transports. Le fait de pouvoir vivre à Chushuara avec leur famille – que ce soit de manière permanente ou lors de séjours périodiques plus ou moins longs – joue également un rôle dans l'implication des personnes qui possèdent une parcelle de terre au sein de la Communauté, de même que la manière dont elles s'y sentent en fonction du degré d'isolement du lieu, des contacts qu'elles peuvent y développer, des services à disposition, etc. Dans ce sens, les initiatives d'Edwin peuvent être comprises comme faisant partie d'une stratégie pour renforcer et stabiliser la présence d'une population à Chushuara. On remarquera d'ailleurs que pour l'instant, même si la réalisation des divers projets évoqués n'en est encore qu'à ces débuts, le simple fait que des activités concrètes soient entreprises suscite déjà espoir et motivation.

*c) Ce que « stabiliser une population » veut dire*

Le fait que certaines personnes s'engagent pour tenter de stabiliser une population à

Chushuara ne signifie pas nécessairement que ces dernières prévoient de fixer leur lieu de résidence principal à Chushuara. Edwin par exemple imagine plusieurs projets d'avenir qui pourraient le mener à circuler entre le département du Beni, la région de l'Alto Beni et Chushuara. De plus n'oublions pas que les habitants de l'Alto Beni possèdent souvent des terres dans différents endroits, ce qui les rend très mobiles. Dans ce sens, la notion de « population stable » n'est pas incompatible avec l'idée qu'une majorité d'affiliés continue à circuler de parcelle en parcelle et ne vive à Chushuara qu'une partie de l'année.

Par contre, une plus grande activité contribuerait à rendre le lieu moins hostile et les séjours sur place moins solitaires. Elle favoriserait également un meilleur contrôle des espaces cultivés dans la mesure où, dans la région, une parcelle exploitée reste rarement totalement inoccupée, soit que ses propriétaires engagent quelqu'un pour en assurer la maintenance, soit qu'à l'intérieur d'une famille on se répartisse le travail entre différents sites. Les agriculteurs craignent entre autres les cochons sauvages qui saccagent les plantations trop isolées, ainsi que les voleurs. A Chushuara, il est cependant difficile pour le moment d'assurer une telle présence continue sur les parcelles pour les raisons que j'ai déjà évoquées.

Le fait qu'Edwin tente de favoriser une plus grande activité à Chushuara correspond donc aussi aux attentes des affiliés motivés par le projet de gestion commune et à long-terme d'un territoire. Ces derniers ont en effet déjà investi beaucoup de temps, de travail et d'argent pour acquérir et conserver une parcelle à Chushuara, ce qui fait qu'ils ont tout intérêt à ce que cette dernière se stabilise et se développe.

J'ai précédemment utilisé le terme d'« entrepreneur de la frontière » pour qualifier la position occupée par Edwin au sein du projet décrit de renforcement interne de la Communauté Chushuara. Je remarque cependant une nuance dans la manière dont j'utilise ce concept par rapport à Kopytoff. Dans son ouvrage, l'auteur se réfère surtout à des sociétés africaines dirigées par un chef ou un monarque dont l'autorité est assurée sur de longues durées – si ce n'est à vie. Dans ce cas, si les entrepreneurs de la frontière cherchent à stabiliser une population autour d'eux, c'est avant tout pour s'assurer la loyauté de nouveaux sujets et pour fortifier leur royaume. Par contre, dans le cas que j'ai présenté jusqu'ici, nous avons affaire à une situation où une majorité de personnes cherchant à défendre des intérêts communs est parvenue à porter au pouvoir une personne susceptible de les représenter efficacement sur une période donnée, cela dans un contexte de tension entre des groupes d'individus dont les projets d'avenir ne s'accordent pas forcément. Je n'ai en effet pas l'impression qu'Edwin soit particulièrement intéressé par le pouvoir politique. S'il semble tirer une certaine satisfaction personnelle à penser qu'il « sert la Communauté plutôt que lui-même » pendant la durée de sa fonction, il espère pouvoir s'en décharger après une année. Dans ce sens, la stabilisation d'une population ne vise ici pas tant à renforcer l'influence d'un individu qu'à sécuriser les investissements risqués par un groupe de personnes qui partagent un projet commun. Cette sécurisation passe à l'interne par le développement d'un site plus attractif et à l'externe par un renforcement de l'image de la Communauté qui devrait déboucher non seulement sur l'acquisition d'un droit d'usage officiel du territoire souhaité, mais aussi sur un plus grand soutien de la part de la municipalité. Les stratégies entreprises pour stabiliser une population répondent donc d'un côté à des attentes formulées de manière interne à la Communauté et de l'autre, elles visent à adapter le projet d'appropriation foncière à un modèle qui permettra au groupe de survivre au sein du cadre national.

La survie du groupe ne signifie cependant pas que toutes les personnes qui en sont actuellement membres pourront le rester. Nous avons en effet déjà vu que plusieurs personnes à Chushuara préféreraient que leur parcelle soit titularisée de manière individuelle plutôt que collective. De plus, certains affiliés aimeraient se consacrer avant tout à l'agriculture et à l'éco-tourisme tandis que d'autres envisagent apparemment de se lancer dans l'exploitation minière ou forestière. Ces différents projets ne sont pas forcément compatibles les uns avec les autres, ce qui implique que lors de négociations futures, il risque fort d'y avoir des perdants et des gagnants. Dans ce sens, les personnes qui partagent un même point de vue ont tout intérêt à faire en sorte d'augmenter en nombre ou en influence. Pour ce faire, elles peuvent soit tenter de convaincre les affiliés qui pensent différemment d'elles, soit encourager l'intégration de nouveaux alliés à la Communauté, soit essayer d'exclure certains individus du camp adverse.

Nous avons vu qu'en essayant de rendre le site de Chushuara plus attractif, Edwin favorise l'implication de l'ensemble des affiliés. Il a cependant mis en place d'autres mesures de nature plus contraignante qui fournissent notamment au groupe des affiliés de nouveaux outils pour réguler l'inclusion ou l'exclusion de certaines personnes par rapport au reste de la Communauté.

#### *d) La construction de normes*

En mai 2013, soit sept mois après l'élection d'Edwin comme secrétaire général de la Communauté Chushuara, l'assemblée communautaire adopte officiellement des statuts et un règlement interne pour l'Organisation territoriale de base qu'est Chushuara. Dès son entrée en fonction, le nouveau secrétaire général s'est en effet attelé à la rédaction de tels documents à partir d'un modèle fourni par la municipalité d'Apolo. Les buts et la structure de la Communauté y sont définis, de même que les obligations des affiliés envers le reste du groupe.

Les articles 23 et 24 des statuts exposent les conditions à remplir pour pouvoir être considéré comme membre ou affilié de la Communauté Chushuara<sup>41</sup>. Ce texte constitue à mon avis un bon point de départ pour analyser plus en détail les critères à partir desquels l'actuel secrétaire général compte sélectionner de potentiels adhérents, voire exclure certains membres déjà acquis (traduction personnelle) :

##### *Article 23*

*Les affiliés seront reconnus comme tels s'ils remplissent toutes les conditions suivantes :*

- *Avoir été admis par résolution exprimée par le comité de direction de la communauté*
- *Avoir réglé sa contribution à la communauté*
- *Participer de manière permanente et résider à l'intérieur du rayon d'action de la communauté ou des activités qu'elle réalise*
- *Tout affilié-e a pour obligation de réaliser des travaux (cultures annuelles et permanentes) ; et de construire son logement dans la première année suivant son entrée.*

##### *Article 24*

*- Ne pourront être membres ou affiliés les personnes qui :*

<sup>41</sup> La différence entre le statut de « membre » et celui d'« affilié » n'a jamais été évoqué devant moi. Sur la base de mes lectures, je suppose cependant qu'un affilié est une personne enregistrée comme possédant du terrain à Chushuara, tandis qu'un membre n'en possède pas directement, soit parce qu'il vit de la terre de l'un de ses proches, soit parce qu'il a été engagé par un affilié pour travailler sa parcelle à sa place.

- a) se dédient à des activités éloignées de la communauté  
 b) ne réunissent pas les conditions exigées<sup>42</sup>.

Le règlement interne précise quant à lui que tout affilié a l'obligation de participer aux travaux d'utilité publique approuvés lors d'une assemblée, de participer aux réunions de la Communauté (ou de charger un membre de sa famille de le représenter) et d'entretenir le chemin qui longe sa parcelle.

De tels documents participent eux aussi au projet de stabilisation de la Communauté. Ils ont en effet pour but de fournir une base juridique à la Communauté, supposée être la même pour tous. Cependant, le fait que les droits et obligations des affiliés aient été fixés par écrit puis approuvés ne signifie pas nécessairement que la Communauté en tant qu'institution possède la structure et les outils nécessaires pour faire respecter ces lois, ou que ses membres aient l'intention de les suivre à la lettre.

Nous pouvons d'ailleurs déjà remarquer que plusieurs des exigences fixées dans les statuts sont pour le moment beaucoup trop élevées par rapport à la situation des affiliés – en particulier l'idée selon laquelle tous devraient « résider à l'intérieur du rayon d'action de la communauté ou des activités qu'elle réalise » et posséder des cultures annuelles et permanentes. Il s'agit donc d'une bonne illustration de la souplesse qui existe entre la pratique et les normes fixées. Dans ce sens, on pourrait être tentés de dire que le projet de statuts répond avant tout à une question d'image et de légitimité puisqu'il permet de montrer vis-à-vis de l'extérieur que la Communauté dispose bien de la base légale qui est attendue d'elle.

La situation me semble néanmoins plus complexe que cela. N'oublions en effet pas que désormais, les dispositions approuvées par l'assemblée communautaire peuvent être invoquées pour contraindre certains affiliés à une présence plus régulière. Par exemple, lors de mon séjour à Chushuara, Edwin insistait sur le fait que l'obligation de posséder un logement à Chushuara dans l'année qui suit l'intégration à la Communauté devait impérativement être respectée puisqu'elle était inscrite dans les statuts. Cet élément suggère que les différentes normes évoquées ci-dessus ne sont pas toutes appliquées de la même manière et que certaines se voient accorder une importance supérieure par rapport à d'autres.

Une discussion à laquelle j'ai assisté lors de l'assemblée de 2013 à Chushuara constitue une bonne étude de cas au sujet de la manière dont les normes fixées dans les statuts et le règlement interne sont appliquées ou non en fonction des circonstances.

L'échange portait sur la situation de deux personnes qui risquaient de se faire retirer la parcelle de terre qu'elles possédaient à Chushuara sous prétexte qu'elles l'avaient abandonnée depuis plus d'une année et avaient manqué plusieurs assemblées durant cette période. Dans le premier cas, il s'agissait d'un homme affirmant avoir été atteint de leishmaniose – une maladie très courante dans la région qui est transmise par les

42 Artículo 23 : “Todos los afiliados serán reconocidos como tales a quienes hayan cumplido con todos los requisitos : a) Haber sido admitidos por resolución expresada por el directorio de la comunidad. b) Haber cancelado la nivelación de su aporte a la comunidad. c) Participar pemanentemente y residir dentro el radio de acción de la comunidad o en las actividades que realiza. d) Todo afiliado/a tiene la obligación de demostrar con trabajos (cultivos anuales y permanentes) ; y construir su vivienda en el primer año de su ingreso.”

Artículo 24 : “No podrán ser miembros o afiliados los que : a) Personas que se dediquen a actividades ajenas a la comunidad. b) Los que no reunán los requisitos exigidos.”

moustiques – ce qui l'avait rendu incapable de travailler. La seconde personne était une femme portant son bébé, justement âgé d'un peu plus d'un an. On imagine donc facilement pourquoi il n'avait pas été facile pour elle de s'occuper de son terrain durant l'année précédente. Malgré tout, plusieurs des personnes présentes estimaient que le principe selon lequel « la terre est à celui qui la travaille » prévalait dans ce cas-là et que les exceptions ne pouvaient être tolérées, sous peine d'encourager d'autres affiliés à déroger à leurs responsabilités. D'autres proposaient de laisser une chance à ces deux personnes, mais à condition qu'elles s'engagent à s'établir de manière permanente à Chushuara dans les mois qui suivaient. D'autres encore recommandaient au comité de direction d'étudier le cas de tous ceux qui ne remplissaient pas les conditions fixées dans les statuts – conditions qui se limitaient selon eux au fait de travailler sa parcelle et de payer une cotisation à la Communauté – et de décider d'exclure ou non certaines personnes sur cette base. Après de longues délibérations, c'est pour finir cette dernière option qui a été approuvée, sans que je sache si les membres de la direction y ont donné suite.

Les affiliés dont l'exclusion a été débattue au cours de cette assemblée générale sont deux personnes qui, durant l'année précédente, se sont trouvées dans une position de faiblesse particulière – maladie ou grossesse – qui les a rendues incapables d'exercer leur devoir d'occupation sur la terre acquise en la travaillant. Alors qu'elles tentent de justifier leur absence par leur situation personnelle, les personnes en faveur de leur exclusion argumentent que ces circonstances atténuantes ne sont pas valables dans la mesure où ils ne considèrent pas les affiliés comme de simples individus : tous sont en effet supposés posséder une famille ou des amis qui peuvent être chargés de prendre soin d'une parcelle en l'absence du propriétaire. Dans ce sens, l'affilié est jugé responsable de sa parcelle, mais cela ne signifie pas qu'il soit le seul à s'en occuper. Il joue plutôt un rôle de coordinateur tenu d'organiser le travail sur sa terre d'une manière qui lui permette de remplir ses engagements.

Lors de la discussion, l'argument selon lequel une personne qui ne travaille pas sa parcelle porterait préjudice à ses voisins<sup>43</sup> est également avancé, de même que l'idée selon laquelle un trop grand degré de tolérance nuirait au reste du groupe (« si on laisse des gens abandonner leur parcelle pendant deux ans sous prétexte qu'ils sont malades, alors tout le monde sera malade »). L'investissement à Chushuara est donc ramené à une simple question de volonté et de motivation, ainsi qu'à un devoir de respect envers les autres membres du groupe et à un souci de préservation.

Le fait qu'il puisse être plus difficile pour certains affiliés que pour d'autres de se libérer régulièrement durant de relativement longues périodes, d'investir des sommes d'argent importantes en transports et en matériel, ou encore de réaliser des travaux difficiles sur le plan physique, n'est dans ce cas absolument pas pris en compte. De même, le réseau d'entraide des uns et des autres n'est pas discuté puisqu'il est considéré comme acquis que chacun est en mesure de trouver quelqu'un pour travailler à sa place. Certaines catégories d'individus me semblent pourtant nettement désavantagées par une telle attitude. Les femmes par exemple sont très peu présentes à Chushuara. Je l'explique par le fait qu'elles assument souvent la double charge de devoir s'occuper du foyer (cuisine, ménage, enfants, etc.) et d'assurer une rentrée d'argent, ce qui les rend peu disponibles pour d'autres activités. Dans le cas des couples, les épouses peuvent accéder à un terrain grâce à l'investissement de leur mari. Les veuves ou les femmes séparées – j'en connais

43 Par exemple en favorisant la présence d'animaux sauvages susceptibles de détruire les cultures.

au moins deux à Chushuara – ne disposent cependant pas toujours dans leur entourage d'une personne qui soit prête à les soutenir activement dans un tel projet, ce qui rend d'autant plus difficile le maintien d'une activité régulière sur la parcelle appropriée.

Ici pourtant, les affiliés présents lors de l'assemblée sont prêts à peu de concessions. Ceux qui défendent une position plus modérée conseillent d'accorder aux affiliés qui ne remplissent pas leurs obligations jusqu'à trois avertissements à l'issue desquels ces derniers devront s'être installés définitivement à Chushuara. Les plus radicaux sont quant à eux en faveur d'une exclusion immédiate. Il est intéressant de remarquer que l'un de ceux qui s'expriment le plus fort pour un tel traitement est l'ancien secrétaire général de la Communauté. En l'occurrence, cette personne constitue la principale figure d'opposition au projet de construction communautaire d'Edwin puisqu'elle plaide pour une titularisation individuelle des parcelles des affiliés. Edwin m'a confié qu'il espérait pouvoir prendre appui sur les nouveaux statuts pour renvoyer son concurrent sous prétexte que ce dernier n'avait pas payé sa cotisation obligatoire à la Communauté depuis plusieurs années. Il le considère en effet comme un fauteur de trouble dangereux.

A un moment du débat, un homme rappelle que le nouveau règlement interne définit de manière précise les obligations des affiliés. Il propose donc de le prendre comme base pour exclure les personnes qui ne remplissent pas leur fonction sociale. La situation de l'ancien secrétaire général qui ne paie pas ses cotisations est alors évoquée, de même que celle de Ricardo, un membre bolivien de l'Association Bourgeon qui possède une parcelle de terre à Chushuara mais ne s'y rend jamais. Certains affiliés font remarquer que ces deux individus ne remplissent pas non plus leurs obligations envers le reste de la Communauté. Personne ne semble pourtant oser défendre trop directement l'exclusion de l'une ou de l'autre de ces personnes, pas même Edwin.

J'explique une telle retenue de la manière suivante : selon le camp dans lequel on se place, tant le membre bolivien de l'Association Bourgeon que l'ancien secrétaire général sont des personnages influents ou du moins susceptibles représenter dans le futur une ressource pour le reste du groupe. Comme le cas de ces deux personnages est relativement similaire et a été abordé dans le cadre de la même discussion, il est difficile de défendre l'exclusion de l'un sans entraîner celle de l'autre. Bien que je sache qu'Edwin et d'autres affiliés qui partagent son point de vue aimeraient pouvoir se débarrasser de l'ancien secrétaire général, ils ne souhaitent pas se mettre à dos l'Association Bourgeon. Il aurait donc été dangereux pour eux d'aborder l'exclusion de leur concurrent au cours de cette assemblée. De même, les personnes qui soutiennent l'ancien secrétaire général ou qui considèrent que l'Association Bourgeon peut encore les soutenir n'ont aucun intérêt à poursuivre le débat dans ce sens. Le souci de justice est donc tempéré par d'autres considérations qui fournissent à ces deux personnages une sorte d'immunité.

A partir du moment où ces deux cas sont évoqués, la discussion passe de la situation de l'homme et de la femme d'abord débattue à la question de la procédure à suivre pour exclure ou non une personne. Finalement, Edwin propose de confier au comité de direction la tâche d'analyser la situation de toutes les personnes qui ne remplissent pas leurs obligations selon les nouvelles normes approuvées par la Communauté pour déterminer ensuite qui devrait être ou non privé de son statut d'affilié. Cette proposition met un terme au débat.

Le cas présenté ci-dessus suggère plusieurs critères sur la base desquels une personne

pourrait être exclue de la Communauté Chushuara. Si les statuts et le règlement interne ont été évoqués lors du débat, on remarque que seuls quelques critères sont retenus comme signifiant. Il s'agit de l'obligation de travailler sa terre, de posséder une habitation sur sa parcelle, de participer aux assemblées et autres activités communautaires et de payer ses cotisations. De plus, tous ne sont pas d'accord sur l'importance à accorder à chaque critère. On peut par exemple comprendre que l'ancien secrétaire général insiste sur l'obligation de travailler sa terre dans la mesure où lui-même ne paie pas ses cotisations. D'autres qui remplissent leur dû en termes financier mais n'ont pas encore construit de cabane sur leur terrain argumenteront probablement autrement.

Les critères retenus correspondent donc à un niveau minimum d'implication qui n'est pas encore atteint par tout le monde mais qui représente un objectif jugé réalisable par ceux qui souhaitent une plus forte occupation du territoire de Chushuara. Les personnes en voie de l'atteindre ne sont pas menacées d'exclusion. Par contre, les affiliés qui se trouvent clairement en-dessous de la moyenne en termes de respects de leurs obligations vis-à-vis du reste du groupe sont jugées plus sévèrement : elles courent en effet le risque d'être privées de leur terre ou d'être forcées de s'installer de manière permanente sur le territoire de la Communauté pour s'amender. Une telle manière de procéder peut à mon avis être comprise comme un moyen pour le groupe de se débarrasser de ses membres les moins compétitifs afin d'éviter qu'ils ne deviennent par la suite un fardeau.

En plus de ces critères plus ou moins officiels, certaines données officieuses entrent en ligne de compte dans la manière dont la situation des différents affiliés est évaluée. Il s'agit notamment du degré d'influence par rapport au reste du groupe. Le cas du membre bolivien de l'Association Bourgeon et de l'ancien secrétaire général indique en effet clairement que les affiliés ne sont pour le moment pas tous égaux par rapports aux statuts adoptés par la Communauté : les normes demeurent relativement souples et adaptables en fonction des circonstances et des personnes, malgré leur fixation par écrit.

Ce flou relatif qui entoure dans certains contextes normes et institutions avait déjà interpellé Kopytoff dans le cas des sociétés africaines. Il l'avait inspiré à prendre en compte la mobilité – par opposition aux théories qui conçoivent tribus clans ou sociétés comme des entités stables dans le temps – afin de développer un modèle selon lequel les groupes sociaux subissent de constantes mutations, se forment et se déforment, ce qui implique qu'ils doivent sans cesse renégocier les règles qui leurs permettent de vivre ensemble. En ce qui me concerne, le conseil de Roger Brubaker (2004) de considérer les groupes en termes de processus plutôt qu'en tant que réalités ontologiques me semble également très utile dans le cas de Chushuara. Pour reprendre ses propres termes (p. 79) :

*By its very nature, categorization creates « groups » and assigns members to them; but the groups thus created do not exist independently of the myriad of acts of categorization, public and private, through which they are sustained from day to day. Race, ethnicity, and nationality exist only in and through our perceptions, interpretations, representations, classifications, categorizations, and identifications. They are not things in the world, but perspectives on the world – not ontological but epistemological realities.*

D'un côté, on peut considérer que la Communauté Chushuara existe en tant qu'entité politique dans la mesure où elle possède une personnalité juridique qui lui permet d'être intégrée à la structure institutionnelle de l'Etat bolivien. Les personnes qui possèdent du

terrain à Chushuara sont donc catégorisées comme membres de la Communauté en vertu de ce statut juridique. D'un autre côté, le groupe des affiliés en tant qu'entité sociale existe pour le moment surtout à cause de ce phénomène de catégorisation externe. Les personnes qui le composent partagent en effet peu d'activités communes, ne vivent pas au même endroit et se sentent encore assez peu liées les unes aux autres. Un travail est donc nécessaire pour que les représentations auxquelles renvoie la notion de « communauté » se matérialisent dans le cas de Chushuara. Pour cela, il s'agit de faire en sorte que les affiliés s'identifient au groupe qui constitue la Communauté et qu'ils s'y impliquent davantage.

Edwin l'a très bien compris, et c'est pour cela que je le considère comme un « entrepreneur de la frontière ». La création de normes plus stables – dont l'application doit encore être négociée et régularisée par la pratique – fait partie de son projet de renforcement du groupe. Dans ce cadre, les statuts servent lignes de conduite vers lesquelles les affiliés devraient idéalement tendre pour correspondre à terme à l'image qu'ils se font d'une communauté. Pour l'instant, la situation des affiliés rend impossible l'exigence d'un respect strict des règles proposées. Des aménagements sont donc nécessaires, ce qui implique aussi toute une série de négociations structurées par des rapports de force internes.

Dans l'exemple présenté, ces négociations avaient pour objet l'exclusion de personnes susceptibles de mettre en péril le projet de la majorité – voire déranger certains individus particuliers. L'institutionnalisation de normes sous la forme de statuts et de règlement peut donc aussi devenir un outil pour sélectionner les personnes jugées les moins désirables, soit pour les exclure du groupe, soit pour les contraindre à plus de conformité.

#### e) *L'intégration de membres jugés profitables*

Nous avons vu jusqu'à présent sur quelle base certains affiliés de la Communauté Chushuara étaient jugés susceptibles d'exclusion par d'autres membres de leur groupe. Mais qu'en est-il des critères d'inclusion? Plus précisément : y a-t-il des personnes dont la participation est considérée comme suffisamment profitable pour justifier la mise en place de mesures particulières pour les attirer ?

Dans le chapitre précédent, j'ai évoqué le fait qu'un colonel et un député avaient soutenu la Communauté lors du procès contre l'INRA. Cependant, cette aide n'a pas été complètement gratuite puisque les deux personnages se sont vus offrir en remerciement une parcelle de terre à Chushuara dont la localisation exacte doit encore être déterminée. L'homme politique engagera probablement quelqu'un pour exploiter sa parcelle. Quant au colonel, il a en ma présence demandé s'il ne lui serait pas possible d'accéder à une surface supérieure aux cinquante hectares prévus pour y élever du bétail, probablement par l'intermédiaire d'un employé.

Felix de la Coopérative El Paraiso m'a expliqué que la pratique d'accorder du terrain à des personnages influents contre leur soutien constituait une sorte de « tradition » qui pouvait être comprise non seulement comme un signe de reconnaissance, mais aussi comme un moyen de susciter chez ces personnes un intérêt à long-terme pour la communauté offrante. Tant le colonel que le député sont de cette manière devenus des affiliés au statut particulier, dans le sens où la plupart des exigences qui s'appliquent aux autres

gestionnaires d'un terrain à Chushuara ne les concernent pas. Le terme de « parrain » (*padrino*) est parfois utilisé pour faire référence au député, ce qui me semble bien qualifier le caractère particulier de son statut<sup>44</sup> : en offrant du terrain à de tels personnages, la Communauté en tant qu'institution établit une relation d'entraide destinée à durer. Cette relation vise à garantir à la Communauté un soutien potentiel en cas de situation difficile. En même temps, si le « parrain » formule des exigences envers les affiliés, il leur sera difficile de refuser. La relation d'entraide peut donc facilement glisser vers une relation de dépendance et impliquer pour la Communauté une perte d'autonomie.

L'intégration de la Coopérative El Paraiso à la Communauté Chushuara relève à mon avis d'une logique similaire. Il est vrai que dans ce cas, la transaction était payante et obligatoire puisque l'acquisition de terrains par la Coopérative au profit du projet Arbres relevait d'une exigence de la part des représentants de la Communauté. Si les représentants de la Communauté qui ont été approchés par Edwin et Felix ne se sont pas contentés d'offrir du terrain à la Coopérative, c'est probablement 1) parce que la Communauté avait un urgent besoin d'argent, 2) parce que l'aide promise par la Coopérative El Paraiso n'avait pas encore été fournie et 3) parce que la différence de statut social entre les affiliés de Chushuara et les associés de la Coopérative était faible, raison pour laquelle un traitement de faveur était moins adapté. L'intégration de la Coopérative à la Communauté visait néanmoins pour cette dernière à s'assurer un soutien à long-terme de la part tant de la Coopérative que de l'Association Bourgeon, tout en lui procurant un outil de contrôle et de pression en cas de non-respect des engagements pris. En l'occurrence, par la suite, tant le président que le vice-président de l'Association Bourgeon se sont vus offrir un terrain à Chushuara, ainsi que moi-même (bien que sur un ton plutôt léger). Nous l'avons tous trois poliment refusé.

Selon Igor Kopytoff, l'un des aspects clés du processus de construction de frontière consiste, pour ceux qu'il nomme les « entrepreneurs de la frontière », à s'assurer la loyauté de nouveaux adhérents. Il s'agit de favoriser l'entrée de nouveaux membres qui profiteront au reste du groupe sans risquer de mettre en péril les institutions déjà établies. Du point de vue des dirigeants, la stabilisation de l'ordre politique et social en gestation repose donc en grande partie sur leur capacité à renforcer leur occupation dans la zone de frontière interne en intégrant des personnes qui disposent d'un capital (économique, culturel, social ou symbolique, voir Bourdieu 2002) suffisant pour ne pas devenir un fardeau, tout en n'étant pas influentes au point de remettre leur autorité en question.

En lien avec cette idée, je me demande dans quelle mesure la rivalité entre Edwin et le secrétaire général qui l'a précédé n'est pas, en partie du moins, liée à une redistribution des rapports de force suite à l'arrivée de la Coopérative El Paraiso à Chushuara. Nous avons en effet vu comment plusieurs membres de la Coopérative en étaient venus à exercer des fonctions influentes dans différents domaines (économie, politique, technique, mobilité), au point sans doute de bouleverser certaines hiérarchies préexistantes au sein de la Communauté. Ne disposant que du point de vue d'Edwin sur le sujet, il m'est difficile d'analyser en profondeur la rivalité qui l'oppose à son prédécesseur. Je me permets malgré tout d'établir un parallèle avec la théorie de Kopytoff qui décrit comment les premiers « entrepreneurs de la frontière » se font parfois concurrencer par des nouveaux venus, d'où l'importance pour les premiers de sélectionner des adhérents sur lesquels un

---

<sup>44</sup> Le parrainage (*compadrazgo*) est une institution très répandue en Bolivie et dans d'autres pays d'Amérique latine qui contribue entre autres à tisser des liens d'entraide et de dépendance entre des personnes au statut social souvent différent.

contrôle peut être exercé. En l'occurrence, l'ancien secrétaire général dont il est ici question est le fils de la personne qui est en premier parvenue à obtenir une personnalité juridique pour la Communauté Chushuara. Alors que cette famille occupait il y a encore peu de temps une position influente au sein de la Communauté, certains aimeraient aujourd'hui l'en chasser. Dans ce sens, le processus de consolidation de la Communauté que j'ai décrit jusqu'à présent a peut-être aussi passé par un renversement de l'ordre social établi par les premiers arrivants. D'une manière plus générale, Kopytoff nous rappelle que le fait pour un groupe d'intégrer en son sein des personnages influents peut constituer une ressource, mais peut également conduire à un bouleversement des hiérarchies, voire à une perte d'autonomie si le personnage en question instrumentalise le groupe pour remplir ses propres objectifs.

Pour conclure, nous avons vu dans ce chapitre comment plusieurs stratégies ont été élaborées pour faire de Chushuara une communauté composée de membres actifs sur un territoire donné. D'une part, l'actuel secrétaire général a initié une série de mesures pour rendre l'espace que les affiliés souhaitent exploiter plus attractif. Il a notamment pris des contacts pour assurer la vente du cacao planté à Chushuara, tout en cherchant sur place à encourager sa production. Il a également initié la construction d'une école et entamé des négociations auprès des autorités municipales pour qu'elles financent une route reliant la Communauté à la municipalité de Palos Blancos. D'autre part, il a élaboré une base légale qui a été approuvée en assemblée générale par le reste des affiliés. Il compte donc d'un côté sur des facteurs économiques et sociaux pour encourager la participation volontaire des membres de la Communauté à Chushuara, tout en essayant d'imposer des normes pour forcer les personnes les moins impliquées à davantage d'activité.

Ces différentes stratégies contribuent actuellement à stabiliser et renforcer l'entité politique et sociale qu'est la Communauté Chushuara. Une plus grande activité de ses membres lui assure en effet une meilleure assise institutionnelle sur le territoire revendiqué en son nom pour plusieurs raisons : tout d'abord, le fait que des affiliés soient régulièrement présents à Chushuara diminue le risque que d'autres groupes ou individus ne tentent de s'y installer. Ensuite, le marquage de plus en plus important du territoire de Chushuara témoigne de l'activité des affiliés et fournit des arguments supplémentaires pour convaincre tant l'Institut bolivien de réforme agraire que la municipalité d'Apolo que la Communauté remplit une fonction sociale. Enfin, le travail en commun et la négociation de normes contribuent à stabiliser des relations d'entraide et d'obligation mutuelle entre les affiliés. La Communauté Chushuara, alors qu'elle existait au départ avant tout sous une forme juridique donnant accès à certains droits, se matérialise donc peu à peu en un groupe conforme aux représentations qui entourent la notion de « communauté ».

Cette matérialisation ne va cependant pas de soi. Elle nécessite au contraire un important travail de la part de personnes qui soutiennent le projet de construction communautaire pour encourager les autres affiliés à agir d'une manière qui corresponde à leurs objectifs. La définition de lignes de conduites plus claires peut notamment impliquer l'exclusion de ceux qui ne s'y conforment pas, soit parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour le faire, soit parce qu'ils s'y opposent. Cependant, les différentes normes et lignes de conduites ne peuvent être simplement imposées : dans la mesure où le pouvoir des personnes qui les ont au préalable définies dépend de l'influence que le reste du groupe est prêt à leur accorder, leurs conditions d'application sont sujettes à négociations.

Si pour l'instant, les actions entreprises pour stabiliser l'occupation du territoire de

Chushuara par la Communauté semblent être suivies par une majorité d'affiliés, tous ne partagent pas nécessairement le projet de ses instigateurs principaux. Le groupe est donc traversé de conflits plus ou moins ouverts au-travers desquels différents partis cherchent à acquérir une influence suffisante pour imposer leurs vues. Dans ce jeu de pouvoirs, l'arrivée de nouveaux acteurs peut contribuer à renverser les équilibres. Il est notamment possible que l'implication de plusieurs membres de la Coopérative El Paraiso à Chushuara ait entraîné une perte d'influence de la part de certains individus qui aujourd'hui cherchent à récupérer le pouvoir perdu. La sélection des personnes à inclure ou exclure constitue donc un enjeu principal pour les différents groupes d'intérêt puisque l'entrée ou la sortie de membres peut contribuer à renforcer leur influence tout autant qu'elle peut les affaiblir.

Dans le chapitre suivant, j'analyserai la manière dont des phénomènes d'inclusion et d'exclusion sont également à l'œuvre sur le plan symbolique pour structurer la manière dont les affiliés de la Communauté en viennent peu à peu à se définir comme membre de la Communauté Chushuara.

### 3. Frontières identitaires et symboliques

Différentes activités plus ou moins directement liées au projet Arbres et à l'implication de membres de la Coopérative El Paraiso ont contribué à renforcer l'implication des affiliés de la Communauté Chushuara sur le territoire qu'ils revendiquent, tout en fournissant à cette institution certaines ressources qui l'ont aidée à conserver son autonomie politique et à se consolider sur le plan institutionnel. Mais qu'en est-il de la manière dont le groupe en tant que groupe se construit sur le plan identitaire ? Ou plutôt : quels éléments contribuent à encourager le développement d'une cohésion de groupe entre les affiliés, tout en leur fournissant des outils pour légitimer le processus de construction politique en cours vis-à-vis de l'extérieur ?

#### *a) Le développement d'un sentiment d'appartenance commune*

*A priori*, peu de points communs unissent les différents affiliés. Certes, ils ont (presque?) tous des origines andines et ont – eux-mêmes ou leurs parents – pris part aux mouvements migratoires qui ont peuplé la région de l'Alto Beni au cours des 50 dernières années. Certains individus sont établis dans le même village et possèdent parfois des liens de parenté communs. Une majorité d'entre eux vit de l'agriculture et partage des conditions de vie similaires. Cependant, quelques affiliés exercent un autre métier que l'agriculture et tous ne se situent pas au même niveau sur le plan économique. De plus, alors que certains résident plus régulièrement à La Paz ou dans les Andes, le reste est réparti dans différents villes et villages relativement éloignés les uns des autres. Quant à la langue, si l'espagnol (*castellano*) est la langue de rassemblement, beaucoup maîtrisent couramment l'Aymara tandis que d'autres parlent Quechua entre eux. En-dehors d'un projet commun d'appropriation foncière – qui là encore fait l'objet de diverses variantes – peu d'indices auraient permis de deviner que ces personnes en viendraient à partager un territoire.

J'ai montré précédemment en quoi la notion de « communauté » – en tant qu'institution précoloniale revalorisée dans le contexte bolivien actuel – constituait un modèle culturel

suffisamment reconnu pour légitimer le mode d'organisation du groupe tant du point de vue de ses membres que vis-à-vis d'acteurs externes. Cette idée implique aussi que les représentations qui entourent la notion de communauté peuvent encourager les affiliés à s'investir au sein du groupe et à respecter un certain nombre de règles qui favorisent le « vivre ensemble ». Par exemple, lors de l'assemblée générale à laquelle j'ai participé en 2013, il a été question d'un conflit opposant deux affiliés. Plusieurs personnes n'ont alors pas hésité à lancer des remarques telles que : « c'est une communauté, ils ne peuvent pas se battre. Nous sommes comme des frères, non? » ou « Qu'est-ce donc que cela pour une communauté ? »<sup>45</sup>. Ces remarques suggèrent que, du point de vue des affiliés, un comportement particulier serait attendu de la part des membres d'une même communauté quant à la manière dont ils interagissent les uns avec les autres. Dans le cas présent, ce comportement est pensé en analogie avec le modèle de la famille. Si, dans la pratique, de telles attentes ne sont pas suffisantes pour éviter les conflits, elles favorisent néanmoins la mise en place de stratégies particulières pour réguler les tensions au sein du groupe. Par exemple, le fait qu'un désaccord entre deux personnes ayant atteint un certain niveau de violence soit discuté en assemblée générale indique que les autres affiliés se sentent concernés par l'affaire et cherchent à la résoudre au niveau du groupe. Dans ce sens, le modèle à partir duquel différents individus imaginent leur relation les uns avec les autres joue un rôle dans la manière dont ils se structurent en termes de groupe. Pour reprendre une citation célèbre de Benedict Anderson (1991:6) :

*All communities larger than primordial villages of face-to-face contact (and perhaps even these) are imagined. Communities are to be distinguished, not by their falsity/genuineness, but by the style in which they are imagined.*

Selon cet auteur, une nation existe avant tout au-travers du sentiment que ses membres ont d'appartenir à un ensemble commun. Dans ce sens, la cohésion d'un groupe découle de l'image que les individus se font de leur communion. Si son livre *Imagined Communities* traite avant tout du nationalisme à l'échelle de pays entiers, l'idée selon laquelle une communauté (quelle qu'elle soit) se construirait aussi dans la tête de ses membres me semble intéressante pour analyser le cas de Chushuara.

En me racontant leurs débuts à Chushuara, deux personnes – dont l'une des rares femmes à avoir tenté l'entreprise de colonisation depuis le début – m'ont parlé avec émotion des gestes d'entraide qui avaient souvent accompagné les difficultés auxquelles elles avaient été confrontées lorsqu'elles cherchaient dans cette région sauvage un lieu propice où établir leurs cultures. La soupe commune, cuisinée ensemble le soir au coin du feu, était devenue pour elles une sorte de symbole associé à Chushuara. Ces personnes insistaient également beaucoup sur l'importance, pour Chushuara, de rester unie, comme une « vraie communauté ». Dans ce sens, la manière dont elles conçoivent ce qu'est et devrait être une communauté leur sert de ligne directrice pour construire leur projet au quotidien. Les efforts et les difficultés partagés contribuent quant à eux à renforcer un sentiment de solidarité qui résonne avec leur projet de construction communautaire. Ces personnes nourrissent donc le sentiment de partager un destin commun associé à la Communauté Chushuara.

Un tel sentiment d'appartenance ne concerne cependant pas tous les affiliés pour le moment, ou du moins pas avec la même intensité. Si la plupart des personnes qui

45 « Es una comunidad, no pueden estar peleando. Somos como hermanos, no ? » et « Que tipo de comunidad es eso ? ».

possèdent un terrain à Chushuara se catégorisent elles-mêmes comme affilié et/ou s'impliquent dans la vie politique du groupe, cela ne signifie pas qu'elles se sentent particulièrement solidaires les unes des autres, ou que le fait pour elles d'appartenir à la Communauté Chushuara joue un rôle particulièrement important dans la manière dont elles se définissent sur le plan identitaire.

Pourtant, certaines initiatives semblent être menées dans le but de développer un sentiment d'appartenance commune plus fort entre les affiliés. Par exemple, un concours a été lancé par le comité directeur de la Communauté en 2013 avec pour finalité de choisir une bannière et une devise pour Chushuara. Je ne suis pas restée assez longtemps sur place pour prendre connaissance des résultats de ce concours, mais j'y vois tout de même un indice du fait que les personnes à la tête de la Communauté prennent au sérieux le travail qu'implique la création d'une identité de groupe.

La notion de collaboration autour d'un projet commun sert également d'appui pour tenter de renforcer une cohésion de groupe. Par exemple, plusieurs des personnes qui partagent le projet de construction communautaire affichent une attitude qui me paraît exagérément optimistes : elles espèrent notamment que la Communauté Chushuara se développera et gagnera en prestige, que ce soit en raison de son succès économique, de la beauté de ses aménagements urbains (place principale décorée de fleurs, allée bordée d'arbres, etc.) ou de l'importance des projets avec lesquels elle collaborera. Edwin en particulier cherche à motiver les affiliés à s'impliquer davantage à Chushuara en les intimant à penser au futur, « aux enfant et aux petits-enfants ». Le projet de l'Association Bourgeon lui sert alors parfois d'appui pour développer son argumentation. Pour reprendre un discours qu'il a tenu lors de l'assemblée générale de 2013, ce projet pourrait permettre à la Communauté de devenir « bien fuerte » (bien forte) en lui donnant les moyens de se munir d'une école de bon niveau – grâce à la présence de scientifiques venus étudier les arbres biominéralisateurs – voire, à long-terme, d'une université technique. Pour qu'un tel avenir devienne réalité, il demande cependant aux affiliés de travailler avec soin et patience, comme si la réussite dépendait de leur seul investissement. Ces différentes projections au-sujet de l'avenir constituent probablement une manière de convaincre les affiliés – y compris soi-même – que l'investissement à Chushuara en vaut la peine. Dans la mesure où elles impliquent un objectif et un travail commun, elles peuvent également être comprises comme des tentatives de la part de certaines personnes pour encourager une attitude plus solidaire entre les affiliés.

Les différentes représentations et incitations évoquées contribuent à développer un sentiment d'appartenance interne à la Communauté Chushuara en invitant les affiliés à imaginer un futur partagé et radieux construit autour de la notion de « communauté ». Dans les exemples présentés jusqu'ici, ce sentiment d'appartenance renvoyait à une idée d'intégration inclusive, c'est-à-dire à une forme de cohésion basée sur la participation, sans que soient clairement définies les personnes exclues ou externes à cet ensemble. J'ai cependant remarqué que la création d'une image de groupe passait parfois par une forme de cohésion basée sur la construction de différences entre affiliés et populations avoisinantes. Le « Nous » de la Communauté de Chushuara semble donc également se définir en référence à un « Eux » externe vis-à-vis duquel il s'agirait de se distancier.

### b) La construction de différences

Ce « Eux », renvoie plus précisément à « ceux de Guanay » (*Los de Guanay*), c'est-à-dire aux populations qui vivent le long de la frontière ouest du territoire revendiqué au nom de la Communauté Chushuara dans la province de Larecaja. Les tensions entre ensembles de populations sont notamment liées au fait que des personnes établies dans la municipalité de Guanay entrent parfois à Chushuara pour y couper des arbres et braconner. De plus, une partie au moins des habitants de Guanay fait partie de la TCO Leco dont la frontière avec Chushuara a été négociée lors du procès contre l'INRA en 2011.

La rivalité va cependant plus loin. Edwin en particulier utilise souvent « ceux de Guanay » pour illustrer l'originalité de certaines pratiques communes aux affiliés de Chushuara par rapport aux autres habitants de la région. Par exemple, lors d'un cours qu'il donnait sur la manière de tailler le cacao, il a raconté comment « ceux de Guanay » avaient un jour demandé à un affilié de Chushuara s'ils pouvaient cueillir quelques cabosses de cacao sur sa parcelle. Ce dernier ayant accepté, les visiteurs ont commencé à se servir en arrachant à la main les fruits du tronc des arbres. En procédant de cette manière, ils causaient cependant des dommages irréparables à l'arbre : plus précisément, ils le « castraient » en détruisant la partie reproductrice qui se trouve contre le tronc, au bout de la tige qui soutient le fruit. Edwin a alors expliqué longuement à quel point il était important de procéder avec soin et à l'aide d'une machette lorsque l'on récolte son cacao, contrairement à ces personnes qui ne savent pas s'y prendre et qui n'utilisent même pas d'outil – toujours selon lui. Un autre jour, il m'a affirmé que les affiliés de Chushuara prenaient soin de leur environnement, tandis que « ceux de Guanay » tiraient sur des animaux sans les abattre correctement, les laissant mourir lentement dans la forêt. Il m'a également expliqué qu'à Chushuara, on ne chassait que les animaux nuisibles pour les cultures. Les singes et les oiseaux étaient par contre préservés, ce qui n'était pas le cas à Guanay.

Je trouve intéressant de relever qu'Edwin utilise beaucoup d'arguments liés au respect de la faune et de la flore pour marquer une différence entre Guanay et Chushuara. C'est d'autant plus frappant que « ceux de Guanay » renvoie surtout à des populations autochtones Lecos ou du moins *originarias*<sup>46</sup>. Il est pourtant souvent admis en Bolivie (et ailleurs) que les autochtones des régions tropicales feraient preuve d'un comportement plus respectueux vis-à-vis de l'environnement que les « colons » venus des Andes. Par exemple, un professeur d'ethnologie que j'ai rencontré à La Paz m'a expliqué que les colons se distinguaient des autochtones par le fait qu'ils étaient plus « prédateurs » (*depredadores*) que les autochtones et ne se souciaient guère de leur environnement. Il l'expliquait par le fait que, lorsque des migrants provenant des Andes s'installent dans les basses terres et sont isolés de leur communauté d'origine, ils ne subiraient plus le contrôle social qui les forçait auparavant à prendre soin de leur environnement. Qui plus est, le fait qu'ils soient ainsi « coupés de leurs racines » les conduirait à développer des comportements « individualistes » et à « perdre leur culture ». En conséquence, leur mode de vie s'orienterait davantage vers le profit personnel et impliquerait une destruction « planifiée » des ressources environnantes. Par contre ce serait avant tout par « nécessité » que les autochtones de ces régions en viendraient parfois à adopter des attitudes anti-écologiques, en raison de leur extrême pauvreté.

46 Dans l'Alto Beni, le terme « originario » fait généralement référence à des personnes établies dans la région depuis plusieurs générations, sans nécessairement être rattachées à une ethnie spécifique.

Cette présentation se base sur une distinction qui me semble trop schématique entre les catégories « autochtones » (*indigenas*) et « colon » (*colonos*). Il est vrai que la question du contrôle social est intéressante à prendre en compte pour comprendre certains des changements qui ont pu s'opérer parmi les migrants venus s'installer dans les basses terres. Par contre, la mobilité est à mon avis jugée trop négativement par ce professeur. A l'entendre, elle conduirait quasi-automatiquement à une « perte de culture » et transformerait des personnes « autochtones » dans les Andes en « colons » dans les basses terres. A chacun de ces statuts, il attribue un rapport particulier à l'environnement qui témoigne effectivement d'une certaine réalité sociale mais me semble trop figé pour permettre la prise en compte de variations ou de changements dans la manière d'appréhender ce rapport.

Il est vrai que le programme de colonisation des basses terres a donné lieu à de graves dégâts écologiques, en partie liés à la méconnaissance que les nouveaux arrivants avaient de ces territoires en apparences bien plus fertiles que les plateaux montagneux d'où ils provenaient. Romero (1997) observe également que le fait de raser puis de brûler en grande quantité la végétation qui envahissait les parcelles à exploiter constituait pour les migrants habitués aux terres arides des Andes une épreuve qui leur permettait de s'approprier symboliquement ces nouveaux espaces inquiétants à de nombreux égards. La représentation selon laquelle le « colon » serait un « prédateur » (*depredador*) n'est donc pas totalement dénuée de fondements.

A Chushuara, j'ai pourtant entendu plusieurs avis contredisant cette idée. Par exemple, selon Felix de la Coopérative El Paraiso, les autochtones – Mosevenes ou Lecos – seraient trop paresseux pour gagner leur vie en travaillant la terre. Ils préféreraient donc vendre à d'autres les ressources naturelles de leur territoire pour pouvoir s'acheter vêtements, télévisions ou même voitures. Là aussi, le préjugé n'est apparemment pas complètement infondé. Par exemple, un biologiste m'a dit avoir constaté dans le parc national Pilon Lajas (situé en bordure de Chushuara) que la dégradation de l'environnement était actuellement plus importante dans les zones gérées par des populations autochtones que dans les zones gérées par des populations migrantes. Il l'explique par le fait que les populations autochtones, grâce à la législation qui leur donne accès à des TCO, auraient à disposition de grandes étendues de forêt peu exploitées, ce qui leur permettrait de vendre du bois en quantité à leurs voisins plutôt orientés vers l'agriculture. Dans la mesure où le programme de colonisation des années 1960 avait pour but de développer une production agro-alimentaire destinée à nourrir le reste du pays, les migrants ont été fortement encouragés à se tourner vers une économie de marché (Romero 1997). Par contre, les personnes installées depuis plus longtemps dans l'Alto Beni pratiquent plutôt une agriculture de subsistance, ce qui implique que la vente de bois constitue pour elles une manière efficace et rapide de gagner de l'argent.

S'il est possible de comprendre comment certaines caractéristiques en sont venues à être associées à certains ensembles de population, les exemples précédents montrent surtout à quel point la question environnementale est pensée en termes ethniques en Bolivie. Dans ce sens, le fait qu'Edwin distingue les affiliés de Chushuara de leurs voisins en insistant sur des questions de rapport à la nature tranche avec une représentation largement répandue notamment dans les milieux politiques et intellectuels boliviens selon laquelle les populations autochtones seraient plus respectueuses de leur environnement que les populations qui ont récemment migré des Andes vers les basses terres.

Or, cette insistance d'Edwin sur la particularité environnementale de Chushuara ne me semble ni anecdotique, ni uniquement destinée à des membres de l'Association Bourgeon. Par exemple, à Apolo, Chushuara est considérée comme une « communauté écologique » par certains fonctionnaires. De plus, les statuts de la Communauté précisent à différents endroits que les affiliés s'engagent à préserver les ressources de leur territoire ainsi que sa biodiversité « pour le bien de l'Environnement<sup>47</sup> ». L'article 13 prévoit même une zone protégée. Dans la mesure où un tel espace pourrait contribuer à justifier la fonction économique-sociale de la Communauté sur le territoire revendiqué, il est clair que sa mention dans les statuts ne vise pas uniquement un but écologique. Les différents exemples évoqués jusqu'à présent me donnent néanmoins à penser que le rapport à l'environnement est un élément qu'Edwin tente d'exploiter pour distinguer « sa » communauté des autres. Je ne cherche pas ici à affirmer que la représentation de l'écologie qu'il souhaite transmettre corresponde à une définition scientifique de ce terme. Les pratiques qu'il promeut visent en effet surtout à préserver des ressources particulières dotées d'une valeur économique, esthétiques, ou susceptibles d'être utiles à la reproduction du groupe. Il ne parle aucunement d'écosystème ou d'interaction entre organismes non-humain, même si la notion d'« harmonie » (*armonía*) est parfois employée. Néanmoins, des termes tels que « nature » ou « environnement » reviennent régulièrement dans ses discours au sujet de la Communauté Chushuara. Ces notions sont donc à prendre en compte pour analyser la manière dont il conçoit son projet de construction communautaire.

Le concept d'« *ethnic boundary* » développé par Fredrik Barth (1969) me semble intéressant pour analyser ce phénomène. Il permet en effet de repenser les notions de culture et d'ethnicité non plus comme des entités figées existant indépendamment les unes des autres mais en termes relationnels, comme le résultat de différences que des ensembles d'individus créent et reproduisent entre eux afin de se définir en tant que groupes sociaux distincts d'autres groupes sociaux. Dans le cas de Chushuara, ce concept permet de comprendre comment la construction progressive de frontières symboliques pourrait conduire les affiliés à définir de manière de plus en plus tranchée la différence entre eux et leurs voisins. La manière dont certaines pratiques liées au rapport entre les affiliés et leur environnement sont sélectionnées par des personnes telles qu'Edwin, puis contrastées avec d'autres pratiques présentes chez des populations voisines, pourrait donc contribuer à développer parmi les membres de la Communauté Chushuara le sentiment qu'ils sont, en tant que groupe, différents d'autres groupes.

J'ignore jusqu'à quel point le fait de concevoir et présenter Chushuara comme une communauté qui tient compte de son environnement découle avant tout du projet d'Edwin ou est également porté par les autres affiliés. D'un côté, l'actuel secrétaire général n'est pas seul à penser à la question de l'exploitation des ressources sur le long-terme, puisque plusieurs affiliés espèrent léguer la terre acquise à leurs enfants. De plus, les personnes établies dans l'Alto Beni ont pu observer les dégâts causés aux sols, à la faune et à la flore de cette région au cours des cinquante dernières années, ce qui a aiguïlé une conscience du caractère fini des ressources disponibles. D'un autre côté, la plupart des membres de la Communauté disposent de moyens limités et aspirent à améliorer leur situation économique. La relation d'une majorité des affiliés au territoire de Chushuara est donc mitigée entre d'une part un souci de conserver ce qui les entoure afin de le

47 Artículo 13b: "El mayor parte de la superficie de la comunidad es muy pendiente no apto para la agricultura, el compromiso de la comunidad será resguardar por su biodiversidad por el bien del Medio Ambiente."

transmettre aux générations suivantes et d'autre part un désir de profiter des ressources à disposition pour réaliser leurs ambitions personnelles.

Si la question du rapport à l'environnement et aux ressources n'est pas nécessairement au centre des préoccupations de tous les affiliés de la Communauté Chushuara, le fait pour cette institution de pouvoir être identifiée comme « écologique » présente un certain nombre d'avantages dont une partie au moins des affiliés a conscience.

Au niveau de la question de l'*accès aux ressources*, une telle réputation contribue à légitimer le droit des affiliés à gérer un territoire dont ils ne sont pas originaires. L'argument écologique fournit en effet un moyen supplémentaire aux porte-paroles de la Communauté pour démontrer que même s'ils ne possèdent pas un droit historique à vivre dans cette région, il est plus légitime pour eux que pour d'autres d'y gérer un territoire dont ils sauront prendre soin. D'un point de vue d'*image* et de *réputation*, le fait d'apparaître comme « plus écologique » que d'autres présente également l'intérêt de valoriser tant l'individu que le groupe en plaçant les membres de la Communauté du « bon côté » du débat sur l'environnement. Dans un contexte où la question écologique est fortement politisée tant au niveau national qu'international, une telle réputation diminue en effet le risque pour les affiliés d'être catégorisés selon des termes négatifs tels que « colons » ou « prédateurs ». A un niveau plus *personnel*, le fait de valoriser un rapport particulier à la nature fournit des raisons aux affiliés de se sentir fiers d'eux-mêmes et de leur groupe. Enfin, d'un point de vue *économique*, la préservation d'une partie de la faune et de la flore, associée à un label « écologique », ouvre la possibilité de développer certains projets comme par exemple le tourisme communautaire.

Il est probable que les activités liées au projet Arbres aient ouvert la voie à de telles considérations au sein de la Communauté Chushuara. La perspective de sa réalisation future est en tous cas mobilisée par Edwin pour promouvoir à l'externe l'image d'une communauté soucieuse de son environnement et à l'interne des pratiques allant dans ce sens. L'analyse ci-dessus montre cependant que les raisons pour lesquelles certains affiliés défendent des pratiques que l'on pourrait qualifier d'« écologiques » ne sont pas forcément liées à un souci de l'environnement au sens où nous l'entendons habituellement. Des enjeux qui relèvent de la réputation, de l'image de soi, de l'accès à des droits fonciers ou à de nouvelles opportunités, etc. sont associés à la manière dont les affiliés sont perçus et catégorisés depuis l'extérieur. En ce sens, le fait de se labelliser comme « écologique » pourrait devenir une ressource. De plus, le concept d'« *ethnic boundary* » de Fredrik Barth suggère que la manière dont les affiliés se définissent vis-à-vis de l'extérieur a également des incidences sur leur façon de se percevoir en tant que groupe.

Il est encore trop tôt pour dire jusqu'à quel point des questions de rapport à l'environnement vont être mobilisées à l'avenir pour construire la manière dont les affiliés de Chushuara conçoivent leur rapport aux autres. D'un point de vue identitaire, la plupart des personnes qui composent cette Communauté navigue entre différentes appartenances (appartenance à un village de l'Alto Beni, à une famille, à une région des Andes, à une ethnie, à un corps de métier, etc.) parmi lesquelles l'appartenance à la Communauté Chushuara ne joue pour l'instant qu'un rôle très mineur. Elle pourrait cependant prendre de l'importance au fur et à mesure qu'une cohésion de groupe s'établit et se renforce. De plus, la perspective d'une réalisation prochaine du projet Arbres fournit dès à présent des arguments concrets à ceux qui souhaitent exploiter les avantages

découlant d'une réputation de « communauté écologique ».

Le fait pour les affiliés de la Communauté Chushuara de se percevoir en tant que membres d'un groupe reliés les uns aux autres ne va pas de soi. Une telle attitude est cependant encouragée par des personnes qui défendent le projet de construction communautaire. Le fait d'imaginer à haute voix un avenir commun ou de définir des symboles de groupe (drapeau, hymne, etc.) fait notamment partie des moyens utilisés pour susciter une plus forte solidarité entre les affiliés. La cohésion interne se construit également en opposition à d'autres groupes ou populations. Dans ce sens, le fait de sélectionner au sein de la Communauté certaines pratiques pour les opposer à celles d'autres groupes contribue à renforcer un sentiment de singularité parmi les affiliés. Plusieurs indices suggèrent notamment que la valorisation de pratiques censées révéler un souci particulier des membres de la Communauté envers leur environnement est exploitée par certaines personnes dans le but de construire une réputation de « communauté écologique » pour Chushuara. Néanmoins, si la perspective du projet Arbres fournit des arguments concrets pour renforcer une telle réputation, il ne m'est actuellement pas possible de juger jusqu'à quel point une telle réputation contribuera à l'avenir à structurer la manière dont les affiliés de Chushuara se définissent par rapport à eux-mêmes et aux autres.

#### **4. Le rôle de l'Etat**

Tout au long de ce travail, j'ai cherché à montrer comment certaines activités initiées dans le cadre du projet de l'Association Bourgeon se sont trouvées investies de significations nouvelles liées aux préoccupations des personnes impliquées au niveau de la région d'intervention. Plus précisément, j'ai montré comment un accord entre l'Association Bourgeon, la Coopérative El Paraiso et la Communauté Chushuara a conduit plusieurs membres de la Coopérative El Paraiso à s'investir de plus en plus au sein de la Communauté Chushuara. L'apport de quelques-uns des associés de la Coopérative a alors contribué à renforcer la capacité de la Communauté à contrôler les ressources du territoire revendiqué en son nom, tout en stabilisant le groupe au niveau de sa base institutionnelle et de sa cohésion interne.

Comme fil rouge de mon analyse, j'ai utilisé le concept de « frontière interne » développé par Igor Kopytoff dans le livre *The African Frontier* (1987). Je me suis également inspirée des travaux de Benedict Anderson et de Fredrik Barth pour montrer en quoi le processus de construction sociale et politique d'une « communauté » est lié à des enjeux identitaires.

Dans ce chapitre, je souhaite mettre en perspective les dynamiques étudiées afin de me demander jusqu'à quel point la comparaison entre la situation de la Communauté Chushuara et les phénomènes décrits par Kopytoff est valide. J'analyserai également la manière dont ces différentes dynamiques locales s'insèrent dans un cadre national plus large et, plus particulièrement, comment elles sont structurées par le pouvoir étatique.

*a) L'autonomisation d'une entité sociale et politique nouvelle*

J'ai utilisé jusqu'à présent les notions d'« entité sociale et politique » et d'« autonomisation » pour décrire le phénomène de construction de la Communauté Chushuara. On peut cependant se demander jusqu'à quel point cette situation relève bien d'un processus d'autonomisation. Les affiliés maintiennent en effet de nombreux liens avec leurs lieux d'origine, que ce soit dans l'Alto Beni ou dans les Andes, et restent soumis aux normes et obligations imposées par l'administration bolivienne nationale, départementale et municipale. Dans ce sens, le processus d'autonomisation s'effectue à l'intérieur d'un cadre national dont il ne peut se détacher, ce qui n'était pas le cas des sociétés africaines précoloniales auxquelles se réfère Kopytoff dans son ouvrage. Dans la situation présente, le terme « autonomisation » doit donc être compris dans un sens relativement faible : je le définis comme une tentative de la part de certaines personnes d'acquérir un accès exclusif aux ressources d'un territoire donné, tout en gérant leurs affaires internes de manière aussi indépendante que possible.

Quant au terme « entité sociale et politique », il renvoie à des dynamiques de catégorisation interne et externe : le mode d'organisation sociale qui caractérise la Communauté Chushuara nécessite en effet un niveau d'institutionnalisation minimum pour garantir d'une part une cohésion interne basée sur des règles et des objectifs communs, et d'autre part une reconnaissance politique extérieure du droit de ce groupe à exister dans l'espace qu'il s'est (et qui doit encore lui être) attribué. La Communauté n'est pas « nouvelle » dans le sens où elle trancherait radicalement avec d'autres modèles d'organisation sociale. En l'occurrence, nous avons vu que les affiliés de Chushuara défendaient une approche plutôt conservatrice de la vie en communauté, tout en s'inspirant de modèles ramenés au goût du jour par les politiques actuelles. Si j'ai parfois utilisé l'adjectif « nouvelle » pour me référer à cette entité, c'est parce que sa formation ne va pas de soi. Au contraire, elle a nécessité un important travail de négociation juridique, de définition des normes, de motivation des membres, de développement d'une identité de groupe, etc. La Communauté Chushuara peut donc être considérée comme une entité sociale et politique nouvelle dans la mesure où elle est le résultat d'un processus de négociation qui a engendré des forces suffisamment cohésives pour donner naissance à un « groupe » composé d'individus qui, jusque-là, ne s'étaient jamais considérés – et n'avaient jamais été considérés – comme faisant partie d'un ensemble commun.

Si la Communauté Chushuara a pu développer un certain degré d'autonomie sociale et politique, c'est en se conformant à un modèle reconnu au niveau étatique. En acquérant une place au sein de la structure administrative et territoriale de l'Etat bolivien, elle a acquis un droit à exister sur un espace donné (dont les frontières exactes doivent encore être approuvées) et à gérer ses affaires courantes. Sa position la place néanmoins dans une situation de dépendance par rapport à la municipalité qui l'a intégrée.

*b) Enjeux au niveau municipal*

Pour le moment, la plupart des affiliés de Chushuara maintiennent des relations fortes dans la région de l'Alto Beni où ils vivent avec leurs familles et conservent des biens. La Communauté dépend cependant de la municipalité d'Apolo avec qui les contacts sont plus difficiles en raison de la distance et de la mauvaise qualité des routes. Dans ce sens, le territoire de Chushuara se situe dans une zone interstitielle – ou frontière interne – en

périphérie des municipalités d'Apolo, de Palos Blancos dans l'Alto Beni et de Guanay. Cela signifie que jusqu'à ce que les affiliés de Chushuara ne s'y installent, cet espace demeurait relativement indéfini et hors de contrôle du point de vue de l'administration municipale. Cette position particulière est intéressante à prendre en compte pour analyser les rapports entre la Communauté et la municipalité d'Apolo.

Plusieurs indices suggèrent que la formation de la Communauté Chushuara constitue un enjeu au niveau municipal. Une rivalité semble notamment exister entre les différentes municipalités de la région. Par exemple, durant notre voyage à Apolo en été 2013, Edwin n'a pas hésité à jouer sur cette rivalité en laissant planer la menace selon laquelle Chushuara pourrait décider de se rallier à la municipalité de Palos Blancos si le maire d'Apolo refusait de prendre au sérieux ses doléances. Il semblerait en effet que, comme Chushuara se trouve à l'intersection entre Apolo, Guanay et Palos Blancos, elle dispose d'une certaine marge de manœuvre quant au choix de la municipalité à laquelle elle souhaite appartenir.

A ce stade de mes recherches, j'ai néanmoins de la peine à évaluer jusqu'à quel point le fait que Chushuara se trouve sous la juridiction d'Apolo plutôt qu'une autre est important du point de vue des autorités municipales. N'oublions en effet pas que Chushuara est très isolée du centre politique dont elle dépend, ce qui rend son accès difficile, tout en limitant les possibilités de contrôle externe. En même temps, j'ai plusieurs bonnes raisons de penser que la présence d'une communauté à Chushuara n'est pas négligeable d'un point de vue stratégique.

Par exemple, l'avocat du maire d'Apolo m'a clairement fait comprendre que son client n'était pas en faveur de la construction d'une route reliant Chushuara à la municipalité de Palos Blancos dans la mesure où il préférerait intégrer ce territoire à sa propre municipalité plutôt qu'à une juridiction rivale. De plus, même si pour le moment, la Communauté Chushuara ne semble susciter qu'un intérêt très limité auprès des autorités municipale, le territoire qu'elle occupe présente l'avantage de se situer dans une région plus basse en altitude et supposément plus fertile que le reste des terres arables d'Apolo. La municipalité d'Apolo est d'ailleurs en train de développer un projet industriel autour de la culture, de la transformation et de la vente du cacao, ce qui implique qu'elle aurait tout intérêt à maintenir un minimum de contrôle sur les espaces adaptés à la production de cette plante. A terme, la municipalité d'Apolo pourrait donc être intéressée à intégrer davantage Chushuara au reste de son territoire dans la mesure où, par l'intermédiaire de cette Communauté, elle pourrait accéder à de nouvelles ressources. Une intégration plus forte rendrait également possible une surveillance plus serrée de cet espace par les autorités municipales.

J'irai même jusqu'à dire que la création de la Communauté Chushuara a rendu envisageable une telle intégration : en tant qu'organisation territoriale de base, la Communauté constitue en effet une entité politique clairement identifiée placée sous la juridiction de la municipalité. Elle fournit donc aux autorités municipales un accès nouveau à cet espace jusque-là considéré comme inoccupé, voire « vide ». Dans cette mesure, la formation d'une communauté à Chushuara pourrait constituer une première étape vers un plus fort contrôle de la part de la municipalité d'Apolo dans cette région. Cette conclusion est cependant à mitiger avec le fait que, même si ces réflexions ont traversé l'esprit de certains membres de l'administration municipale, je ne pense pas qu'une intégration plus forte de la Communauté Chushuara à la municipalité d'Apolo soit envisagée dans

l'immédiat. Pour l'instant, les autorités municipales semblent en effet peu disposées à soutenir le développement de la Communauté, que ce soit par manque de moyens, de temps ou d'intérêt.

La Communauté Chushuara représente donc une potentielle nouvelle ressource pour la municipalité d'Apolo. A l'heure actuelle, cette ressource ne constitue cependant pas un intérêt suffisant du point de vue de l'administration municipale pour que des moyens concrets soient mis en œuvre afin de la valoriser et d'en tirer profit. Pour les affiliés de la Communauté, cela signifie d'un côté que le niveau de contrôle que peut leur imposer la municipalité demeure faible, ce qui leur laisse une marge de manœuvre importante pour gérer leur territoire à leur manière. D'un autre côté, cette situation implique qu'il leur est particulièrement difficile d'obtenir soutien et protection de la part de l'administration municipale.

### *c) Contrôle étatique*

Actuellement, un projet d'un autre type provenant lui aussi d'un organe étatique concerne directement le territoire de Chushuara. Il s'agit de la vaste entreprise de cadastrage et de redistribution de terre entamée par l'Institut national de réforme agraire (INRA). J'interprète ce projet comme une stratégie pour « socialiser » l'ensemble du territoire national, tout en fournissant à l'appareil étatique de nouveaux outils de gestion et de contrôle. En définissant les limites de chaque propriété agraire, l'INRA détermine également quelles sont les zones qui ne sont pas encore appropriées. De cette manière, il transforme des espaces jusque-là difficilement identifiables en zones clairement délimitées et catégorisées selon un modèle pré-défini. Il y gagne la possibilité de planifier de manière beaucoup plus systématique et réfléchie une stratégie foncière, tout en transformant les espaces les plus reculés en « terres fiscales », « réserves naturelles », « Territoires indigènes originaires paysans », « Organisations territoriales de base » ou autres.

Les affiliés de Chushuara ont l'obligation de se soumettre à cette procédure s'ils veulent pouvoir demeurer à long-terme sur le territoire qu'ils se sont attribués. S'ils ne s'y soumettent pas, ils courent le risque de voir le territoire qu'ils considèrent comme leur attribué à d'autres ou catégorisé comme « terre fiscale », c'est-à-dire disponible à la vente. De plus, ils espèrent qu'une reconnaissance officielle de la part de l'INRA les aidera à faire respecter vis-à-vis de l'extérieur leur droit d'existence et de gestion à l'intérieur de frontières encore à définir.

D'un côté, on peut considérer que cette nécessité pour la Communauté Chushuara de faire titulariser son territoire représente une contrainte et une insécurité importante. Le processus de titularisation prend en effet du temps et les affiliés ne peuvent être certains que les frontières seront tracées comme ils l'espèrent. D'un autre côté, dans un contexte où la terre se fait de plus en plus rare, pouvoir disposer gratuitement d'un titre officiel pour un territoire donné constitue un moyen de défense non négligeable face à des groupes ou individus externes. Le problème est que, comme nous l'avons déjà vu, les moyens légaux qui permettent d'acquérir ou faire valoir les droits découlant de tels titre ont un coût qui n'est pas à la portée de tout le monde. On peut donc se demander jusqu'à quel point le processus de titularisation bénéficie effectivement aux populations rurales boliviennes, ou plutôt à *qui* il bénéficie plus particulièrement.

Plus généralement, les activités de l'INRA peuvent être comprises comme une tentative pour reprendre en main la gestion de la propriété agraire devenue incontrôlable dans certaines régions du pays, notamment suite au programme de colonisation des basses terres dans les années 1960. Nous avons vu qu'à cette époque, le gouvernement bolivien a encouragé de nombreux habitants de la partie andine du pays à s'installer dans l'Alto Beni et dans d'autres régions tropicales du pays. Au départ, les flux migratoires étaient largement régulés par la Corporation bolivienne de développement – sous mandat du gouvernement bolivien – puis par l'Institut national de colonisation. A partir de 1970, les programmes étatiques ont cependant pris fin. La migration vers les basses terres n'en a pas moins continué sous une forme qualifiée de « spontanée ». A partir de cette période, l'Etat bolivien s'en remet donc à des dynamiques locales pour remplir ses objectifs de peuplement.

Assez vite pourtant, des troubles sociaux émergent en lien avec les revendications ethniques et territoriales des premiers habitants de ces régions. Forcé de réagir, le gouvernement définit alors les bases légales qui rendent possibles l'existence de territoire autochtones, tout en lançant un projet de réforme qui vise à mettre de l'ordre dans la manière dont la propriété agraire est répartie. Après avoir laissé la situation évoluer un moment par elle-même, le gouvernement cherche donc à reprendre le contrôle.

D'un côté, l'une des raisons pour lesquelles le pouvoir étatique bolivien cherche à limiter l'accès à la terre en fonction de l'usage prévu par les propriétaires – en vertu du principe de la « fonction sociale » – est d'éviter qu'une minorité d'individus ne s'approprie l'essentiel des surfaces disponibles. D'un autre côté, l'octroi de vastes étendues à des populations relativement restreintes dans le cas des « Terres communautaires d'origine » ou des « Territoire indigène originaire paysan » soulève de plus en plus de mécontentement du côté de ceux qui ne peuvent en bénéficier, au point que certains les comparent à de nouveaux *latifundios*<sup>48</sup>. Dans ce contexte, les disputes territoriales sont de plus en plus souvent arbitrées au niveau départemental ou national. Cela implique que les personnes qui souhaitent acquérir une terre également revendiquée par d'autres doivent pouvoir recourir à des moyens juridiques pour parvenir à leurs fins. Contrairement à ce qui était le cas 30-40 ans auparavant, le succès des colons d'aujourd'hui dépend donc en grande partie de leur capacité à mobiliser les ressources nécessaires pour organiser leur défense au niveau légal. Parmi les stratégies qui s'ouvrent à eux, le fait de s'organiser en groupe selon un modèle approuvé par l'Etat peut leur permettre d'acquérir un poids institutionnel et politique suffisant pour faire pencher la balance en leur faveur.

En ce qui concerne la Communauté Chushuara, il m'est difficile de juger si le processus de titularisation du territoire revendiqué implique également des phénomènes de corruption du côté de l'INRA, comme le suggèrent certains affiliés. Il serait intéressant de voir jusqu'à quel point le projet du gouvernement de réguler l'accès à la propriété agraire fait l'objet de détournements illégaux. Le cas de Chushuara indique en tous cas qu'il donne lieu à de nombreux conflits d'intérêts qui ont plus de chances de tourner en faveur des groupes les mieux dotés en termes de ressources, de compétences et de contacts. Une recherche plus poussée serait néanmoins nécessaire pour évaluer dans quelle

<sup>48</sup> En Bolivie, le terme *latifundio* est synonyme d'*haciendas*. Il s'agit d'une vaste exploitation agricole qui fonctionne selon un modèle hérité de la colonisation espagnole. Dans le cas présent, ce terme permet surtout de critiquer le fait que de grandes surfaces de terres soient mises entre les mains de peu de personnes. En Bolivie, le terme *latifundio* et souvent opposé à celui de *minifundio* qui se réfère aux parcelles de terre extrêmement réduites et morcelées que possèdent certains agriculteurs après que la propriété familiale ait été divisée, génération après génération, entre des descendants toujours plus nombreux.

mesure les activités de l'INRA contribuent à réorganiser ou au contraire maintenir des rapports de force plus anciens à l'échelle du pays.

Pour revenir à la notion de frontière interne, il existe dans le cas que j'étudie une tension entre d'un côté des phénomènes relativement autonomes d'appropriation foncière et de formation de nouveaux groupes sociaux, et de l'autre des tentatives de la part du pouvoir étatique – que ce soit au niveau national, départemental ou municipal – de maintenir un minimum de contrôle sur les processus en cours. J'observe néanmoins que, si l'Etat cherche à imposer ses normes, il peine à remplir certaines de ses obligations vis-à-vis des personnes placées sous sa juridiction. Nous avons par exemple vu que les affiliés de Chushuara avaient beaucoup de peine à obtenir un soutien de la part de la municipalité d'Apolo, voire même à entrer en contact avec les autorités dont ils dépendent.

Cette situation peut expliquer pourquoi les personnes que j'ai rencontrées dans l'Alto Beni et à Apolo semblaient à ce point motivées à attirer des « projets » dirigés par des organisations privées et/ou étrangères. Dans ces régions de frontière interne où le pouvoir central peine à s'imposer, les projets privés de développement (ou autre) permettent en effet, du point de vue des populations locales, d'accéder à des prestations sociales qui leur font autrement défaut. Dans certains cas, ils peuvent également leur fournir les outils qui leurs manquaient pour s'organiser sur le plan institutionnel et acquérir l'influence nécessaire pour faire entendre leur voix jusque dans les centres politiques. C'est du moins ce que me suggère le fait que, dans plusieurs cas, des ONG aient accompagné la formation d'organisations autochtones qui sont ensuite parvenues à obtenir des TCO. Nous avons également vu que le projet de l'Association Bourgeon avait contribué à renforcer la capacité de la Communauté Chushuara à revendiquer des droits sur un territoire donné.

J'en conclus que le processus de formation de nouvelles entités politiques et sociales dans le cadre de projets d'appropriation foncière en Bolivie est structuré d'une part par la manière dont des organismes étatiques et privés cherchent à limiter ou au contraire encourager certaines initiatives, et d'autre part par la manière dont certains acteurs locaux se réapproprient les outils mis à leur disposition par ces organismes pour tenter de parvenir à leurs fins. D'un point de vue politique, on peut néanmoins se demander si l'activité d'organismes privés dans les zones périphériques renforce l'appareil étatique – en lui permettant de se décharger de certaines de ses responsabilités sans que cela n'entraîne un trop grand mécontentement populaire – ou si au contraire elle l'affaiblit – en diminuant encore davantage sa capacité à contrôler ce qu'il se passe dans ces espaces.



## CONCLUSION

A plusieurs reprises, lorsque j'ai parlé de mon projet de mémoire à d'autres, j'ai eu l'impression que mes interlocuteurs attendaient de moi une évaluation en termes de succès ou d'échec des activités auxquelles j'ai eu l'occasion de participer. Ils me demandaient si l'impact de l'Association Bourgeon dans la région de l'Alto Beni était positif ou négatif, si la manière dont les partenaires locaux se réappropriaient le projet était purement intéressée ou remplissait des objectifs plus louables, si le fait que la Communauté Chushuara acquière de nouvelles terres était une bonne ou une mauvaise chose, etc.

A l'issue de ce travail, je me trouve pourtant bien incapable de répondre à ces questions. Durant mon terrain, j'ai été en contact avec des personnes qui cherchaient toutes à remplir des objectifs importants pour elles avec les moyens à leur disposition. Ces objectifs étaient parfois compatibles les uns avec les autres, parfois non. De plus, il est clair que l'implantation de la Communauté Chushuara se produit au détriment d'autres individus ou groupes également intéressés à acquérir du terrain dans la région de Chushuara. Mon analyse fournit des clés pour comprendre le comportement des uns et des autres à partir de la position dans laquelle ils se trouvent ; mais pour juger qui a raison et qui a tort, ou qui a plus droit à ce territoire, ce mémoire est de peu d'utilité.

Je ne saurais dire ce qu'il se serait passé à Chushuara sans le projet Arbres, ou quels effets ce dernier aurait produit dans un autre contexte. Je trouve par contre intéressant de relever à quel point la construction de ce projet a mobilisé l'énergie d'un nombre important de personnes et comment il a été réinvesti de nouvelles significations au fur et à mesure qu'il se développait et intégrait de nouveaux acteurs. Ce projet a impliqué – et implique encore – des activités très concrètes, mais aussi beaucoup de rêve qui lui a permis de se maintenir sur la durée tout en se transformant.

Le rêve de solution au problème de la déforestation et du réchauffement climatique porté par l'Association Bourgeon en a rencontré un autre : celui d'une communauté qui offrirait à ses membres non seulement de nouvelles terres mais aussi un nouveau départ. Tant dans le cas du projet Arbres que dans celui de la Communauté Chushuara, il s'agissait pour les porteurs de rêve de matérialiser ce qui avait jusque-là été imaginé. Le premier projet est alors devenu un outil pour réaliser le second.

Dans ce mémoire, j'ai montré que les activités initiées par l'Association Bourgeon dans l'Alto Beni et à Chushuara avaient contribué à fournir à un groupe de migrants cherchant à acquérir le droit de gérer collectivement un territoire donné les ressources financières dont ils avaient besoin pour défendre par des moyens juridiques leur autonomie politique. De plus, la perspective du projet Arbres a été utilisée comme argument par les représentants de ce groupe pour légitimer leur capacité à gérer de manière responsable ce territoire.

Le projet de l'Association Bourgeon a également contribué à renforcer la capacité des migrants à s'organiser en tant que groupe et à occuper l'espace qu'ils cherchaient à s'approprier. En faisant construire une infrastructure destinée à servir son propre projet, l'Association a d'abord rendu plus accessible cet endroit situé en marge des centres de

peuplement de la région. Ensuite, l'établissement d'une collaboration entre le groupe de migrants et l'Association Bourgeon a conduit les intermédiaires principaux de cette dernière à s'impliquer de plus en plus dans l'entreprise d'appropriation foncière. Le projet Arbres a donc favorisé l'entrée de nouvelles compétences au sein du groupe. Elles ont été mises à profit pour initier des activités allant dans le sens d'une consolidation institutionnelle et d'une plus forte présence sur le territoire revendiqué.

Cette analyse m'a permis de m'intéresser de plus près à certains des mécanismes au travers desquels le groupe de migrants, à la base composé d'individus intéressés à acquérir de nouvelles terres, s'est peu à peu constitué. Alors que pour certains, la création de ce groupe avait avant tout pour but de fournir à ses membres une reconnaissance légale, d'autres ont eu à cœur d'encourager des comportements plus conformes à la représentation qu'ils se faisaient d'une « communauté » au sens bolivien du terme. Pour inciter les membres du groupe à s'investir davantage sur le territoire qu'elles souhaitaient s'approprier, ces personnes ont notamment soutenu le développement de débouchés économiques, la construction d'infrastructures et la mise en place de services publics. Elles ont également cherché à instaurer des mesures plus contraignantes pour sanctionner voire exclure ceux qui faisaient preuve d'un investissement inférieur aux autres ou qui risquaient de porter préjudice à leur projet. Enfin, elles ont tenté de transmettre l'idée selon laquelle le groupe formait un tout uni et solidaire.

La réalisation de ces projets a néanmoins donné lieu à tout un ensemble de négociations qui ont mis en jeu l'influence de différentes coalitions internes et externes. Dans ce sens, le travail de consolidation du groupe dont il est ici question implique des forces cohésives et des forces déstabilisantes. Il ne s'agit pas d'un état mais d'un processus qui conduit à plus ou moins de cohésion selon les moments et les situations.

Pour comprendre ce processus, la prise en compte du cadre national au sein duquel il s'opère me semble nécessaire. Si, pour certains membres du groupe de migrants, il était important de se conformer à un modèle particulier, c'est surtout parce que ce modèle possède actuellement une grande légitimité dans le contexte politique bolivien. Ainsi, en se présentant sous la forme d'une communauté, les migrants renforçaient-ils leur capacité à acquérir un droit de gestion sur le territoire qu'ils revendiquaient. Ils disposaient donc d'un éventail de possibilités structuré par la législation bolivienne, ainsi que par la manière dont cette législation est mise en pratique dans les différents espaces qui composent le territoire national.

Ce travail traite à plusieurs endroits de questions ethniques en lien avec la manière dont les droits fonciers sont gérés en Bolivie. Il s'agit d'une question sensible, tant en Bolivie que dans le reste du monde. J'ai cependant voulu éviter de reprendre à mon compte les catégories généralement proposées pour appréhender ces questions, afin de plutôt m'interroger sur la manière dont ces catégories sont construites et sur ce que cela implique en termes d'accès aux ressources. Je considère en effet que le simple fait qu'un individu en vienne à être catégorisée comme « autochtone », « colon », « blanc », « colla » ou « camba » ne devrait pas suffire pour émettre un jugement de valeur sur sa personne et sur les droits auxquels elle peut accéder. D'autres paramètres sont à prendre en compte, notamment les enjeux politiques, juridiques, sociaux, économiques, historiques, etc. qui sont à l'origine de tels phénomènes de catégorisation.

## **BIBLIOGRAPHIE**

ADMINISTRADORA BOLIVIANA DE CARRETERAS

2005. « Diagnóstico socio-económico zona : Yungas y Subandino », in : *Evaluacion Ambiental Estrategica del Corredor Norte La Paz - Guayaramerin – Cobija*. Rapport final – mai 2005 [version sujette à approbation].

ALBÓ Xavier, LIBERMANN Kitula, GODÍNEZ Armando y PIFARRÉ Francisco  
1989. *Para comprender las culturas rurales en Bolivia*. La Paz : MEC, CIPCA, UNICEF.

ALTIERI Miguel A. and NICHOLLS Nicholls I.

2002. « Effects of agroforestry systems on the ecology and management of insect pest populations », in : Geoff M. Gurr, Steve D. Wratt and Miguel A. Altieri (éd.), *Ecological Engineering for Pest Management : Advances in Habitat Manipulation for arthropods*, p. 143-154. Collingwood (Australia) : CSIRO Publishing.

ANDERSON Benedict 1991.

1991. *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. London and New York: Verso. [Revised Edition].

AUBERTIN Catherine et LENA Philippe

1986. « Présentation », *Cahiers des sciences humaines* 22(3-4), p. 263-267.

BAHUCHET Serge, BETSCH Jean-Marie

2012. « L'agriculture itinérante sur brûlis, une menace sur la forêt tropicale humide ? Savoirs et savoir-faire des Amérindiens en Guyane française ». *Revue d'ethnoécologie* [En ligne] no 1. <http://ethnoecologie.revues.org/768> [Page consultée le 23 janvier 2014].

BARTH Fredrik

1969. *Ethnic groups and boundaries. The social organization of culture difference*. Oslo: Universitetsforlaget.

BIERSHENK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre

2000. « Les courtiers entre développement et Etat », in *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, p. 5-43. Paris : Karthala.

BIERSCHENK Thomas

1988. « Development projects as arena of negotiation of strategic groups. A case study from Benin », *Sociologia Ruralis* no 38, p. 146-160.

BOTTAZZI Patrick, CATTANEO Andrea, CRESPO ROCHA David et RIST Stephan

2013. « Assessing sustainable forest management under REDD+ : A community-based labour perspective », *Ecological Economics* no 93, p. 94-103.

BOURDIEU Pierre

2002. *Questions de sociologie*. Paris : Les éditions de minuit.

BRUBAKER Rogers.

2004. *Ethnicity without groups*. Cambridge, Mass: Harvard University Press.

CAILLEAU Guillaume, MOTA Matteo, BINDSCHEDLER Saskia, JUNIER Pilar et VERRECCHIA Eric P.

2014. « Detection of active oxalate-carbonate pathway ecosystems in the Amazon Basin: Global implications of a natural potential C sink », *Catena* 116, p. 132-141.

CENTRO DE ESTUDIOS Y PROYECTOS

1981. « La Colonización en Alto Beni », in : *Apuntes sobre Colonización*, p. 56-150. La Paz : Serie Estudios Rurales 1.

CHAUVEAU Jean-Pierre, JACOB Jean-Pierre et LE MEUR Pierre-Yves

2004. « L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du Sud », *Autrepart* no 30, p. 3-23.

COOPER Frederick and RANDELL Packard

1997. « Introduction », in: F. Cooper et R. Packard (éds.), *International Development and the Social Sciences. Essays on the history and politics of knowledge*. Berkeley: University of California Press.

DIEZ ASTETE Alvaro

2011. *Compendio de etnias indígenas y ecoregiones : Amazonía, Oriente y Chaco*. La Paz : CESA.

ELBERS Jörg

2002. *Agrokolonisation in Alto Beni*. Thèse de doctorat de la faculté de mathématiques et sciences naturelles de l'Université Heinrich-Heine, Düsseldorf.

ESCOBAR Arturo

1995. « The problematisation of poverty », in *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*, p. 21-54. Princeton: Princeton University Press.

EUROPEAN COMMISSION

2011. *A renewed EU strategy 2011-14 for Corporate Social Responsibility*, Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the regions. Bruxelles [En ligne]. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0681:FIN:EN:PDF> [Page consultée le 1<sup>er</sup> mai 2014].

FAUCHEUX Sylvie et HUE Christelle

2013. « ENVIRONNEMENT - Environnement et économie », *Encyclopædia Universalis* [En ligne]. <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/environnement-environnement-et-economie/> [Page consultée le 26 juin 2013].

FERGUSON James

1994. *The anti-politics machine, Development, depoliticization and bureaucratic power in Lesotho*. Minneapolis: University of Minnesota Press.

## GOBIERNO MUNICIPAL DE PALOS BLANCOS

2008. *Plan de Desarrollo Municipal Palos Blancos 2008 – 2012*. Palos Blancos.

GOMEZ BALBOA Miguel E.

2008. « Los Lecos : en pugna por su territorio ». *Domingo, La Prensa* (La Paz) 27.04.2008, p. 3-23.

GUIZARD Philippe

2011. « Le développement peut-il être durable ? », in : *Les développements durables*, p. 14-19. Montpellier : CRDP académie de Montpellier.

GUTTIERREZ C. Ramiro

1997. « Trinitarios y yucararés en la región Alto Beni : grupos de peregrinos en busca de la Santa Tierra », in : H. G. Ruiz, A. M. Mansilla, W. I. Vargas Espinoza [et al.] (ed.), *Serie Anales de la Reunión Anual de Etnología MUSEF*, p. 97-111. La Paz: MUSEF Editores.

HERBAS ARAOZ M. Amparo, PATIÑO FERNÁNDEZ Marco A.

2010. « Ejercicios de derechos en la TCO Masetén », in: *Derechos indígenas y gestión territorial: El ejercicio en las TCOs de Lomerío, Masetén y Chacobo-Pacahuara*, p. 85-133. Santa Cruz: Fundación PIEB.

KECK Margaret E. et SIKKINK Kathryn

1998. *Activists Beyond Borders*. Ithaca and London : Cornell University Press.

KIRSCH Stuart

2010. « Sustainable Mining », *Dialectical Anthropology* 34(1), p. 87-93.

KOPYTOFF Igor

1987. « The Internal African Frontier : The Making of African Political Culture », in : *The African Frontier : The Reproduction of Traditional African Societies*, p. 1-88. Bloomington ; Indianapolis : Indiana University Press.

LACROIX Laurent

2012. « Territorialité autochtone et agenda politique en Bolivie (1970-2010) », *quaderns-e* [Institut Català d'Antropologia] 17(1), p.60-77.

2011. « L'institutionnalisation des 'autonomies indigènes' en Bolivie ». Actes du congrès de l'Association Française d'Ethnologie et d'Anthropologie (AFEA), atelier : « Autochtonie, libre-détermination et mouvements sociaux à l'ère de la globalisation » [En ligne] (21-24 septembre 2011). <http://afea2011.sciencesconf.org/10189> [Page consultée le 7 mai 2014].

2011b. « Etat plurinational et redéfinition du multiculturalisme en Bolivie », in Christian Gros et David Kevran Dumoulin, *Le multiculturalisme au concret. Un modèle latino-américain ?*, p. 135-146. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.

2007. « Néoindigénisme d'état et ethnicisation », in : D. Rolland et J. Chassin (éd.), *Pour comprendre la Bolivie d'Evo Morales*, p. 233-262. Paris : L'Harmattan.

## LAROUSSE

« Développement » et « Aide au développement », in: *Dictionnaire Français, Larousse*. [En ligne]. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9veloppement> et <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9veloppement/1840/locution#167846> [Page consultée le 7 mai 2014].

« Territoire », in : *Encyclopédie Larousse*. [En ligne]. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/territoire/96698> [Page consultée le 3 juillet 2014].

## LAVIGNE DELVILLE Philippe

2007. « A la recherche du chaînon manquant. Construire des articulations entre recherche en sciences sociales et pratique du développement », in T. Biershenk et al., *Une anthropologie entre rigueur et engagement*, p. 127-150. Paris : Karthala.

## LE JEAN Camille

2012. « Garantir des Paiements pour services environnementaux contribuant au développement solidaire », *Politiques et Pratiques de développement* no 9, p. 2-4.

## LONG Norman

2001. « The case for an actor-oriented sociology of development », in *Development Sociology. Actor perspectives*, p. 9-29. London : Routledge.

## MAMANI RAMÍREZ Pablo

1998. « Tierras bajas y nuevos espacios sociales », in: E. Torres del Solar, J. Goitia Villegas, G. Illatarco Peñarrieta [et al.] (ed.), *Serie Anales de la Reunión Anual de Etnología MUSEF* t.1, p. 285-439. La Paz: MUSEF Editores.

## MARTINEZ-IGLESIAS Mercedes

2012. « L'information scientifique et technique, les mobilisations citoyennes et les effets de soutenabilité dans les conflits socio-écologiques », in *Pour une socio-anthropologie de l'environnement, tome 1*, p. 81-96. Paris : L'Harmattan.

## MARTINEZ Hector

1969. *Las migraciones altiplánicas y la colonización de Tambopata*. Lima : Centro de Estudios de Población y Desarrollo.

## MILZ Joachim

1995. « Cacao Orgánico en la Región Alto Beni : Experiencias y Perspectivas para una Producción Agropecuaria Sostenible », *Ruralter* (La Paz) no 13/14, p. 335-343.

## MOLINA CARPIO Silvia

« Corredor Norte: Nación integrada o país de tránsito », Bolpress, 20.01.2011 [en ligne]. <http://www.bolpress.com/art.php?Cod=2011012004> [consulté le 13 janvier 2014].

## NAIR Ramachandran P. K.

1993. *An Introduction to Agroforestry*. Florida : Kluwer Academic Publishers.

NEALE Walter C.

1998. « Institutions », in M. R. Tool (éd.), *Evolutionary economics, tome 1*, p. 227-256. Armonk ; London : Sharpe.

NORGAARD Richard B.

2010. « Ecosystem services : From eye-opening metaphor to complexity blinder », *Ecological Economics* no 69, p. 1219-1227.

O'BRIEN William E.

2002. « The Nature of Shifting Cultivation : Stories of Harmony, Degradation, and Redemption », *Human Ecology* 30(4), p. 483-502.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre

1995. *Anthropologie et développement*. Paris : Karthala.

2001. « Les trois approches en anthropologie du développement ». *Revue Tiers-Monde* 168(42), p. 729-754.

POIROT-DELPECH Sophie et RAINEAU Laurence

2012. « Par-delà le local et le global », in *Pour une socio-anthropologie de l'environnement, tome 1*, p. 11-30. Paris: L'Harmattan.

POUPEAU Franck

2013. « La Bolivie entre Pachamama et modèle extractiviste ». *Ecologie et politique* 46(1), p. 109-119.

QUIROZ MARTÍNEZ Humberto Victor, BELTRAN Carlos, FORONDA Ezequiel, PAREDES Felix

2007, *Retrospectiva del nucleo 5 « Sapecho » : corazón del Alto Beni*. Travail faisant suite à un séminaire tenu à Sapecho le 29.06.2006 [non publié].

ROMERO MORALES Victor

1997. « Cosmovisión Aymara en el Alto Beni : modificaciones de la concepción de comunidad, tierra y trabajo ». *Yachay : Revista de cultura, filosofía y teología publicada por la Universidad Católica Boliviana (Cochabamba)* no 26, p. 77-97.

SKUTSCH Margaret, VICKERS Ben, GEORGIADOU Yola and McCALL Michael

2011. « Alternative models for carbon payments to communities under REDD+: a comparison using the Polis model of actor inducements, *Environmental Science & Policy* no 14, p. 140-151.

TURNER Frederick Jackson

1893. « The Significance of the Frontier in American History », in: Ray Allen Billington (éd.) [1961], *Frontier and Section: Selected Essays*. Englewood Cliffs, N.J.: Prentice-Hall.

RIESTER Jurgen

1976. *En busca de la Loma Santa*. La Paz : Editorial Los Amigos del Libro.

RIST Gilbert

1996. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Paris: Presses de Sciences Po.

SACHS Ignacy

1978. « Ecodéveloppement : une approche de planification », *Économie rurale* [En ligne] no 124. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru\\_0013-0559\\_1978\\_num\\_124\\_1\\_2551](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru_0013-0559_1978_num_124_1_2551) [Page consultée le 26 juin 2013].

UDAPE-PNUD

2011. « El camino hacia el desarrollo en La Paz – 2011 », *Boletín sobre el estado de situación social en el departamento*.

ZALLES CUETO Alberto Augusto

1993. « La ampliación de la frontera agrícola en las tierras tropicales de La Paz y la racionalidad de la colonización espontánea », in: *Balseros, horticultores itinerantes y baraquilleros: Lecos, Quechuas y Aymaras en tierras de transición. Ensayos etnográficos*, p. 49-75. Editorial Ceja del Alto.